

TARIFS MUNICIPAUX 2026

Prestations	Page
Equipements culturels	4
Vente d'objets divers	13
Equipements sportifs	19
Restauration scolaire et activités périscolaires	26
Occupation du domaine public	27
Droits de stationnement	36
Location de logements municipaux	49
Location d'équipements municipaux	53
Interventions techniques	64
Fourrière animale	75
Démographie	76
Travaux de reproduction de documents et multimédia	77
Crèches et haltes-garderies	78
Accueils de loisirs	79
Espaces intergénérationnels	80

La délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 accorde au Maire une délégation pour créer, modifier, supprimer un tarif dans la limite de 100 € ou pour revaloriser un tarif supérieur à 100 € dans la limite de +/- 5 %. En conséquence, la colonne "mode de fixation" fait apparaître le type d'acte utilisé pour créer ou réévaluer le tarif correspondant soit : décision pour décision du Maire en vertu de sa délégation ou délibération pour délibération du Conseil Municipal.

Pour information, les termes génériques tels que journée, demi-journée, troyen, non-troyen, jeune, demandeur d'emploi, ..., ont été précisés lors du Conseil Municipal du 27 mai 2010 dans sa délibération n°10 puis complétés lors du Conseil Municipal du 23 mars 2016 dans sa délibération n°10.

TARIFS MUNICIPAUX 2026

PRÉCISION DES TERMES GÉNÉRIQUES

Terme	Définition adoptée
Troyen	Est considéré comme Troyen pour l'application des tarifs municipaux, toute personne dont le domicile fiscal est situé sur la Commune de Troyes, au sens de l'article 4B du Code Général des Impôts (relatif à l'impôt sur le revenu), La preuve du domicile fiscal peut être apportée par l'adresse figurant - soit sur l'avis d'impôt - soit sur l'avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR) - soit, pour les personnes qui ont déclaré un changement d'adresse, sur l'adresse de correspondance figurant sur le Justificatif d'Impôt sur le Revenu (JIR) accessible par l'utilisateur depuis son compte fiscal en ligne sur le portail https://www.impots.gouv.fr Tout détenteur du Pass'troyen répondant déjà à l'obligation de domiciliation fiscale à Troyes doit, en conséquence, être considéré comme troyen.
Famille	Est considéré comme famille, tout groupe d'individus composé d'un adulte au moins et de deux au plus, accompagné le cas échéant d'enfants ayant au moins un des deux adultes comme représentants légal et étant à la charge du ou des parents.
Groupe	Sont considérés comme composant un groupe, douze individus au moins demandant simultanément à bénéficier du même service municipal.
Adulte	Est considéré comme adulte, tout individu âgé de 18 ans au moins au moment de l'utilisation du service municipal tarifé.
Enfant, jeune, mineur	Est considéré comme enfant, tout individu âgé de moins de 18 ans au moment de l'utilisation du service municipal tarifé. Par dérogation, si un service municipal souhaite décliner ses tarifs par tranches d'âge, ces dernières devront être explicitement désignées dans les grilles tarifaires.
Etudiant	Est considéré comme étudiant, un individu présentant une carte étudiante en cours de validité, ainsi que les personnes présentant une preuve de leur qualité d'apprenti ou lycéen professionnel.
Demandeur d'emploi	Est considéré comme demandeur d'emploi, tout individu inscrit auprès de Pôle Emploi et présentant un justificatif en ce sens délivré par ledit organisme.
Association	Est considéré comme association, toute structure créée par convention dans le cadre de l'article 1er de la loi du 1er juillet 1901 et que cette structure soit rendue publique dans les conditions de l'article 5 de la même loi.

Terme	Définition adoptée
Occupation ponctuelle	Est considérée comme occupation ponctuelle d'un immeuble municipal, toute occupation dudit lieu d'une durée inférieure à 72 heures continues.
Occupation permanente	Est considérée comme occupation permanente d'un immeuble municipal, toute occupation dudit lieu d'une durée au moins égale à 72 heures continues. Toute occupation ponctuelle accordée par une seule décision de la Ville pour plusieurs occupations de l'immeuble municipal d'une durée totale au moins égale à 72 heures est considérée comme une occupation permanente.
Location	La location s'entend du prêt d'un immeuble municipal à un usager contre d'une part paiement d'une redevance correspondante et d'autre part fourniture d'une attestation d'assurance couvrant le risque locatif.
Mise à disposition	La mise à disposition s'entend du prêt d'un immeuble municipal à un usager sans paiement d'une redevance mais contre fourniture d'une attestation couvrant le risque locatif.
Journée	Est considérée comme une journée, une période cumulée de 24 heures maximum débutant à 8h00 un jour J et se terminant à 8h00 le lendemain. Toutefois, si le service municipal dans le cadre duquel un tarif municipal à la journée existe comprend des horaires de fonctionnement moindres fixés dans son règlement intérieur, la journée s'entendra du temps s'écoulant entre l'horaire d'ouverture et l'horaire de fermeture dudit service.
Demi-journée	Est considérée comme demi-journée, une période cumulée débutant à 8h00 le jour J et se terminant à 13h00 ce même jour ou débutant à 13h00 un jour J et se terminant à 19h00 ce même jour J ou encore débutant à 18h un jour J et se terminant à 8h00 le lendemain matin. Toutefois, si le service municipal dans le cadre duquel un tarif municipal à la demi-journée existe comprend des horaires de fonctionnement moindres fixés dans son règlement intérieur, la demi-journée s'entendra du temps s'écoulant entre l'horaire d'ouverture du matin et l'horaire de fermeture de la mi-journée (à défaut d'indication, sera retenu l'horaire 12h00) ou entre l'horaire de réouverture de l'après-midi et l'horaire de fermeture du soir dudit service, sur un même jour.

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

EQUIPEMENTS CULTURELS		
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs applicables pour l'année scolaire 2026-2027 (sauf dispositions particulières)
ORCHESTRE DE L'HARMONIE DE TROYES		
Concert évènement exceptionnel - tarif unitaire	5,50	5,50
Concert - tarif unitaire	3,50	3,50
Abonnement pour 3 concerts de la même saison	9,00	9,00
Tarif de groupe pour une entrée valable à partir de 30 personnes, même réservataire/même payeur	2,10	2,10
Prestation Orchestre de l'Harmonie de Troyes grand ensemble	3 500,00	3 500,00
Prestation Orchestre de l'Harmonie de Troyes petit ensemble	2 500,00	2 500,00
EGLISE SAINTE-MADELEINE		
Visite audio-guidée Sainte-Madeleine	2,00	2,00
Visite audio-guidée Sainte-Madeleine Journées européennes du Patrimoine	gratuit	gratuit

Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
MUSEES <u>Entrée aux musées gratuite pour tous :</u> - toute l'année, le 1er dimanche de chaque mois <u>Entrée aux musées gratuite pour les troyens :</u> - en janvier et février ainsi que le 1er samedi de chaque mois de l'année		
MUSEE D'ART MODERNE		
Pour tous		
Collections permanentes		
entrée unitaire	8,00	8,00
groupes (de + 12 personnes)	5,00	5,00
pendant la fermeture d'une ou plusieurs salles d'expositions	4,00	4,00
le 1er dimanche de chaque mois	gratuit	gratuit
Collections permanentes + expositions temporaires		
entrée unitaire	10,00	10,00
groupes (de + 12 personnes)	6,00	6,00
pendant la fermeture d'une ou plusieurs salles d'expositions	4,00	4,00
Expositions temporaires uniquement		
entrée unitaire	4,00	4,00
groupes (de + 12 personnes)	3,00	3,00
Pour les troyens uniquement		
entrée unitaire : de janvier à février et le 1er samedi de chaque mois	gratuit	gratuit
MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE		
Pour tous		
entrée unitaire	7,00	7,00
groupes (de + 12 personnes)	4,00	4,00
Pendant la fermeture d'une ou plusieurs salles d'expositions	3,50	3,50
le 1er dimanche de chaque mois	gratuit	gratuit
Pour les troyens uniquement		
entrée unitaire : de janvier à février et le 1er samedi de chaque mois	gratuit	gratuit
MUSEE DE VAULISANT ET DE LA BONNETERIE		
Pour tous		
entrée unitaire	5,00	5,00
groupes (de + 12 personnes)	3,00	3,00
le 1er dimanche de chaque mois	gratuit	gratuit
Pour les troyens uniquement		
entrée unitaire : de janvier à février et le 1er samedi de chaque mois	gratuit	gratuit

Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
POUR TOUS LES MUSEES		
Sur présentation de la carte ou d'un justificatif de moins de 3 mois		
jeune - 26 ans y compris visite guidée individuelle	gratuit	gratuit
détenteur de la carte ICOM ou ICOMOS	gratuit	gratuit
détenteur de la carte de presse	gratuit	gratuit
guide conférencier	gratuit	gratuit
demandeur d'emploi	gratuit	gratuit
personnes handicapées) sur présentation d'une Carte Mobilité Inclusion ou d'un justificatif d'allocations AAH (Allocations aux Adultes Handicapés) délivrés par la CAF (Caisse d'Allocations	gratuit	gratuit
accompagnateur d'une personne en situation de handicap	gratuit	gratuit
donnateur privé et ayant-droit	gratuit	gratuit
Sans justificatif		
visite libre groupe scolaire et accompagnants	gratuit	gratuit
premier dimanche de chaque mois	gratuit	gratuit
<u>Evènements nationaux auxquels les musées participent :</u> Nuit européenne des musées, Journées nationales de l'archéologie, Journées européennes du patrimoine, Fête de la science et Rendez-vous aux jardins	gratuit	gratuit

POUR TOUS LES MUSEES					
Passeport annuel commun à tous les musées (entrée permanente : 01/01 - 31/12) passeport individuel plein tarif passeport individuel tarif réduit à partir de 20 délivrés (même réservataire, même payeur) Pass 48h (billet couplé 4 musées) Titulaire du Pass Troyes délivré par Troyes Tourisme					
		18,00		18,00	
		7,00		7,00	
		13,00		13,00	
		gratuit		gratuit	
		4,00		4,00	
		110,00		110,00	
		310,00		310,00	
		55,00		55,00	
Prestations visites guidées collectives sur réservation visite guidée organisée par les musées Tarif par personne en plus du billet d'entrée forfait entrée + prestation visite guidée-groupe d'adultes (30 pers maxi) - prix / groupe forfait entrée + prestation visite guidée-groupe d'adultes (entre 20 et 30 personnes maximum) - prix / groupe - Hors horaires d'ouverture des musées Scolaires, étudiants, personnes en situation de handicap (gratuité pour les accompagnateurs) 30 personnes maxi hors accompagnateurs - prix / groupe					
		5,00		5,00	
		8,00		8,00	
		3,00		3,00	
		5,00		5,00	
Ateliers créatif enfants Tarif par séance et par enfant, gratuit pour 2 accompagnants - avec ou sans visite					
Atelier de pratique artistique dans les musées la séance	troyens	non troyens	troyens	non troyens	
	50,00	70,00	50,00	70,00	
Nota : l'entrée individuelle du musée est valable jusqu'à la fermeture journalière du musée. La tarification relative aux prestations individuelles et collectives globalise l'entrée du musée et la présence d'un intervenant (conférencier, animateur) et les matériels et fournitures nécessaires aux prestations. La tarification relative à la prestation collective jeune public prend en compte la gratuité de l'entrée pour les - de 26 ans, la présence d'intervenant et les matériels et fournitures nécessaires aux prestations.					

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter pour l'année scolaire 2026-2027 (sauf dispositions particulières)

EQUIPEMENTS CULTURELS				
Désignation des tarifs	Pour mémoire Tarifs applicables pour l'année scolaire 2025-2026 (sauf dispositions particulières)		Tarifs applicables pour l'année scolaire 2026-2027 (sauf dispositions particulières)	
	troyens	non troyens	troyens	non troyens
ECOLE MUNICIPALE BEAUX-ARTS (tarifs valables pour l'année scolaire)				
Frais de dossier	20,00		20,00	
Cotisation discipline de septembre à juin adulte	133,00	174,00	133,00	174,00
cotisation discipline (- 18 ans à charge) inscrits par famille :	52,00	77,00	52,00	77,00
1	50,00		50,00	
2	48,00		48,00	
3	44,00		44,00	
4 et +	52,00		52,00	
étudiants (sur présentation de la carte d'étudiant)				
cotisation discipline de janvier à juin	réduction de 30 %		réduction de 30 %	
forfait discipline supplémentaire	26,00	42,00	26,00	42,00
forfait consommables pour atelier terre et gravure	26,00		26,00	
forfait stage de 12 heures	62,00	82,00	62,00	82,00
forfait stage de 24 heures	112,00	159,00	112,00	159,00
forfait stage de 36 heures	169,00	225,00	169,00	225,00

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter pour l'année scolaire 2026-2027 (sauf dispositions particulières)

EQUIPEMENTS CULTURELS								
Désignation des tarifs	Pour mémoire Tarifs applicables pour l'année scolaire 2025-2026 (sauf dispositions particulières)				Tarifs applicables pour l'année scolaire 2026-2027 (sauf dispositions particulières)			
	troyens			non troyens	troyens			non troyens
	Tranche 1 - quotient familial de : 0€ à 750€	Tranche 2 - quotient familial de : 751€ à 1 500€	Tranche 3 - quotient familial de : 1501€ et plus		Tranche 1 - quotient familial de : 0€ à 750€	Tranche 2 - quotient familial de : 751€ à 1 500€	Tranche 3 - quotient familial de : 1501€ et plus	
CONSERVATOIRE MARCEL LANDOWSKI (tarifs valables pour l'année scolaire)								
FRAIS DE DOSSIER PAR INSCRIPTION	20,00			20,00	20,00			20,00
<u>EVEIL ARTISTIQUE MUSIQUE ET DANSE</u>								
COTISATIONS ANNUELLES ENFANTS Eveil 1 et 2								
	131,00	139,00	154,00	208,00	131,00	139,00	154,00	208,00
<u>DISCIPLINE MUSIQUE</u>								
COTISATIONS ANNUELLES ENFANTS OU ELEVES SCOLARISES - PAR CURSUS								
Découverte	144,00	152,00	169,00	225,00	144,00	152,00	169,00	225,00
Initiation et cycle 1	218,00	231,00	257,00	337,00	218,00	231,00	257,00	337,00
Cycle 2	244,00	259,00	287,00	370,00	244,00	259,00	287,00	370,00
Cycle 3-COP	279,00	296,00	328,00	426,00	279,00	296,00	328,00	426,00
Parcours (sur projet ou adapté)	218,00	231,00	257,00	337,00	218,00	231,00	257,00	337,00
Cursus CHAM	gratuit			gratuit	gratuit			gratuit
2ème ou 3ème discipline musique complémentaire à un cursus (Prix par discipline supplémentaire)	79,00	83,00	92,00	128,00	79,00	83,00	92,00	128,00
COTISATIONS ANNUELLES ADULTES - PAR CURSUS								
Initiation et cycle 1	279,00	296,00	328,00	437,00	279,00	296,00	328,00	437,00
Cycle 2	310,00	328,00	364,00	454,00	310,00	328,00	364,00	454,00
Cycle 3-COP	358,00	379,00	421,00	548,00	358,00	379,00	421,00	548,00
Parcours (sur projet ou adapté)	218,00	231,00	257,00	337,00	218,00	231,00	257,00	337,00
2ème ou 3ème discipline complémentaire à un cursus (Prix par discipline supplémentaire)	79,00	83,00	92,00	128,00	79,00	83,00	92,00	128,00
COTISATIONS SEMESTRIELLES ETUDIANTS : CURSUS OU PARCOURS MUSIQUE								
2ème ou 3ème discipline musique complémentaire à un cursus musique (Prix par discipline supplémentaire, par semestre)	90,00			90,00	90,00			90,00
	45,00			45,00	45,00			45,00

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter pour l'année scolaire 2026-2027 (sauf dispositions particulières)

EQUIPEMENTS CULTURELS								
Désignation des tarifs	Pour mémoire Tarifs applicables pour l'année scolaire 2025-2026 (sauf dispositions particulières)			Tarifs applicables pour l'année scolaire 2026-2027 (sauf dispositions particulières)				
	troyens			non troyens	troyens			non troyens
	Tranche 1 - quotient familial de : 0€ à 750€	Tranche 2 - quotient familial de : 751€ à 1 500€	Tranche 3 - quotient familial de : 1501€ et plus		Tranche 1 - quotient familial de : 0€ à 750€	Tranche 2 - quotient familial de : 751€ à 1 500€	Tranche 3 - quotient familial de : 1501€ et plus	
<u>DISCIPLINE DANSE</u>								
COTISATIONS ANNUELLES ENFANTS OU ELEVES SCOLARISES - PAR CURSUS								
Initiation 1 et 2	144,00	152,00	169,00	225,00	144,00	152,00	169,00	225,00
Cycle 1 - Cycle 2	192,00	203,00	226,00	303,00	192,00	203,00	226,00	303,00
Cycle 3-COP	218,00	231,00	257,00	359,00	218,00	231,00	257,00	359,00
2ème ou 3ème discipline danse complémentaire à un cursus danse (Prix par discipline supplémentaire)	79,00	83,00	92,00	128,00	79,00	83,00	92,00	128,00
1 cours hebdomadaire seul : barre à terre ou danse jazz	144,00	152,00	169,00	225,00	144,00	152,00	169,00	225,00
COTISATIONS ANNUELLES ADULTES - PAR CURSUS								
1 cours hebdomadaire seul : barre à terre ou danse jazz	144,00	152,00	169,00	225,00	144,00	152,00	169,00	225,00
2ème ou 3ème discipline danse complémentaire à un cours hebdomadaire (Prix par discipline supplémentaire)	79,00	83,00	92,00	128,00	79,00	83,00	92,00	128,00
COTISATIONS SEMESTRIELLES ETUDIANTS : CURSUS OU PARCOURS DANSE	90,00			90,00	90,00			90,00
2ème ou 3ème discipline danse complémentaire à un cursus danse (Prix par discipline supplémentaire, par semestre)	45,00			45,00	45,00			45,00
<u>DISCIPLINE THEATRE</u>								
COTISATIONS ANNUELLES ENFANTS OU ELEVES SCOLARISES - PAR CURSUS								
Eveil 1 et 2 - Initiation 1 et 2	135,00	143,00	159,00	214,00	135,00	143,00	159,00	214,00
Cycle 1 - Cycle 2 - Cycle 3	201,00	212,00	236,00	303,00	201,00	212,00	236,00	303,00
Parcours (sur projet ou adapté)	157,00	166,00	185,00	247,00	157,00	166,00	185,00	247,00
COTISATIONS SEMESTRIELLES ETUDIANTS : CURSUS OU PARCOURS THEATRE	90,00			90,00	90,00			90,00
<u>DOUBLE CURSUS ENFANTS OU ELEVES SCOLARISES</u>								
<u>DISCIPLINES MUSIQUE + DANSE</u>								
COTISATIONS annuelles (en prenant en compte le niveau en musique)								
Sous réserve de la validation du conservatoire								
Découverte	218,00	231,00	257,00	342,00	218,00	231,00	257,00	342,00
Initiation et cycle 1	310,00	328,00	364,00	454,00	310,00	328,00	364,00	454,00
Cycle 2 + Parcours (sur projet ou adapté)	366,00	388,00	431,00	565,00	366,00	388,00	431,00	565,00
Cycle 3-COP	427,00	453,00	503,00	676,00	427,00	453,00	503,00	676,00
2ème ou 3ème discipline complémentaire à un double cursus Musique et Danse (Prix par discipline supplémentaire)	79,00	83,00	92,00	128,00	79,00	83,00	92,00	128,00

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter pour l'année scolaire 2026-2027 (sauf dispositions particulières)

EQUIPEMENTS CULTURELS								
Désignation des tarifs	Pour mémoire Tarifs applicables pour l'année scolaire 2025-2026 (sauf dispositions particulières)				Tarifs applicables pour l'année scolaire 2026-2027 (sauf dispositions particulières)			
	troyens			non troyens	troyens			non troyens
	Tranche 1 - quotient familial de : 0€ à 750€	Tranche 2 - quotient familial de : 751€ à 1 500€	Tranche 3 - quotient familial de : 1501€ et plus		Tranche 1 - quotient familial de : 0€ à 750€	Tranche 2 - quotient familial de : 751€ à 1 500€	Tranche 3 - quotient familial de : 1501€ et plus	
<u>DISCIPLINES MUSIQUE + THEATRE</u>								
COTISATIONS annuelles (en prenant en compte le niveau en musique)								
Sous réserve de la validation du conservatoire								
Initiation et cycle 1	283,00	300,00	334,00	442,00	283,00	300,00	334,00	442,00
Cycle 2	375,00	397,00	441,00	565,00	375,00	397,00	441,00	565,00
Cycle 3-COP	410,00	434,00	482,00	621,00	410,00	434,00	482,00	621,00
2ème ou 3ème discipline complémentaire à un double cursus Musique et Théâtre (Prix par discipline supplémentaire)	79,00	83,00	92,00	128,00	79,00	83,00	92,00	128,00
<u>DISCIPLINES DANSE + THEATRE</u>								
COTISATIONS annuelles (en prenant en compte le niveau en musique)								
Sous réserve de la validation du conservatoire								
Cycle 1 - Cycle 2	323,00	342,00	380,00	498,00	323,00	342,00	380,00	498,00
Cycle 3 - COP	349,00	369,00	410,00	554,00	349,00	369,00	410,00	554,00
2ème ou 3ème discipline complémentaire à un double cursus Danse et Théâtre (Prix par discipline supplémentaire)	79,00	83,00	92,00	128,00	79,00	83,00	92,00	128,00
<u>PRATIQUE COLLECTIVE SEULE/FORMATION MUSICALE SEULE</u>								
COTISATION Enfants ou élèves scolarisés	87,00	92,00	103,00	142,00	87,00	92,00	103,00	142,00
COTISATION Adultes	87,00	92,00	103,00	142,00	87,00	92,00	103,00	142,00
REDUCTION FAMILLE*								
sur le 2ème élève	-15%				-15%			
sur le 3ème élève et les suivants	-30%				-30%			
Nouvelle inscription en Janvier (sauf pour les étudiants) Réduction appliquée sur les cotisations	-30%				-30%			

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter pour l'année scolaire 2026-2027 (sauf dispositions particulières)

EQUIPEMENTS CULTURELS								
Désignation des tarifs	Pour mémoire Tarifs applicables pour l'année scolaire 2025-2026 (sauf dispositions particulières)			Tarifs applicables pour l'année scolaire 2026-2027 (sauf dispositions particulières)				
	troyens			non troyens	troyens			non troyens
	Tranche 1 - quotient familial de : 0€ à 750€	Tranche 2 - quotient familial de : 751€ à 1 500€	Tranche 3 - quotient familial de : 1501€ et plus		Tranche 1 - quotient familial de : 0€ à 750€	Tranche 2 - quotient familial de : 751€ à 1 500€	Tranche 3 - quotient familial de : 1501€ et plus	
STAGES ET ATELIERS								
Inscription stage (par personne extérieure au Conservatoire)	1/2 journée	21,00		21,00	21,00			21,00
	journée	38,00		38,00	38,00			38,00
	week-end	43,00		43,00	43,00			43,00
	semaine de 5 jours	96,00		96,00	96,00			96,00
Forfait atelier découverte de pratiques instrumentales (début mai à mi-juin, soit 6 semaines)		55,00		55,00	55,00			55,00
Forfait annuel pour l'utilisation de salles par les anciens élèves du Conservatoire (sous réserve de la production d'une attestation de scolarité)		91,00		91,00	91,00			91,00
Forfait module de préparation aux examens COP (Cycle d'Orientation Professionnelle)		44,00		44,00	44,00			44,00
PARC INSTRUMENTAL								
Loyer 1ère année de pratique	par trimestre	40,00		40,00	40,00			40,00
Loyer 2ème année de pratique	par trimestre	50,00		50,00	50,00			50,00
Loyer 3ème année de pratique	par trimestre	60,00		60,00	60,00			60,00
Loyer 4ème année de pratique	par trimestre	70,00		70,00	70,00			70,00
Loyer 5ème année de pratique	par trimestre	80,00		80,00	80,00			80,00
FRAIS DE DOSSIER : ils sont exigibles lors des périodes de réinscriptions et d'inscriptions et sont non remboursables. Le règlement peut s'effectuer au comptant en espèces, en chèque, en carte bancaire. COTISATIONS ANNUELLES : elles sont exigées à compter du 1er octobre de l'année scolaire en cours. Elles sont payables au comptant (espèces, chèque, carte bancaire, Pass Culture, bons CAF et MSA) ou peuvent faire l'objet d'un échelonnement en 8 mensualités par prélèvement automatique à compter du 1er novembre (fournir un RIB et un mandat de prélèvement). DEMISSION : Une démission qui intervient après le 15 octobre de l'année scolaire en cours entraîne la facturation intégrale des cotisations annuelles, sauf si cette démission résulte d'un déménagement hors département ou d'une impossibilité de pouvoir poursuivre pour des raisons de santé, justifiée par un certificat médical à jour. Dans les deux cas, des justificatifs seront exigés. Un remboursement pourra alors être effectué au prorata de l'année scolaire (calculée sur 10 mois). TARIF TROYEN : pour pouvoir bénéficier de ce tarif, un justificatif fiscal sera à fournir dès l'inscription (dernier Avis d'imposition ou Avis de situation déclarative (ASDIR) ou Justificatif d'impôt sur le revenu (JIR) conformément aux délibérations municipales n°10 du 27 mai 2010 et du 23 mars 2016 ou être détenteur du Pass'troyen (service permettant de présenter une fois par an son justificatif fiscal et de bénéficier du tarif troyen dans l'ensemble des services en proposant)). TARIFICATION SOCIALE : Conformément à la délibération n°08 du Conseil Municipal du lundi 24 mars 2025, la tarification sociale est mise en place, à compter de juin 2025, en fonction de la référence du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales (QF = revenus bruts annuels (avant tout abattement fiscal) divisés sur 12 mois + prestations / nombre parts) et classée en trois tranches définies comme suit : - Tranche 1 : de 0 € à 750 € => -15 % du plein tarif - Tranche 2 : de 751 € à 1500 € => -10 % du plein tarif - Tranche 3 : au-delà de 1500 € => plein tarif *REDUCTION FAMILLE TROYENNE : la réduction s'applique pour toute famille de 2 élèves ou plus inscrits au Conservatoire. Les réductions de 15% et 30% sont calculées sur les cotisations les moins élevées. PARC INSTRUMENTAL : sous réserve des disponibilités du parc instrumental du Conservatoire, des instruments de musique peuvent être loués aux élèves (cor, violoncelle, clarinette, trombone, saxophone, violon, contrebasse, cornet, flûte, tuba, alto, hautbois, basson). Pour permettre la rotation des instruments, la location n'est accordée que dans la limite de 5 années scolaires.								

Ville de Troyes - Tarifs 2026
applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

VENTE D'OBJETS DIVERS		
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
MUSEES		
CATALOGUES		
catalogue Archéologie Régionale - Antiquité classique	2,00	2,00
catalogue Peintures du XIV ^{ème} au XIX ^{ème} siècle	2,00	2,00
catalogue Le Trésor de Pouan	2,00	2,00
catalogue Peintres du Nord	11,00	11,00
catalogue George BOUCHE	20,00	20,00
catalogue Exposition "Troyes gallo-romain"	15,00	15,00
catalogue Exposition "A fleur de peau" - tarif public	35,00	35,00
catalogue Exposition "Jacques-Nicolas Paillet de Montabert"	10,00	10,00
catalogue "Jean Kiras - 30 années de Peinture"	15,00	15,00
catalogue "Maurice Marinot Penser en verre"	35,00	35,00
catalogue "Jean Baptiste Coffinet"	18,00	18,00
catalogue Exposition Saint-Loup 2006-2007 - Textiles intelligents	10,00	10,00
catalogue "Raymond Buttner collectionneur : Donation Jeanne Buttner au Musée d'art moderne de Troyes	18,00	18,00
catalogue "Claude et Isabelle Monod : Verre : Donation d'Isabelle Monod et acquisition récentes du Musée d'art moderne de Troyes"	18,00	18,00
catalogue "Martine Martine expression d'être"	22,00	22,00
catalogue des "30 ans de mécénat des Amis du MAM"	5,00	5,00
catalogue "Ursula Morley Price"	35,00	35,00
catalogue "Mission Céramique"	50,00	50,00
catalogue "Tisser Matisse"	25,00	25,00
catalogue "Dufy-Pairet"	20,00	20,00
catalogue "Raoul Dufy, projet de tissus"	15,00	15,00
catalogue "Dessine-moi une collection"	18,00	18,00
catalogue "Dessine-moi une collection" tarif réservé aux libraires	12,60	12,60
catalogue "Modernité hollandaise, la collection singer"	26,00	26,00
catalogue "François Girardon (1628-1751), le sculpteur de Louis XIV"	140,00	140,00
catalogue "Dessins de la Fondation Mapfre"	10,00	10,00
catalogue "Voyage autour des collections : Muséum de Troyes"	20,00	20,00
catalogue "Six siècles de peinture de Giotto à Corot"	25,00	25,00
catalogue "Un autre Rencir"	26,00	26,00
catalogue Corpus de monnaies féodales champenoises - tarif librairie	17,50	17,50
catalogue Corpus de monnaies féodales champenoises - tarif tout public	25,00	25,00
catalogue Jean Kiras le Vol perpétuel - tarif librairie	4,90	4,90
catalogue Jean Kiras le Vol perpétuel - tarif tout public	7,00	7,00
catalogue d'exposition - Les Sénons : Histoire et archéologie	39,00	39,00
catalogue "Chagall, de la palette au métier"	28,00	28,00
catalogue "Valérie HADIDA"	50,00	50,00
catalogue « LAVAU, un prince celtique en bord de seine ... »	-	35,00
catalogue Italia veloce : art et design au 20 ^e s	25,00	25,00
catalogue Raoul Dufy - Tissus et Créations	28,00	28,00
catalogue Parvina Curie : un monde sculpté	20,00	20,00
catalogue "Musée d'Art moderne de Troyes Collections nationales Pierre et Denise Lévy : l'art en partage	-	39,00
catalogue Jean Kiras, le corps et la pensée	-	8,00

Ville de Troyes - Tarifs 2026
applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

VENTE D'OBJETS DIVERS		
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
LIVRES		
Livre "La monnaie de Troyes (561-1773)" de Christophe Adam	20,00	20,00
Livre "Reconnaître facilement les arbres par leurs feuilles"	9,90	9,90
Livre "Reconnaître les traces d'animaux"	12,90	12,90
Livre "Reconnaître les oiseaux du jardin "	9,90	9,90
Livre "André Dunoyer de Segonzac : La force de la nature, l'amour de la vie" de Michel Charzat	39,00	39,00
Livre "Histoire de la mode" - Réédition 2024	13,95	13,95
Livre « Emeline & le Trésor de Lavau »	-	9,50
magazine "Connaissance des arts" exposition "un regard fauve"	8,00	8,00
marque page exposition "Précieux moyen âge"	0,50	0,50
marque-pages « expo Six siècles de peinture l'Aventurière de Watteau »	0,50	0,50
Mes P'tits Doc Histoires : La renaissance	7,90	7,90
Mes P'tits Doc Histoires : Au temps des mousquetaires	7,90	7,90
Dictionnaire historique des noms de rues de Troyes	27,00	27,00
Dictionnaire des célébrités aubois	30,00	30,00
De cœur et de lumière - Cathédrale et églises troyennes	36,00	36,00
La mémoire de Troyes III	39,00	39,00
Charles Ballet - Un génie de l'hoticulture+L(-6)C:LC(1)	15,00	15,00
Histoires, légendes et mystère de Troyes	30,00	30,00
Les voies Gallo-romaines en Champagne méridionale - Troyes et ses environs	25,00	25,00
Le trésor et les reliques de la Cathédrale de Troyes	30,00	30,00
Mémoires de mailles	49,50	49,50
Le jardin de Matisse	15,90	15,90
Une bouteille dans l'océan	15,00	15,00
Hôtels particuliers et demeures remarquables à Troyes et dans l'Aube	35,00	35,00
L'histoire de l'art, de Cro-Magnon jusqu'à toi	14,90	14,90
L'histoire de l'art, de Cro-Magnon jusqu'à toi - Réédition 2024	15,90	15,90
Le monnayage à Troyes et en Champagne de l'Antiquité à nos jours"	40,00	40,00
Troyes et l'Aube - Insolites et méconnus	24,00	24,00
Un artiste face à la guerre d'André Romand - tarif tout public	15,00	15,00
Un artiste face à la guerre d'André Romand - tarif libraire	10,50	10,50
Le lieu de tous les remèdes : L'apothicaire de l'Hotel-Dieu-le-Comte de Troyes	9,50	9,50
Le Loup qui enquêtait au Musée	5,95	5,95
Les églises de Troyes : Cathédrale, collégiales et églises paroissiales"	30,00	30,00
L'Aube des souterrains	30,00	30,00
Magazine Hors-série Beaux-Arts	11,00	11,00
Le manchot qui en avait marre d'être pris pour un pingouin	11,90	11,90
Troyes en Champagne	45,00	45,00
Chefs d'œuvre de l'art africain	14,95	14,95
Art moderne et contemporain	14,00	14,00
Comprendre et apprécier l'art	14,90	14,90
Artistes femmes	12,00	14,90
André Derain en 15 questions	15,95	15,95
Dictionnaire de l'ornement	12,00	12,00
Les Tassel - Une famille de peintres	29,00	29,00
Derain et ses amis	39,00	39,00
Une belle histoire des météorites	25,00	25,00
Les visages de Troyes	30,00	30,00
L'histoire de l'art expliquée aux enfants	13,90	13,90
La Prunelle de Troyes, au cœur de la liqueur - Editions La Maison du Boulanger	28,00	28,00
Désir d'harmonie au XVIIe siècle (III) - Jean Passerat	25,00	25,00
Petit Journal de l'exposition de Lavau	2,00	2,00

Ville de Troyes - Tarifs 2026
applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

VENTE D'OBJETS DIVERS		
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
CARTES POSTALES		
carte postale de l'exposition Renoir	1,50	1,50
carte postale "Le soleil et les neuf planètes du système solaire à l'échelle"	2,00	2,00
lot de 10 cartes postales Charles Fichot	5,00	5,00
autres cartes postales	1,00	1,00
AFFICHES		
affiche "Les coureurs"	3,30	3,30
affiche de l'exposition « Six siècles de peinture de Giotto à Corot »	2,70	2,70
affiche exposition "200 ans Doré Doré"	3,30	3,30
affiche "Delaunay Réouverture MAM"	5,50	5,50
affiche "Modigliani Réouverture MAM"	5,50	5,50
affiche "Derain Réouverture MAM"	5,50	5,50
affiche "Marinot (balcon) Réouverture MAM"	5,50	5,50
affiche "Marinot (brodeuse) Réouverture MAM"	5,50	5,50
autres affiches	3,00	3,00
POSTERS		
Poster Charles Cuisin : Vue prise au pont des Moulins Brûlés, effet de crépuscule	5,50	5,50
Poster Pierre Paul Rubens (attr.) : L'Homme au luth	5,50	5,50
Poster Jean-Honoré Fragonard : Le Repos de la Sainte Famille	5,50	5,50
Poster Bartholomeus Spranger : Vénus et l'Amour	5,50	5,50
Poster Charles Joseph Natoire : Danaé recevant Jupiter métamorphosé en pluie d'or (Histoire des Dieux)	5,50	5,50
Poster Eugène Le Poittevin : Bains de mer à Étretat	5,50	5,50
Poster Jean Antoine Watteau : L'Enchanteur	5,50	5,50
Poster Jean Antoine Watteau : L'Aventurière	5,50	5,50
Poster Charles Joseph Natoire : Télémaque écoutant les conseils de Mentor (Histoire de Télémaque)	5,50	5,50
Poster François Boucher : Les Génies des Beaux-Arts	5,50	5,50
Poster Nicolas Baudesson : Fleurs	2,70	2,70
Poster Jean-Baptiste Greuze : Portrait d'Esprit de Baculard d'Amaud	2,70	2,70
Poster Maurice-Quentin de La Tour : Maria Gunning, comtesse de Coventry	2,70	2,70
Poster Andreas Schelfhout : Paysage hivernal aux patineurs	2,70	2,70
Poster Arts graphiques 60 x 50 cm	5,50	5,50
Poster Fichot	5,50	5,50
Poster Paysage à la Ciotat (Le Bec-de-l'Aigle), Othon Friesz	5,50	5,50
Poster les Coureurs, Robert Delaunay	5,50	5,50

Ville de Troyes - Tarifs 2026
applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

VENTE D'OBJETS DIVERS		
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
Frais d'envoi pour la France métropolitaine uniquement	en lettre suivie	en lettre suivie
Poids jusqu'à 20g	2,05	2,05
Poids supérieur à 20g jusqu'à 100g	3,55	3,55
Poids supérieur à 100g jusqu'à 250g	5,60	5,60
Poids supérieur à 250g jusqu'à 500g	7,70	7,70
Poids supérieur à 500g jusqu'à 1kg	9,55	9,55
Poids supérieur à 1kg jusqu'à 2kg	11,50	11,50
Frais d'envoi pour la France métropolitaine uniquement	en Colissimo	en Colissimo
Poids jusqu'à 250g	5,65	5,65
Poids supérieur à 250g jusqu'à 500g	7,90	7,90
Poids supérieur à 500g jusqu'à 750g	9,30	9,30
Poids supérieur à 750g jusqu'à 1kg	10,10	10,10
Poids supérieur à 1kg jusqu'à 2kg	11,45	11,45
Poids supérieur à 2kg jusqu'à 5kg	17,80	17,80
Poids supérieur à 5kg jusqu'à 10kg	25,90	25,90
Poids supérieur à 10kg jusqu'à 15kg	32,70	32,70
Poids supérieur à 15kg jusqu'à 30kg	40,50	40,50
Frais d'envoi pour l'Europe et la Suisse	en Colissimo	en Colissimo
Poids jusqu'à 500g	15,90	15,90
Poids supérieur à 500g jusqu'à 1kg	19,75	19,75
Poids supérieur à 1kg jusqu'à 2kg	22,40	22,40
Poids supérieur à 2kg jusqu'à 5kg	28,70	28,70
Poids supérieur à 5kg jusqu'à 10kg	47,30	47,30
Poids supérieur à 10kg jusqu'à 15kg	69,40	69,40
Poids supérieur à 15kg jusqu'à 30kg	89,90	89,90
Frais d'envoi pour le Royaume Uni	en Colissimo	en Colissimo
Poids jusqu'à 500g	18,90	18,90
Poids supérieur à 500g jusqu'à 1kg	22,75	22,75
Poids supérieur à 1kg jusqu'à 2kg	25,40	25,40
Poids supérieur à 2kg jusqu'à 5kg	31,70	31,70
Poids supérieur à 5kg jusqu'à 10kg	50,30	50,30
Poids supérieur à 10kg jusqu'à 15kg	72,40	72,40
Poids supérieur à 15kg jusqu'à 30kg	92,90	92,90

Ville de Troyes - Tarifs 2026
applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

VENTE D'OBJETS DIVERS		
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
VENTE D'OBJETS DIVERS		
AUTRES OBJETS		
Carnet d'écriture - Phases de lune	5,00	5,00
Carnet d'écriture - Vues globales de la planète Terre	5,00	5,00
Carnet d'écriture- Eruption solaire	5,00	5,00
Carnet d'écriture - arts graphiques	3,00	3,00
Carnet d'écriture - Charles Fichot	3,00	3,00
Marque-page - Vue d'artiste du système solaire à l'échelle	1,00	1,00
Magnet panoramique - Vue d'artiste du système solaire à l'échelle	4,00	4,00
Magnet - Ananas Plumier	3,60	3,60
Magnet - Delaunay	3,60	3,60
Magnet - Modigliani	3,60	3,60
Magnet - Archéo décor "masques lunaires"	3,60	3,60
Magnet - Beaux arts portrait Greuze	3,60	3,60
Magnet - Muséum Zèbre	3,60	3,60
Magnet - Charles Fichot « Maisons rue Kleber »	3,60	3,60
Magnet - Vitrail soleil à visage humain	3,60	3,60
Magnet - Affiche publicitaire « slip masculin Kangourou »	3,60	3,60
Magnet - Affiche publicitaire « jambe sans bas oiseau sans plume »	3,60	3,60
Magnet - Jean-Michel Picart « Vase de fleurs »	3,60	3,60
Magnet - Othon Friesz « Paysage à la Ciotat »	3,60	3,60
Boucles d'oreilles Collection "Vallotton"	18,40	18,40
Bague Collection "Vallotton"	30,60	30,60
Manchette Collection "Vallotton"	34,70	34,70
Boucles d'oreilles Collection "Marinot"	25,50	25,50
Fibule Collection "Marinot"	26,50	26,50
Carte à colorier celtique	3,00	3,00
Collier à faire soi même	8,80	8,80
Vercingétorix – marque-pages	1,90	1,90
Peluche renard	9,70	9,70
Peluche chouette	9,70	9,70
Peluche hérisson	9,70	9,70
Peluche chauve souris	7,60	7,60
Peluche écureuil	9,70	9,70
Peluche Faon	10,80	10,80
Peluche bouillotte Miguel	22,50	22,50
Peluche bouillotte Maurice	22,50	22,50
Diorama "Mes histoires découpées"	5,60	5,60
Stylo plume de couleur	2,60	2,60
Château-fort maquette 3 D	21,90	21,90
Jeu de cartes Défis nature "Oiseaux"	10,70	10,70
Jeu de cartes Défis nature "Carnivores"	10,70	10,70
Jeu ArtyFocus	20,90	20,90
Crayon de papier tête Achéloos	-	5,50
Jeu Défis nature "Portraits dans l'art"	10,70	10,70

Ville de Troyes - Tarifs 2026
applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

VENTE D'OBJETS DIVERS		
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
AUTRES OBJETS		
Crayons de couleur-Puzzle	11,30	11,30
Carnet d'écriture - Paul Signac (Venise)	8,10	8,10
Porte-clés Paul Gauguin "Tahitienne"	4,60	4,60
Porte-clés Robert Delaunay "Football"	4,60	4,60
Porte-clés Maurice Marinot "Vue d'un Se à Paris"	4,60	4,60
Porte-clés exposition As de la Jungle (4 modèles : Junior, Maurice, Miguel, Natacha) à l'unité	4,50	4,50
Planche d'étiquettes autocollantes	1,50	1,50
Jeu "Devine mon portrait"	25,00	25,00
Puzzle 54 pièces Musée Art Moderne	6,00	6,00
Puzzle 54 pièces Musée des Beaux-Arts	6,00	6,00
Puzzle 54 pièces Muséum	6,00	6,00
Puzzle 54 pièces Art Champenois	6,00	6,00
Carnet à spirales Robert Delaunay "Les Coureurs/Bella Chagall"	4,10	4,10
Mémo-puzzle d'arts africains et océaniens	12,20	12,20
Bougie "La petite Madeleine"	27,00	27,00
Tote Bag "MAM IS BACK"	10,00	10,00
Tote bag	9,00	9,00
Carnet d'écriture "MAM IS BACK"	5,00	5,00
Carnet d'écriture "Bella Chagall"	8,00	8,10
Carnet d'écriture André Derain (Big Ben)	-	8,10
Carnet d'écriture "Tête Achéloos"	-	6,00
Parapluie "MAM is Back"	10,00	10,00
Coffret 18 Napolitains Derain	-	9,50
VENTE AU DEBALLAGE		
Forfait valable pour la 1/2 journée lors d'une conférence ou d'un colloque à l'Auditorium du Musée d'art moderne	15,50	15,50
VOIRIE - vendus au m³		
Pour la vente de blocs ou plaques de pierre , l'acheteur fera son affaire du retrait sur le site du Centre Technique Municipal des éléments achetés, y compris leur chargement avec son propre matériel - aucun moyen technique ou humain de la collectivité ne sera mis en oeuvre		
Blocs de pierre	185,50	185,50
Plaques de pierre	154,50	154,50
Pavés granit	82,50	82,50
Pavés mélangés (grès et granit)	62,00	62,00
Cession de droits		
Cession du droit d'exploitation d'une photo de la Ville de Troyes - Prix unitaire	100,00	100,00

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

EQUIPEMENTS SPORTIFS				
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur		Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026	
PISCINES				
entrée simple adulte entrée simple - tarif réduit* entrée enfant -6 ans carte 10 entrées (1 an de validité à compter de la date d'achat) adulte tarif réduit * carte 30 entrées (2 ans de validité à compter de la date d'achat) adulte tarif réduit * groupe jeunes (réservation et règlement sur facture)+ 5 personnes groupe adultes (réservation et règlement sur facture)+ 5 personnes	Troyens	Non troyens	Troyens	Non troyens
	4,50		4,50	
	2,50		2,50	
	1,00		1,00	
	35,50	43,50	35,50	43,50
	16,50	21,50	16,50	21,50
	96,00	118,00	96,00	118,00
	45,00	57,00	45,00	57,00
2,50		2,50		
4,50		4,50		
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur		Tarifs en vigueur	
PISCINES				
Aquabike (annulation possible 7 jours avant le cours) la séance carte 11 séances + 1 offerte (valable 1 an à la date d'achat) séance de groupe pour 10 personnes même réservataire, même payeur Abonnement annuel "aqua-ainés" tarif réservé aux personnes de 70 ans et plus à raison d'un cours par semaine sur les créneaux réservés à cette activité Leçon de natation / Peur de l'eau le cours carte 10 séances (valable 3 mois) carte 10 séances (valable 3 mois de date à date) à partir de 10 cartes achetées par un même payeur - prix par carte				
	11,50		11,50	
	99,00	115,00	99,00	115,00
	92,00		92,00	
	108,00	140,00	108,00	140,00
	13,00		13,00	
	84,00	101,00	84,00	101,00
70,00		70,00		

Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur		Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026	
PISCINES				
	Troyens	Non troyens	Troyens	Non troyens
Anniversaire animé à la piscine (enfants à partir de 6 ans et jusqu'à 12 ans, le mercredi de 15h à 17h incluant environ 45 min d'animation aquatique, un goûter et une entrée par enfant, participant à l'anniversaire, à utiliser ultérieurement [valable uniquement avec une entrée adulte payante]) Annulation possible 7 jours avant				
Entrée par enfant pour un groupe de 8 à 10 personnes (entre 6 et 10 ans) même réservataire, même payeur	11,50	13,50	11,50	13,50
Entrée par enfant pour un groupe de 8 à 14 personnes (10 ans et plus) même réservataire, même payeur	12,50	15,50	12,50	15,50
Accompagnateur (2 personnes maxi)	gratuit		gratuit	
<u>Groupe d'activités 1 :</u>				
1) Baby Club : 6 mois - 6 ans				
2) Aquagym				
la séance	8,60		8,60	
11 séances (la durée de validité est de 1 an à compter de la date d'acquisition)	66,00	80,00	66,00	80,00
33 séances (sauf Baby-Club, la durée de validité est de 2 ans à compter de la date d'acquisition)	156,00	192,00	156,00	192,00
Baby club 2ème enfant entrant	6,00		6,00	
<u>Groupe d'activités 2 (tarifs par période) :</u>				
1) Perfectionnement				
2) Jardin aquatique : 4 - 6 ans				
3) Nage avec palmes				
la séance	8,50		8,50	
Forfait au trimestre (1 séance par semaine hors période de vacances scolaires)	66,00	80,00	66,00	80,00
Forfait à la saison (1 séance par semaine hors période de vacances scolaires)	156,00	192,00	156,00	192,00
4) Ecole de natation				
la séance	5,50		5,50	
Forfait au trimestre	39,00	47,00	39,00	47,00
Forfait à la saison	103,00	122,00	103,00	122,00
<u>Tarifs piscines pour les achats groupés</u> <u>(valables pour les achats d'au moins 30 cartes en une fois)</u>				
Carte 10 entrées				
adulte	34,00		34,00	
enfant	15,00		15,00	
Groupe d'activité 1 : <i>Baby club ou Aquagym</i>				
carte 11 séances	64,00		64,00	
Groupe d'activité 2 : <i>Perfectionnement ou Jardin aquatique ou Nage avec palmes</i>				
Forfait trimestriel	64,00		64,00	
Aquabike				
carte 11 séances	99,00		99,00	

Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur		Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026	
PISCINES				
	Troyens	Non troyens	Troyens	Non troyens
Coefficient à appliquer aux tarifs ci-dessus suivant l'occupation de l'équipement				
<u>Occupation sans activité commerciale</u>				
Associations troyennes affiliées à une fédération ou à l'UFOLEP	gratuit		gratuit	
Associations troyennes non affiliées	0,50		0,50	
Associations non troyennes ou autres personnes morales	1,00		1,00	
<u>Occupation avec activité commerciale</u>				
Temps de la manifestation	1,25		1,25	
Redevance horaire ligne d'eau surveillée pendant la période scolaire				
Tarif 1 50 mètres - l'heure	75,00		75,00	
Tarif 2 25 mètres - l'heure	38,00		38,00	
Redevance horaire ligne d'eau non surveillée et non encadrée pendant les vacances scolaires				
50 mètres	67,00		67,00	
25 mètres	34,00		34,00	
Redevance établissements d'enseignement -minimum de perception correspondant à 20 entrées par créneau réservé, règlement sur facture				
entrée sans enseignement	3,75		3,75	
entrée avec enseignement	4,80		4,80	
Brevet de natation - selon horaires disponibles				
tout public	5,10		5,10	
Entrée le jour de la fête du sport de 14h à 17h30 - enfants de - 6 ans	gratuit		gratuit	
Entrée le jour de la fête du sport de 14h à 17h30 - adulte	gratuit		gratuit	
Entrée évènement ponctuel organisé par la Ville de Troyes				
- de 6 ans	gratuit		gratuit	
+ de 6 ans	1,00		1,00	
Carte à puce permettant l'accès (hors entrée unitaire)	3,50		3,50	
Pass journée Patinoire/Piscine				
Valable uniquement pendant les vacances scolaires de la zone B et utilisables 72 heures après l'achat				
Pass journée Patinoire/Piscine - tarif adulte	15,00		15,00	
Pass journée Patinoire/Piscine - tarif -18 ans	9,00		9,00	
Désignation des tarifs	Pour mémoire Tarifs applicables pour l'année scolaire 2025-2026 (sauf dispositions particulières)		Tarifs applicables pour l'année scolaire 2026-2027 (sauf dispositions particulières)	
Frais d'inscription dûs une fois par saison scolaire pour les établissements scolaires	gratuit	325,00	gratuit	325,00
* le tarif réduit concerne les étudiants de - 25 ans, les enfants de - 18 ans, les personnes handicapées et les demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois)				

Ville de Troyes - Tarifs 2026
applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

EQUIPEMENTS SPORTIFS		
EQUIPEMENTS SPORTIFS	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
SEMI MARATHON (modalités d'inscription suivant le règlement)		
inscription semi-marathon - date limite d'inscription le premier lundi du mois de mai		
Pallier n° 1 : de 1 à 1000 dossards		
inscription individuelle et sur internet - tout public	-	23,00
inscription individuelle et sur internet sur présentation de la licence de la Fédération Française d'Athlétisme	-	21,00
Pallier n° 2 : de 1 001 à 2 000 dossards		
inscription individuelle et sur internet - tout public	-	25,00
inscription individuelle et sur internet sur présentation de la licence de la Fédération Française d'Athlétisme	-	23,00
Pallier n° 3 : de 2 001 à 3 500 dossards		
inscription individuelle et sur internet - tout public	-	28,00
inscription individuelle et sur internet sur présentation de la licence de la Fédération Française d'Athlétisme	-	26,00
Tarif groupe : inscription par usager à partir de 10 personnes (dans la limite de la jauge des dossards)	-	21,00
inscription "10 km" - date limite d'inscription le premier lundi du mois de mai		
Pallier n° 1 : de 1 à 1000 dossards		
inscription individuelle et sur internet - tout public	-	13,00
inscription individuelle et sur internet sur présentation de la licence de la Fédération Française d'Athlétisme	-	11,00
Pallier n° 2 : de 1 001 à 2 000 dossards		
inscription individuelle et sur internet - tout public	-	18,00
inscription individuelle et sur internet sur présentation de la licence de la Fédération Française d'Athlétisme	-	16,00
Tarif groupe : inscription par usager à partir de 10 personnes (dans la limite de la jauge des dossards)	-	11,00
inscription "course jeunes" organisée le samedi précédent le semi-marathon - date limite d'inscription le premier lundi du mois de mai		
inscription individuelle	2,00	2,00

Ville de Troyes - Tarifs 2026
applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

EQUIPEMENTS SPORTIFS					
EQUIPEMENTS SPORTIFS		Tarifs en vigueur		Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026	
SEMI MARATHON ENTREPRISE (modalités d'inscription suivant le règlement)					
inscription semi-marathon - date limite d'inscription le premier lundi du mois de mai					
équipe de 3 coureurs dans la limite de 350 équipes		120,00		120,00	
CORRIDA DE NOEL					
inscription course pédestre par personne		6,00		6,00	
PASSEPORT LOISIRS (pendant les vacances scolaires sauf celles de Noël)					
		Troyen	Non troyen	Troyen	Non troyen
inscription par enfant par semaine					
Tarif Troyen		23,00	26,00	23,00	26,00
inscription à partir du 3ème enfant inscrit					
Tarif Troyen		13,00	16,00	13,00	16,00
NUIT DU SPORT					
inscription par personne		38,00		40,00	
bouteille de Champagne		20,00		20,00	

Ville de Troyes - Tarifs 2026
applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

EQUIPEMENTS SPORTIFS		
EQUIPEMENTS SPORTIFS	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
LOCATION DE STADES ET SALLES DE SPORT		
Coefficient à appliquer aux tarifs ci-dessous suivant l'occupation de l'équipement		
<u>Occupation sans activité commerciale</u>		
Associations troyennes affiliées à une fédération ou à l'UFOLEP	gratuit	gratuit
Associations troyennes non affiliées	0,50	0,50
Associations non troyennes ou autres personnes morales	1,00	1,00
<u>Occupation avec activité commerciale</u>		
Temps de la manifestation	1,25	1,25
Temps de montage/démontage	0,50	0,50
Tarif 1 par équipement pour la 1/2h*	12,50	12,50
Tarif 2 par équipement pour l'heure	25,00	25,00
ETABLISSEMENTS - LOCATION USAGERS EXTERIEURS ET ASSOCIATION SANS ENTREE PAYANTE		
piste de BMX		
partie clôturée /heure	42,00	42,00
forfait mise à disposition feux de départ /utilisation	-	20,00
Location stand de tir		
La location est réservée aux organismes suivants : CNFPT notamment en faveur des Polices Municipales, aux associations sportives intervenant dans le domaine du tir sportif et aux utilisateurs professionnels chargés de la sécurité pour se former au tir		
1/2 journée	200,00	200,00
journée	400,00	400,00
Nota : le tarif jeune concerne le public âgé de moins de 18 ans, les lycéens et les étudiants. Les demandeurs d'emploi bénéficient du tarif jeunes pour la fréquentation des installations sportives et de loisirs. Possibilité pour les associations troyennes de bénéficier de la gratuité des installations sportives et de loisirs dans la mesure où elles n'exercent pas d'activités lucratives et qu'elles présentent un intérêt évident pour la Ville de Troyes. * le tarif à la 1/2h ne s'applique qu'en cas de location d'une heure minimum.		

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

EQUIPEMENTS SPORTIFS		
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
TENNIS - Complexe Henri TERRE		
	plein air et couvert	plein air et couvert
1 entrée d'une heure grand public	10,00	10,00
1 entrée d'une heure étudiant sur présentation d'un justificatif	6,00	6,00
carte de 10 heures	80,00	80,00

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter pour l'année scolaire 2026-2027 (sauf dispositions particulières)

RESTAURATION SCOLAIRE ET ACTIVITES PERISCOLAIRES							
Désignation des tarifs			Pour mémoire Tarifs en vigueur du 1er septembre 2025 au 31 août 2026 Année scolaire 2025-2026		Pour mémoire Tarifs en vigueur du 1er septembre 2026 au 31 août 2027 Année scolaire 2026-2027		
RESTAURATION SCOLAIRE			Troyens	Non troyens	Troyens	Non troyens	
Repas régulier (inscription préalable)	1er enfant inscrit	4,10	7,50	4,10	7,50		
	à partir du 2 ^{ème} enfant inscrit	3,60		3,60			
Repas exceptionnel							
Repas enfant ou adulte accueilli dans le cadre d'un échange scolaire	le repas	7,50		7,50			
Repas concernant les dispositifs spécifiques d'accompagnement et d'inclusion des enfants porteurs de handicap	le repas	4,10		4,10			
	repas par enfant	4,10		4,10			
	repas par adulte encadrant	8,00		8,00			
TENUE SCOLAIRE			Troyens	Non troyens	Troyens	Non troyens	
ÉCOLE MATERNELLE							
Trousseau de départ : 3 tabliers chasubles			gratuit		gratuit		
Tablier chasuble - à l'unité			22,70		22,70		
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE							
Trousseau de départ : 4 T-shirts manches courtes, 2 T-shirts manches longues, 2 gilets en molleton et une doudoune sans manches			gratuit		gratuit		
T-shirt manches courtes – à l'unité			14,40		14,40		
T-shirt manches longues – à l'unité			16,80		16,80		
T-shirt manches longues col montant – à l'unité			12,00		12,00		
Gilet molleton - à l'unité			48,00		48,00		
Doudoune sans manches - à l'unité			42,00		42,00		
MON PERISCOLAIRE							
Tarif facturé par période intervacances		Période	Horaires	Tarif/période Troyen	Tarif/période Non Troyen	Tarif/période Troyen	Tarif/période Non Troyen
Garderie maternelles	Ma garderie avant l'école	De 7h30 au début de la classe	18,25 €	36,50 €	18,25 €	36,50 €	
	Ma pause récréative	De la fin de la classe à 17h00	gratuit		gratuit		
	Ma garderie après l'école	17h00 à 18h15	18,25 €	36,50 €	18,25 €	36,50 €	
	Ma garderie avant et après l'école	De 7h30 au début de la classe et de 17h00 à 18h15	26,35 €	72,95 €	26,35 €	72,95 €	
Garderie élémentaires*	Ma garderie avant l'école	De 7h30 au début de la classe	14,70 €	29,40 €	14,70 €	29,40 €	
	Ma pause récréative	De la fin de la classe à 17h00	gratuit		gratuit		
	Ma garderie après l'école	17h45 à 18h15	14,70 €	29,40 €	14,70 €	29,40 €	
	Ma garderie avant et après l'école	De 7h30 au début de la classe et de 17h00 à 18h15	21,30 €	58,75 €	21,30 €	58,75 €	
Mon temps cartable élémentaire	Le soir (1 à 4 jours/semaine)	4 jours par semaine de la fin de la classe à 17h45	gratuit		gratuit		
Mes découvertes élémentaires	Le soir (1 à 2 jours/semaine)	De la fin de la classe à 17h45	11,50 €	22,30 €	11,50 €	22,30 €	
Tarif exceptionnel " Mon périscolaire", tarifs valables pour 1 semaine maximum, au-delà application des tarifs troyens/non troyens par période intervacances		Période	Horaires	Tarif à la journée	Tarif à la semaine	Tarif à la journée	Tarif à la semaine
Garderie maternelles ou élémentaires		Ma garderie avant et après l'école	De 7h30 au début de la classe et de 17h00 à 18h15	3,05 €	5,10 €	3,05 €	5,10 €
* Hors coût "mes découvertes élémentaires" Pour la facturation de "mon périscolaire", à partir du deuxième enfant fréquentant "mon périscolaire", tous les tarifs troyens bénéficient d'une réduction de 50 %. Lorsque deux enfants ou plus sont inscrits à des activités dont les tarifs sont différents, l'enfant pour lequel le tarif appliqué est le plus élevé sera considéré comme le premier enfant.							

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
DROITS DE PLACE		
HALLES		
Redevances		
Case le m²/mois	8,15	8,15
Réserve le m²/mois	3,90	3,90
Mézzanine le m²/mois	4,60	4,60
Parking unité/mois	18,00	18,00
Redevances pour occupation éphémère - m²/jour		
Tarif 1 : Occupation éphémère d'une case par une association à but non lucratif et sans activité commerciale	-	gratuit
Tarif 2 : Occupation éphémère d'une case par une association à but non lucratif et avec activité commerciale	-	0,36
Tarif 3 : Autre occupation éphémère avec activité commerciale	-	0,50
Cautions clés - caution/unité		
clé sécurisée "5 goupilles" - caution/unité	-	10,00
clé sécurisée "1ère classe" - caution/unité	-	20,00
clé sécurisée "2nde classe" - caution/unité	-	70,00
MARCHES DE PLEIN AIR		
Démonstrateurs et posticheurs		
forfait / jour	23,80	23,80
Commerçants abonnés Tarif trimestriel - le m²		
samedi - dimanche	6,10	6,10
autres jours	3,65	3,65
Commerçants passagers Tarif journalier - le mètre linéaire		
samedi - dimanche	2,00	2,00
autres jours	1,60	1,60
Marchés petits producteurs (stands de 3m x 3m)		
l'emplacement	6,10	6,10
PETITS PRODUCTEURS HORS PERIMETRE MARCHÉ SEMAINE		
par trimestre - le m²	3,85	3,85
MARCHES DE NOËL		
Forfait de location de chalet installation et désinstallation compris		
Location à la journée /jour	85,00	85,00
Location à la semaine /jour	85,00	85,00
Location au mois du 11/2026 au 12/2026 /jour	50,00	50,00
Forfait électricité (Montage/démontage compris) par chalet et par jour d'occupation	4,00	4,00
ZONE DE STATIONNEMENT DE VELOS EN LIBRE-SERVICE ET BOX VELOS		
Occupation par zone < à 10m² au trimestre	28,00	28,00
Occupation par zone > ou égale à 10m² au trimestre	54,00	54,00
TAXIS	par trimestre	117,00

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
TRAVAUX - CHANTIERS		
Neutralisation de place de stationnement payante, ou d'une emprise sur stationnement payant mais non matérialisée au sol ou pour neutralisation du domaine public hors stationnement payant		
forfait journalier par place occupée ou équivalent de place occupée	8,00	8,00
forfait demi-journée par place occupée ou équivalent de place occupée	4,00	4,00
Neutralisation de place de stationnement "arrêt-minute" / "livraison" / réservée aux personnes handicapées	13,00	13,00
forfait journalier		
Chargement/Déchargement zone piétonne pour une durée maximale de 2 h 00	gratuit	gratuit
Déménagement zone piétonne	gratuit	gratuit
Dépôt de matériaux (sable - bois...) pour une durée supérieure à 2 h 00	20,00	20,00
forfait/jour		
Benne forfait par benne (sur 2 emplacements) et par jour	16,00	16,00
Nacelle, camion-nacelle, grue mobile, toupie béton forfait par dispositif par jour	8,00	8,00
Containers, bungalows, modules - <i>minimum de perception 5,00€</i> le m²/jour	0,75	0,75
Délimitation par clôtures d'une emprise de chantier et/ou empiètement par échafaudages et/ou échafaudages suspendus - <i>minimum de perception 5,00€</i> :		
*Occupation consécutive du 1er au 90ème jour le m²/jour	0,30	0,30
*Occupation consécutive à partir du 91ème jour et jusqu'au 150ème jour le m²/jour	0,20	0,20
*Occupation consécutive à partir du 151ème jour le m²/jour	0,10	0,10
Badge d'accès automatisé au secteur piétonnier - caution/unité	50,00	50,00
Mise à disposition de clé/télécommande ouvrant les barrières amovibles - caution/unité	50,00	50,00
Perte de badge/clé/télécommande ou remplacement si dégradé caution/unité	80,00	80,00

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
ESPLANADE CHARLES DELESTRAINT : Cirques - Ménageries - Expositions (hors consommation eau - dès le jour d'installation) L'esplanade Charles Delestraint peut être mise à disposition uniquement par moitié ou totalité (18 350 m²) de la superficie selon les tarifs au m² suivant l'activité menée sur l'espace : Critère 1 : recette perçue auprès des visiteurs Critère 2 : recette perçue auprès des exposants Pour occupation donnant soit lieu à droit d'entrée dans la zone, soit à perception d'un loyer ou d'une quelconque recette auprès des personnes s'installant sur le site, y compris à des fins de stationnement de véhicules terrestres à moteur		
Tarif de base au m²	0,068	0,068
Coefficient appliqué au tarif de base pour : tarif 1 - une occupation à but non lucratif et objet désintéressé tarif 2 - une occupation répondant à au moins un des critères ci-dessus	0,55 1,07	0,55 1,07
Mise à disposition - tarif jaune Mise à disposition d'armoire de distribution électrique du 1er au 7ème jour Intègre le coût d'amenée, d'installation (raccordement des armoires sur le réseau de distribution enterré à partir des borniers de sol encastré) et de démantèlement	forfait 55,00	forfait 55,00
A partir du 8ème jour (1) La demande de raccordement ainsi que les frais générés (raccordement, abonnement, consommation) sont de la responsabilité du demandeur	forfait/jour 81,00	forfait/jour 81,00
caution pour mise à disposition d'une fiche de raccordement Monophasé 2 fils + terre Max 20 ampères Monophasé 2 fils + terre Max 32 ampères Tétrapolaire 3 phases + neutre + terre Max 20 ampères Tétrapolaire 3 phases + neutre + terre Max 32 ampères Tétrapolaire 3 phases + neutre + terre Max 63 ampères	forfait/jour 55,00	forfait/jour 55,00
	39,00 60,00 50,00 72,00 132,00	39,00 60,00 50,00 72,00 132,00
ESPLANADE DES MAROTS COMMERCE AMBULANTS ALIMENTAIRES REGULIERS de type foodtrucks (Affectation annuelle des emplacements)	forfait par jour 180,00	forfait par jour 180,00
forfait journalier plancher Zone 1 Zone 2 Zone 3 branchement électrique terrasse (zone 1) OCCASIONNELS (y compris produits de la mer) forfait journalier SAISONNIERS (Glaces, marrons, boissons) forfait journalier plancher zone 1 et 2 forfait journalier plancher zone 3 PENDANT LA PERIODE DES FETES DE FIN D'ANNEE du 17/11/2026 au 06/01/2027 occupation < ou égale à 20 m² forfait journalier plancher occupation > 20 m² forfait journalier plancher Attraction ou manège - le m² par jour	23,00 18,00 11,80 3,50 0,80 58,00 18,00 12,00 42,00 51,00 0,66	23,00 18,00 11,80 3,50 0,80 58,00 18,00 12,00 42,00 51,00 0,66

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
<u>Commerces ambulants réguliers et saisonniers alimentaires :</u> Zone 1 : définie dans les avis de publicité de mise en concurrence et Pl. Jean Jaurès - rue Emile Zola - Pl. de la Libération - Quai des Comtes de Champagne - rue de la République Zone 2 : Autres rues du Bouchon de Champagne Zone 3 : Extérieurs du Bouchon de Champagne		
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL		
Péniche	le m²/an	46,00
AUTRES ACTIVITES COMMERCIALES		
<u>Minimum de perception pour toutes les occupations commerciales</u>		5,00
Manège en période haute saison (avril-mai-juin-juillet-août-décembre)	le m² par jour	0,66
Manège en période basse saison (janvier-février-mars-septembre-octobre-novembre)	le m² par jour	0,36
Immobilisation d'un manège pour des raisons techniques sans ouverture au public		6,10
forfait par jour		
Expositions publicitaires à vocation commerciale	forfait journalier/unité	68,00
Occupation commerciale	le ml/jour	2,40
Vente sapins, fleurs, chrysanthèmes	le m²/jour	2,40
Commerce ambulant non alimentaire	forfait/jour	68,00
Ventes au débailage (vide grenier, brocantes, braderies ...)		
	le ml/jour	0,70
Branchement eau (toute occupation si nécessité de branchement mais hors remplissage piscine pour animation)	forfait par jour	3,50
Modulaire inférieur à 10m² dédié au dépôt et retrait de colis	le modulaire/trimestre	40,00
Structure commerciale inférieure ou égale à 30m2 dans la limite de 45 jours d'installation	Forfait journalier	60,00

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
OCCUPATION LORS D'EVENEMENTS/ANIMATIONS		
Animations à caractère caritatif	gratuit	gratuit
Tour de France (animation / ambulants) forfait/jour	250,00	250,00
Fête de la musique		
Commerce ambulant alimentaire - forfait/jour	87,00	87,00
Commerce ambulant non alimentaire - forfait/jour	71,00	71,00
Fête Nationale		
Commerce ambulant alimentaire - forfait/jour	87,00	87,00
Commerce ambulant non alimentaire - forfait/jour	71,00	71,00
Animation non commerciale de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours) à caractère payant, destinée à la famille et impliquant un dépôt de matériaux et matériels sur le domaine public (emprise inférieure à 500m²) forfait par jour	25,00	25,00
Animation commerciale de courte durée à caractère non caritatif (inférieure ou égale à 15 jours) forfait/jour	25,00	25,00
Ambulant crêpes/gaufres/glaces	18,00	18,00
Ambulant alimentaires hors food trucks	25,00	25,00
Animation longue durée (15 jours minimum)		
forfait 1ère quinzaine	215,00	215,00
forfait 2ème quinzaine	154,00	154,00
forfait 3ème quinzaine et suivantes	131,00	131,00

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A DES FINS COMMERCIALES Terrasse estivale du 1 ^{er} juin au 30 septembre maximum (1e m²/mois) CONFORMES AU REGLEMENT : ARRETE 2024/7160 Terrasses ordinaires (1e m²/an)		
	5,00	5,00
	zone 0	
	34,50	34,50
	zone 1	
	32,50	32,50
	zone 2	
	29,50	29,50
	zone 3	
	26,00	26,00
	zone 4	
	21,00	21,00
	zone A	
	70 % zone origine	70 % zone origine
	zone B	
	gratuit	gratuit
	zone C	
	50 % zone origine	50 % zone origine
Terrasses fermées (1e m²/an)		
	zone 0	
	95,00	95,00
	zone 1	
	89,00	89,00
	zone 2	
	81,00	81,00
	zone 3	
	72,00	72,00
	zone 4	
	59,00	59,00
	zone A	
	70 % zone origine	70 % zone origine
	zone B	
	gratuit	gratuit
	zone C	
	50% zone origine	50% zone origine
Etalages alimentaires (1e m²/an)		
	zone 0	
	30,50	30,50
	zone 1	
	28,50	28,50
	zone 2	
	26,50	26,50
	zone 3	
	24,00	24,00
	zone 4	
	20,00	20,00
	zone A	
	70 % zone origine	70 % zone origine
	zone B	
	gratuit	gratuit
	zone C	
	50% zone origine	50% zone origine
Etalages non-alimentaires (1e m²/an)		
	zone 0	
	25,00	25,00
	zone 1	
	23,00	23,00
	zone 2	
	21,50	21,50
	zone 3	
	19,50	19,50
	zone 4	
	16,50	16,50
	zone A	
	70 % zone origine	70 % zone origine
	zone B	
	gratuit	gratuit
	zone C	
	50% zone origine	50% zone origine

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
Panneaux publicitaires, porte menu, oriflamme ou autre accessoire commercial tarif forfaitaire - dans la limite des dimensions définies dans le règlement - Arrêté n°2024/7160 Bouchon de Champagne/Unité zone C Bouchon de Champagne/Unité à compter du 2ème et des suivants zone C Hors Bouchon de Champagne/Unité zone C Hors Bouchon de Champagne/Unité à compter du 2ème et des suivants zone C		
	98,00	98,00
	50% zone origine	50% zone origine
	210,00	210,00
	50% zone origine	50% zone origine
	76,00	76,00
	50% zone origine	50% zone origine
	163,00	163,00
	50% zone origine	50% zone origine
Stationnement et groupement de véhicules anciens, de collection ou de luxe, à but non lucratif : Forfait journalier suivant le nombre de véhicules : Inférieur ou égal à 20 unités De 21 à 50 unités Supérieur à 50 unités		
	-	25,00
	-	50,00
	-	80,00
Présentoir pour magazine d'une emprise au sol inférieure à 1m² - prix à l'unité par an	56,00	56,00
Installation temporaire d'un dispositif audiovisuel (écran, téléviseur ou vidéoprojecteur) destiné à la diffusion d'événements sportifs Forfait par événement (surface au sol limitée à 3m²)		
	-	50,00
Zone 0 : Place Foch et A. Israël et rue A. Briand Zone 1 : Rues Champeaux - Molé - Paillot de Montabert (entre Molé et Charbonnet) - Emile Zola (entre Poincaré et Turenne) - Urbain IV (entre 15\20 et République) - de la Clé d'Or - du Coin Coignier - Mignard - Place Jean Jaurès - Place du Marché au Pain Zone 2 : autres rues du corps du bouchon de champagne + rue de la Cité Zone 3 : Tête du Bouchon de Champagne sauf rue de la cité situé en zone 2 Zone 4 : Extérieur du Bouchon de champagne Zone A : Quartiers en proximité directe des travaux de requalification* Zone B : Quartiers au cœur des travaux de requalification* Zone C : Quartiers accolés aux travaux de requalification*		
		* Les quartiers des zones A, B et C seront redéfinis par décision du Maire en fonction de l'avancement des travaux de requalification

Ville de Troyes - Tarifs 2026
applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC				
DROITS D'OCCUPATION				
FETES FORAINES ET FOIRES DE MARS*				
METIERS	tous manèges - tous restaurants / m²	5,20	5,20	décision
	Autres métiers que les manèges et les restaurants / m²	6,20	6,20	décision
	forfait eau par brasserie	235,00	242,00	décision
	forfait eau pour les métiers de petite restauration (beignets, snack,...)	58,00	60,00	décision
	forfait eau par métier habitation	62,00	64,00	décision
	forfait eau par manège	48,00	50,00	décision
	forfait eau par boutique	35,50	37,00	décision
	forfait eau par piscine	177,00	185,00	décision
	caution pour mise à disposition d'une fiche de raccordement			
	Monophasé 2 fils + terre Max 20 ampères	39,00	39,00	décision
	Monophasé 2 fils + terre Max 32 ampères	60,00	60,00	décision
	Tétrapolaire 3 phases + neutre + terre Max 20 ampères	50,00	50,00	décision
	Tétrapolaire 3 phases + neutre + terre Max 32 ampères	72,00	72,00	décision
	Tétrapolaire 3 phases + neutre + terre Max 63 ampères	132,00	132,00	décision
	forfait électricité			
	Monophasé 2 fils + terre Max 32 ampères	269,00	269,00	décision
	Tétrapolaire 3 phases + neutre + terre de 10 à 20 ampères	683,00	683,00	décision
	Tétrapolaire 3 phases + neutre + terre de 20 à 30 ampères	1 092,00	1 092,00	décision
	Tétrapolaire 3 phases + neutre + terre de 40 à 60 ampères	1 671,00	1 671,00	décision
	Tétrapolaire 3 phases + neutre + terre de 70 à 80 ampères	2 856,00	2 856,00	décision
	Tétrapolaire 3 phases + neutre + terre de 90 à 120 ampères	3 650,00	3 650,00	décision
	Tétrapolaire 3 phases + neutre + terre de 90 à 160 ampères	4 516,00	4 516,00	décision
	Occupation d'une caravane d'habitation principale - forfait pour la période des foires	272,00	282,00	décision
	Occupation à partir de la seconde caravane - tarif pour la période des foires	110,00	115,00	décision
	Occupation d'un camion - tarif pour la période des foires	56,00	60,00	décision
	Occupation d'une remorque - tarif pour la période des foires	56,00	60,00	décision
	Occupation d'une caravane d'habitation principale - tarif à la journée - à compter du 6 ^{ème} jour après la fin des foires	7,50	10,00	décision
	Occupation à partir de la seconde caravane - tarif à la journée - à compter du 6 ^{ème} jour après la fin des foires	3,50	5,00	décision
(*) - Les tarifs relatifs aux occupations des esplanades pendant les foires s'entendent pour la manifestation quelle que soit sa durée. Hormis les tarifs hebdomadaires qui concernent des périodes de 7 jours consécutifs, toute période entamée sera due.				

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026	Mode de fixation
VOIRIE				
Ouvrages de transport et de distribution de gaz et canalisations particulières de gaz	prix du mètre linéaire	0,05	0,05	décision
En application du décret 2007-606 du 25 avril 2007				
Autres ouvrages de transport et de distribution d'électricité	prix du mètre linéaire	0,05	0,05	décision
En application du décret 2001-365 du 26 avril 2001				
Formule de calcul : (Prix du mètre linéaire x nb de mètres linéaires) + part fixe				
	part fixe	100,00	100,00	décision
Occupation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques communaux (fourreaux, chambres de tirage et de raccordement)				
	le ml	1,38	1,38	décision
Redevances annuelles d'occupation du domaine public relatives aux ouvrages de transport et de distribution de gaz, ainsi que par les canalisations particulières de gaz(tarif suivant le type de réseau)				
En application de l'article R2333-114 du Code général des collectivités territoriales				
Extrait du CGCT				
Formule de calcul :				
PR = (0,035 x L) + 100 euros ;				
Où :				
PR est le plafond de redevance due par l'occupant du domaine ;				
L représente la longueur des canalisations sur le domaine public exprimée en mètres ;				
100 euros représente un terme fixe.				
Réseau d'électricité	le ml	0,035	0,035	décision
Réseau de gaz	le ml	0,035	0,035	décision
Redevances annuelles d'occupation du domaine public relatives au chantiers provisoires (tarif suivant le type de réseau)				
En application de l'article R2333-115-1 du Code général des collectivités territoriales et du décret n°2023-797 du 18 août 2023				
Formule de calcul :				
PRT= 0,70* LT				
Où :				
PRT, exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux, par le gestionnaire du réseau de transport ;				
LT représente la longueur, exprimée en mètres, des lignes de transport d'électricité installées et remplacées sur le domaine public et mises en service au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.				
Pour permettre à la commune, l'établissement public de coopération intercommunale ou le syndicat mixte de fixer cette redevance, le				
Réseau d'électricité	le ml	0,70	0,70	décision
Réseau de gaz	le ml	0,70	0,70	décision
tarif pour réfection de chaussée (Délibération n°12 du 16/04/12)				
	forfait pour réfection tranchée en enrobé à chaud ou froid au m²	325,82	325,82	décision
	forfait pour réfection pavage ou dallage au m²	651,63	651,63	décision
	forfait pour réfection de bordure au ml	273,68	273,68	décision
	forfait pour remise en place ou installation de balisage de chantier incombant aux entreprises prix à l'heure	130,33	130,33	décision
tarif pour réfection de tampons de voirie				
type de tampons	(prix forfaitaire comprenant la fourniture et la main d'oeuvre)			
K1C		3 323,31	3 323,31	décision
K2C		6 060,16	6 060,16	décision
K3C		9 148,89	9 148,89	décision
L1T		2 345,87	2 345,87	décision
L2T		3 649,13	3 649,13	décision
L3T		5 082,71	5 082,71	décision
L4T		7 689,23	7 689,23	décision

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

DROITS DE STATIONNEMENT		
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
STATIONNEMENT SUR VOIRIE - Amplitude payante suivant la zone		
Zone Rouge durée de stationnement limité à 3 heures sur plage horaire payante Amplitude payante lundi, mardi, mercredi et samedi : 9h00/12h00 – 14h00/19h00 Gratuit lundi, mardi, mercredi et samedi : de 12h00 à 14h00 et de 19h (le jour J) à 9h00 (le jour J+1), le dimanche et les jours fériés Amplitude payante jeudi et vendredi : 9h00/12h00 – 14h00/17h00 Gratuit jeudi et vendredi : de 12h00 à 14h00 et de 17h (le jour J) à 9h00 (le jour J+1), le dimanche et les jours fériés		
Durée < 30 min	gratuit	gratuit
30 min ≤ durée < 45 min	1,10	1,10
45 min ≤ durée < 1h	1,60	1,60
1 h ≤ durée < 1h15	2,10	2,10
1h15 ≤ durée < 1h30	2,60	2,60
1h30 ≤ durée < 1h45	3,10	3,10
1h45 ≤ durée < 2h	3,60	3,60
2h ≤ durée < 2h15	5,00	5,00
2h15 ≤ durée < 2h30	10,00	10,00
2h30 ≤ durée < 2h45	15,00	15,00
2h45 ≤ durée < 3h	20,00	20,00
Tarif réduit appliqué aux "résidents zone rouge", attaché à l'usage de l'application smartphone Flowbird	50%	50%
Forfait post-stationnement	20,00	20,00
Zone Rouge bis durée de stationnement limité à 3 heures sur plage horaire payante Amplitude payante lundi, mardi, mercredi et samedi : 9h00/12h00 – 14h00/19h00 Gratuit lundi, mardi, mercredi et samedi : de 12h00 à 14h00 et de 19h (le jour J) à 9h00 (le jour J+1), le dimanche et les jours fériés Amplitude payante jeudi et vendredi : 9h00/12h00 – 14h00/17h00 Gratuit jeudi et vendredi : de 12h00 à 14h00 et de 17h (le jour J) à 9h00 (le jour J+1), le dimanche et les jours fériés		
Durée < 30 min	gratuit	gratuit
30 min ≤ durée < 45 min	gratuit	gratuit
45 min ≤ durée < 1h	gratuit	gratuit
1 h ≤ durée < 1h15	2,10	2,10
1h15 ≤ durée < 1h30	2,60	2,60
1h30 ≤ durée < 1h45	3,10	3,10
1h45 ≤ durée < 2h	3,60	3,60
2h ≤ durée < 2h15	5,00	5,00
2h15 ≤ durée < 2h30	10,00	10,00
2h30 ≤ durée < 2h45	15,00	15,00
2h45 ≤ durée < 3h	20,00	20,00
Tarif réduit appliqué aux "résidents zone rouge", attaché à l'usage de l'application smartphone	50%	50%
Forfait post-stationnement	20,00	20,00
Est qualifiée d'ayant droit "résident zone rouge" et "résident zone rouge bis", toute personne domiciliée en zone de stationnement payant Rouge ou Rouge bis. Cette personne, dûment enregistrée par le gestionnaire sur présentation de deux pièces justificatives (factures de consommation), peut bénéficier du demi-tarif en zone rouge et zone rouge bis, la durée du stationnement restant limitée à 3 heures, et du forfait journalier ou trimestriel uniquement en zone Orange. La qualité d'ayant droit "résident zone rouge" ou "résident zone rouge bis" est valable un an à compter de la date d'enregistrement par le gestionnaire.		

DROITS DE STATIONNEMENT		
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
Zone Orange Amplitude payante lundi, mardi, mercredi et samedi : 9h00/12h00 – 14h00/19h00 Gratuit lundi, mardi, mercredi et samedi : de 12h00 à 14h00 et de 19h (le jour J) à 9h00 (le jour J+1), le dimanche et les jours fériés Amplitude payante jeudi et vendredi : 9h00/12h00 – 14h00/17h00 Gratuit jeudi et vendredi : de 12h00 à 14h00 et de 17h (le jour J) à 9h00 (le jour J+1), le dimanche et les jours fériés		
Durée < 30 min	gratuit	gratuit
30 min ≤ durée < 45 min	1,10	1,10
45 min ≤ durée < 1h	1,30	1,30
1h ≤ durée < 1h15	1,50	1,50
1h15 ≤ durée < 1h30	1,70	1,70
1h30 ≤ durée < 1h45	2,00	2,00
1h45 ≤ durée < 2h	2,20	2,20
2h ≤ durée < 2h15	2,30	2,30
2h15 ≤ durée < 2h30	2,40	2,40
2h30 ≤ durée < 2h45	2,60	2,60
2h45 ≤ durée < 3h	2,70	2,70
3h ≤ durée < 3h15	2,80	2,80
3h15 ≤ durée < 3h30	2,90	2,90
3h30 ≤ durée < 3h45	3,10	3,10
3h45 ≤ durée < 4h	3,20	3,20
4h ≤ durée < 4h15	3,30	3,30
4h15 ≤ durée < 4h30	3,40	3,40
4h30 ≤ durée < 4h45	3,50	3,50
4h45 ≤ durée < 5h	3,60	3,60
5h ≤ durée < 5h15	3,70	3,70
5h15 ≤ durée < 5h30	3,80	3,80
5h30 ≤ durée < 5h45	4,00	4,00
5h45 ≤ durée < 6h	4,10	4,10
6h ≤ durée < 6h15	4,30	4,30
6h15 ≤ durée < 6h30	4,50	4,50
6h30 ≤ durée < 6h45	4,70	4,70
6h45 ≤ durée < 7h	4,90	4,90
7h ≤ durée < 7h15	5,10	5,10
7h15 ≤ durée < 7h30	5,40	5,40
7h30 ≤ durée < 7h45	12,00	12,00
7h45 ≤ durée < 8h	20,00	20,00
Forfait post-stationnement	20,00	20,00
Forfait journalier de stationnement pour l'ayant droit résident zone orange ou actif zone orange, attaché à l'usage de l'application smartphone	2,20	2,20
Forfait trimestriel (de date à date) de stationnement pour l'ayant droit résident ou actif, attaché à l'usage de l'application smartphone	99,00	99,00
Est qualifiée d'ayant droit "résident zone orange", toute personne domiciliée en zone de stationnement payant Rouge ou Orange. Cette personne, dûment enregistrée par le gestionnaire sur présentation de deux pièces justificatives (factures de consommation), peut bénéficier du forfait journalier ou trimestriel uniquement en zone Orange. La qualité d'ayant droit "résident zone orange" est valable un an à compter de la date d'enregistrement par le gestionnaire.		
Est qualifiée d'ayant droit "pendulaire ou actif zone orange" toute personne ayant son lieu de travail situé en zone de stationnement payant Rouge ou Orange ou Jaune. Cette personne, dûment enregistrée par le gestionnaire sur présentation de deux pièces justificatives (attestation employeur ou bulletin de salaire et carte grise à son nom ou celui de l'entreprise), peut bénéficier du forfait journalier ou trimestriel uniquement en zone Orange. La qualité d'ayant droit "pendulaire ou actif zone orange" est valable un an à compter de la date d'enregistrement par le gestionnaire.		

DROITS DE STATIONNEMENT		
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
STATIONNEMENT SUR VOIRIE (suite)		
Zone Jaune Amplitude payante lundi, mardi, mercredi et samedi : 9h00/12h00 – 14h00/19h00 Gratuit lundi, mardi, mercredi et samedi : De 12h00 à 14h00 et de 19h00 (le jour J) à 9h00 (le jour J+1) Amplitude payante jeudi et vendredi : 9h00/12h00 – 14h00/17h00 Gratuit jeudi et vendredi : De 12h00 à 14h00 et de 17h00 (le jour J) à 9h00 (le jour J+1) Gratuit dimanche et les jours fériés		
Durée < 30 min	gratuit	gratuit
30 min ≤ durée < 45 min	1,10	1,10
45 min ≤ durée < 1 h	1,30	1,30
1 h ≤ durée < 1 h15	1,50	1,50
1 h15 ≤ durée < 1 h30	1,70	1,70
1 h30 ≤ durée < 1 h45	2,00	2,00
1 h45 ≤ durée < 2 h	2,20	2,20
2 h ≤ durée < 2 h15	2,30	2,30
2 h15 ≤ durée < 2 h30	2,40	2,40
2 h30 ≤ durée < 2 h45	2,60	2,60
2 h45 ≤ durée < 3 h	2,70	2,70
3 h ≤ durée < 3 h15	2,80	2,80
3 h15 ≤ durée < 3 h30	2,90	2,90
3 h30 ≤ durée < 3 h45	3,10	3,10
3 h45 ≤ durée < 4 h	3,20	3,20
4 h ≤ durée < 4 h15	3,30	3,30
4 h15 ≤ durée < 4 h30	3,40	3,40
4 h30 ≤ durée < 4 h45	3,50	3,50
4 h45 ≤ durée < 5 h	3,60	3,60
5 h ≤ durée < 5 h15	3,70	3,70
5 h15 ≤ durée < 5 h30	3,80	3,80
5 h30 ≤ durée < 5 h45	4,00	4,00
5 h45 ≤ durée < 6 h	4,10	4,10
6 h ≤ durée < 6 h15	4,30	4,30
6 h15 ≤ durée < 6 h30	4,50	4,50
6 h30 ≤ durée < 6 h45	4,70	4,70
6 h45 ≤ durée < 7 h	4,90	4,90
7 h ≤ durée < 7 h15	5,10	5,10
7 h15 ≤ durée < 7 h30	5,40	5,40
7 h30 ≤ durée < 7 h45	12,00	12,00
7 h45 ≤ durée < 8 h	20,00	20,00
Forfait post-stationnement	20,00	20,00
Forfait mensuel 6 jours/7 ayant droit "résident zone jaune"	6,00	6,00
Forfait trimestriel 6 jours/7 ayant droit "résident zone jaune"	18,00	18,00
Forfait journalier de stationnement pour l'ayant droit actif zone jaune, attaché à l'usage de l'application smartphone	2,20	2,20
Est qualifiée d'ayant droit "résident zone jaune", toute personne domiciliée en zone de stationnement payant Jaune. Cette personne, dûment enregistrée par le gestionnaire sur présentation de deux pièces justificatives (factures de consommation), peut bénéficier du forfait mensuel ou trimestriel uniquement en zone Jaune. La qualité d'ayant droit "résident zone jaune" est valable un an à compter de la date d'enregistrement par le gestionnaire.		
Est qualifié d'ayant droit "actif zone jaune" toute personne ayant son lieu de travail situé en zone de stationnement payant jaune. Cette personne, dûment enregistrée par le gestionnaire sur présentation de deux pièces justificatives (attestation employeur ou bulletin de salaire et carte grise à son nom ou celui de l'entreprise) peut bénéficier du forfait journalier zone jaune. La qualité d'ayant-droit actif zone jaune est valable un an à compter de la date d'enregistrement par le gestionnaire.		
Les usagers pendulaires travaillant en Zone Jaune peuvent par ailleurs accéder aux forfaits journalier ou trimestriel "pendulaires ou actif" en Zone Orange.		

DROITS DE STATIONNEMENT		
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
DROITS DE STATIONNEMENT	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
ABONNEMENTS		
Parking "LES HALLES"		
Abonnements trimestriels		
3 jours/7 pendulaires de 9h00 à 19h00	65,00	65,00
4 jours/7 pendulaires de 9h00 à 19h00	85,00	85,00
5 jours/7 de 7h00 à 20h30	101,00	101,00
6 jours/7 de 7h00 à 20h30	129,00	129,00
6 jours/7 hors samedi 24h/24	165,00	165,00
Nuits (18H00- 9H00), dimanche et jours fériés	94,00	85,00
Week-ends (du vendredi 17h jusqu'au lundi 9h)	-	94,00
Permanents 24h/24	221,00	221,00
Moto 7jours/7, 24h/24	107,00	107,00
1/2 place pour voiture de moins de 3 mètres	115,00	115,00
Abonnements annuels		
Permanents 24h/24	808,00	808,00
1/2 place	461,00	461,00
Abonnement vacances		
15 jours consécutifs 24h/24	59,00	59,00
Parking "CATHEDRALE"		
Abonnements trimestriels		
5 jours/7 de 7h00 à 20h30	101,00	101,00
6 jours/7 de 7h00 à 20h30	129,00	129,00
6 jours/7 hors samedi 24h/24	165,00	165,00
Nuits (18H00- 9H00), dimanche et jours fériés	94,00	85,00
Week-ends (du vendredi 17h jusqu'au lundi 9h)	-	94,00
Permanents 24h/24	221,00	221,00
Abonnements annuels		
Permanents 24h/24	808,00	808,00
Abonnement vacances		
15 jours consécutifs 24h/24	59,00	59,00
DROITS DE STATIONNEMENT	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
ABONNEMENTS (suite)		
Parking clos de surface " 3 SEINE "		
Abonnements trimestriels		
5 jours/7 pendulaires - de 7h00 à 18h00 les lundi, mardi, jeudi et vendredi - de 7h00 à 14h00 le mercredi	76,00	76,00
Parking clos de surface " JULES GUESDE "		
Abonnements trimestriels		
5 jours/7 pendulaires	101,00	101,00
6 jours/7 pendulaires	129,00	129,00
Parking clos de surface " JEAN SCHIFFER "		
Abonnements trimestriels		
7 jours/7 pendulaires de ce parking	99,00	99,00
Est qualifié d'ayant droit « pendulaire parking en enclos Jean Schiffer » toute personne dont l'employeur est domicilié au sein de l'hôpital Simone Veil de Troyes. Cette personne, dûment enregistrée par le gestionnaire sur présentation de deux pièces justificatives (attestation employeur ou bulletin de salaire et carte grise à son nom ou celui de l'employeur), peut bénéficier d'un abonnement pendulaire. La qualité d'ayant droit « pendulaire parking en enclos Jean Schiffer » est valable un an à compter de la date d'enregistrement par le gestionnaire.		

DROITS DE STATIONNEMENT		
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
Parking "HOTEL DE VILLE"		
(*) : applicable niveau -1 avec clause de précarité de 3 mois		
Abonnements trimestriels hors niveau -1		
5 jours/7 de 7h00 à 20h30 (*)	101,00	101,00
6 jours/7 de 7h00 à 20h30 (*)	129,00	129,00
6 jours/7 hors samedi 24h/24 (*)	165,00	165,00
Nuits (18H00- 9H00), dimanche et jours fériés	94,00	85,00
Week-ends (du vendredi 17h jusqu'au lundi 9h)	-	94,00
Permanents 24h/24	221,00	221,00
1/2 place (*)	115,00	115,00
Abonnement annuel hors niveau -1		
Permanents 24h/24	808,00	808,00
1/2 place pour voiture de moins de 3 mètres	461,00	461,00
Abonnements trimestriels niveau -1		
Permanents 24h/24	295,00	295,00
1/2 place	153,00	153,00
Abonnement annuel (niveau -1)		
Permanents 24h/24	965,00	965,00
1/2 place	482,00	482,00
Abonnement vacances		
15 jours consécutifs 24h/24	59,00	59,00
Parking "LANGEVIN"		
Abonnements trimestriels		
5 jours/7 de 7h00 à 20h30	101,00	101,00
6 jours/7 de 7h00 à 20h30	129,00	129,00
6 jours/7 hors samedi 24h/24	165,00	165,00
Nuits (18H00- 9H00), dimanche et jours fériés	94,00	85,00
Week-ends (du vendredi 17h jusqu'au lundi 9h)	-	94,00
Permanents 24h/24	221,00	221,00
Abonnement annuel		
Permanents 24h/24	808,00	808,00
Abonnement vacances		
15 jours consécutifs 24h/24	59,00	59,00

DROITS DE STATIONNEMENT		
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
Parking en enclos "Danton"		
Abonnements trimestriels		
3 jours/7 pendulaires de 9h00 à 19h00	65,00	65,00
4 jours/7 pendulaires de 9h00 à 19h00	85,00	85,00
5 jours/7 pendulaires	101,00	101,00
6 jours/7 pendulaires	129,00	129,00
7 jours/7 résidents	92,00	92,00
7 jours/7	144,00	144,00
Abonnements trimestriels réservés aux commerçants détenteurs d'un abonnement trimestriel pour emplacement extérieur Marché des Halles - Parking Danton uniquement		
samedi (8h00 - 12h00)	20,00	20,00
Parking en enclos - Victor Hugo, 14 juillet, Casimir Périer, Argence, Desguerros, Michel Lacroix et Bégand		
Abonnements trimestriels		
5 jours/7 pendulaires	101,00	101,00
6 jours/7 pendulaires	129,00	129,00
7 jours/7 résidents	92,00	92,00
7 jours/7	144,00	144,00
Est qualifiée d'ayant droit "résident parkings en enclos", toute personne domiciliée en zone de stationnement payant Rouge, Orange ou Jaune. Pour le Parking Danton uniquement, est qualifié d'ayant droit "résident", toute personne domiciliée en zone de stationnement payant Rouge, Orange, Jaune ou domiciliée à l'intérieur du périmètre délimité par : le boulevard Danton, la rue Etienne Pédron (section comprise entre le boulevard Danton et la rue Largentier), la rue Largentier, l'avenue Chomedey de Maisonneuve (section comprise entre la rue Largentier et le rond-point François Roux), l'avenue Vannier (section comprise entre la rue Georgia Knap et le rond-point François Roux). Cette personne, dûment enregistrée par le gestionnaire sur présentation de deux pièces justificatives (factures de consommation), peut bénéficier de l'abonnement 7 jours/7 résidents. La qualité d'ayant droit "résident parkings en enclos" est valable un an à compter de la date d'enregistrement par le gestionnaire. Pour le parking Bégand uniquement, est qualifié d'ayant droit "résident", toute personne domiciliée rues Bégand, Courtalon, Léon Couturat, Villa Moderne et Villa Courtalon ainsi que les personnes travaillant en zones rouge, orange et jaune ou ayant un emploi rue Bégand.		
Est qualifiée d'ayant droit "pendulaire parkings en enclos" toute personne ayant son lieu de travail situé en zone de stationnement payant voirie Rouge, Orange ou Jaune. Cette personne, dûment enregistrée par le gestionnaire sur présentation de deux pièces justificatives (attestation employeur ou bulletin de salaire et carte grise à son nom ou celui de l'entreprise), peut bénéficier des abonnements pendulaires 5 jours/7 ou 6 jours/7. La qualité d'ayant droit "pendulaire parkings en enclos" est valable un an à compter de la date d'enregistrement par le gestionnaire.		

DROITS DE STATIONNEMENT		
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
PARKING CLOS DE SURFACE - VICTOR HUGO, 14 JUILLET, ARGENCE, MICHEL LACLOS, CASIMIR PERIER, DANTON et BEGAND - Amplitude payante : 9h00/12h00 - 14h00/19h00 Gratuit de 12h00 à 14h00 et de 19h00 (le jour J) à 9h00 (le jour J+1) ainsi que toute la journée le dimanche et les jours fériés		
Durée < 15 min	gratuit	gratuit
15 min ≤ durée < 30 min	0,70	0,70
30 min ≤ durée < 45 min	1,20	1,20
45 min ≤ durée < 1h	1,50	1,50
1h ≤ durée < 1h15	1,80	1,80
1h15 ≤ durée < 1h30	2,10	2,10
1h30 ≤ durée < 1h45	2,40	2,40
1h45 ≤ durée < 2h	2,70	2,70
2h ≤ durée < 2h15	2,90	2,90
2h15 ≤ durée < 2h30	3,10	3,10
2h30 ≤ durée < 2h45	3,30	3,30
2h45 ≤ durée < 3h	3,50	3,50
3h ≤ durée < 3h15	3,70	3,70
3h15 ≤ durée < 3h30	3,90	3,90
3h30 ≤ durée < 3h45	4,10	4,10
3h45 ≤ durée < 4h	4,30	4,30
4h ≤ durée < 4h15	4,40	4,40
4h15 ≤ durée < 4h30	4,50	4,50
4h30 ≤ durée < 4h45	4,60	4,60
4h45 ≤ durée < 5h	4,70	4,70
5h ≤ durée < 5h15	4,80	4,80
5h15 ≤ durée < 5h30	4,90	4,90
5h30 ≤ durée < 5h45	5,00	5,00
5h45 ≤ durée < 6h	5,10	5,10
6h ≤ durée < 6h15	5,30	5,30
6h15 ≤ durée < 6h30	5,50	5,50
6h30 ≤ durée < 6h45	5,70	5,70
6h45 ≤ durée < 7h	5,90	5,90
7h ≤ durée < 7h15	6,20	6,20
7h15 ≤ durée < 7h30	6,50	6,50
7h30 ≤ durée < 7h45	6,80	6,80
7h45 ≤ durée < 8h	7,10	7,10
8h ≤ durée < 8h15	7,40	7,40
8h15 ≤ durée < 8h30	7,70	7,70
8h30 ≤ durée < 8h45	8,00	8,00
8h45 ≤ durée < 9h	8,30	8,30
9h ≤ durée < 9h15	8,60	8,60
9h15 ≤ durée < 9h30	8,90	8,90
9h30 ≤ durée < 9h45	9,20	9,20
9h45 ≤ durée < 10h	9,50	9,50
10h ≤ durée < 10h15	9,80	9,80
10h15 ≤ durée < 10h30	10,10	10,10
10h30 ≤ durée < 10h45	10,40	10,40
10h45 ≤ durée < 11h	10,70	10,70
11h ≤ durée < 11h15	11,00	11,00
11h15 ≤ durée < 11h30	11,30	11,30
11h30 ≤ durée < 11h45	11,60	11,60
11h45 ≤ durée < 12h	11,90	11,90
Au-delà de 12 h, le quart d'heure	0,40	0,40

DROITS DE STATIONNEMENT		
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
PARKING EN OUVRAGE		
Parking "Les Halles"		
Durée de stationnement		
De 7h30 à 20h00 : tarif jour		
Durée < 15 min	gratuit	gratuit
15 min ≤ durée < 30 min	gratuit	gratuit
30 min ≤ durée < 45 min	0,70	0,70
45 min ≤ durée < 1h	1,50	1,50
1h ≤ durée < 1h15	1,80	1,80
1h15 ≤ durée < 1h30	2,10	2,10
1h30 ≤ durée < 1h45	2,40	2,40
1h45 ≤ durée < 2h	2,70	2,70
2h ≤ durée < 2h15	3,00	3,00
2h15 ≤ durée < 2h30	3,30	3,30
2h30 ≤ durée < 2h45	3,60	3,60
2h45 ≤ durée < 3h	3,90	3,90
3h ≤ durée < 3h15	4,10	4,10
3h15 ≤ durée < 3h30	4,30	4,30
3h30 ≤ durée < 3h45	4,50	4,50
3h45 ≤ durée < 4h	4,70	4,70
4h ≤ durée < 4h15	4,80	4,80
4h15 ≤ durée < 4h30	4,90	4,90
4h30 ≤ durée < 4h45	5,00	5,00
4h45 ≤ durée < 5h	5,10	5,10
5h ≤ durée < 5h15	5,20	5,20
5h15 ≤ durée < 5h30	5,30	5,30
5h30 ≤ durée < 5h45	5,40	5,40
5h45 ≤ durée < 6h	5,50	5,50
6h ≤ durée < 6h15	5,60	5,60
6h15 ≤ durée < 6h30	5,70	5,70
6h30 ≤ durée < 6h45	5,80	5,80
6h45 ≤ durée < 7h	5,90	5,90
7h ≤ durée < 7h15	6,00	6,00
7h15 ≤ durée < 7h30	6,10	6,10
7h30 ≤ durée < 7h45	6,20	6,20
7h45 ≤ durée < 8h	6,30	6,30
8h ≤ durée < 8h15	6,40	6,40
8h15 ≤ durée < 8h30	6,50	6,50
8h30 ≤ durée < 8h45	6,60	6,60
8h45 ≤ durée < 9h	6,70	6,70
9h ≤ durée < 9h15	6,80	6,80
9h15 ≤ durée < 9h30	6,90	6,90
9h30 ≤ durée < 9h45	7,00	7,00
9h45 ≤ durée < 10h	7,10	7,10
10h ≤ durée < 10h15	7,20	7,20
10h15 ≤ durée < 10h30	7,30	7,30
10h30 ≤ durée < 10h45	7,40	7,40
10h45 ≤ durée < 11h	7,50	7,50
11h ≤ durée < 11h15	7,60	7,60
11h15 ≤ durée < 11h30	7,70	7,70
11h30 ≤ durée < 11h45	7,80	7,80
11h45 ≤ durée < 12h	7,90	7,90
Au-delà de 12 h, le quart d'heure	0,40	0,40
De 20h (Jour J) à 7h30 (Jour J+1) : tarif nuit		
le quart d'heure	0,10	0,10

DROITS DE STATIONNEMENT		
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
DROITS DE STATIONNEMENT	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir
Durée de stationnement		
De 7h30 à 20h00 : tarif jour		
Durée < 15 min	gratuit	gratuit
15 min ≤ durée < 30 min	0,60	0,60
30 min ≤ durée < 45 min	1,10	1,10
45 min ≤ durée < 1h	1,50	1,50
1h ≤ durée < 1h15	1,80	1,80
1h15 ≤ durée < 1h30	2,10	2,10
1h30 ≤ durée < 1h45	2,40	2,40
1h45 ≤ durée < 2h	2,70	2,70
2h ≤ durée < 2h15	3,00	3,00
2h15 ≤ durée < 2h30	3,30	3,30
2h30 ≤ durée < 2h45	3,60	3,60
2h45 ≤ durée < 3h	3,90	3,90
3h ≤ durée < 3h15	4,10	4,10
3h15 ≤ durée < 3h30	4,30	4,30
3h30 ≤ durée < 3h45	4,50	4,50
3h45 ≤ durée < 4h	4,70	4,70
4h ≤ durée < 4h15	4,80	4,80
4h15 ≤ durée < 4h30	4,90	4,90
4h30 ≤ durée < 4h45	5,00	5,00
4h45 ≤ durée < 5h	5,10	5,10
5h ≤ durée < 5h15	5,20	5,20
5h15 ≤ durée < 5h30	5,30	5,30
5h30 ≤ durée < 5h45	5,40	5,40
5h45 ≤ durée < 6h	5,50	5,50
6h ≤ durée < 6h15	5,60	5,60
6h15 ≤ durée < 6h30	5,70	5,70
6h30 ≤ durée < 6h45	5,80	5,80
6h45 ≤ durée < 7h	5,90	5,90
7h ≤ durée < 7h15	6,00	6,00
7h15 ≤ durée < 7h30	6,10	6,10
7h30 ≤ durée < 7h45	6,20	6,20
7h45 ≤ durée < 8h	6,30	6,30
8h ≤ durée < 8h15	6,40	6,40
8h15 ≤ durée < 8h30	6,50	6,50
8h30 ≤ durée < 8h45	6,60	6,60
8h45 ≤ durée < 9h	6,70	6,70
9h ≤ durée < 9h15	6,80	6,80
9h15 ≤ durée < 9h30	6,90	6,90
9h30 ≤ durée < 9h45	7,00	7,00
9h45 ≤ durée < 10h	7,10	7,10
10h ≤ durée < 10h15	7,20	7,20
10h15 ≤ durée < 10h30	7,30	7,30
10h30 ≤ durée < 10h45	7,40	7,40
10h45 ≤ durée < 11h	7,50	7,50
11h ≤ durée < 11h15	7,60	7,60
11h15 ≤ durée < 11h30	7,70	7,70
11h30 ≤ durée < 11h45	7,80	7,80
11h45 ≤ durée < 12h	7,90	7,90
Au-delà de 12 h, le quart d'heure	0,40	0,40
De 20h (Jour J) à 7h30 (Jour J+1) : tarif nuit		
le quart d'heure	0,10	0,10

DROITS DE STATIONNEMENT		
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
DROITS DE STATIONNEMENT	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir
Durée de stationnement		
Durée < 15 min	gratuit	gratuit
15 min ≤ durée < 30 min	gratuit	gratuit
30 min ≤ durée < 45 min	gratuit	gratuit
45 min ≤ durée < 1h	gratuit	gratuit
1h ≤ durée < 1h15	gratuit	gratuit
1h15 ≤ durée < 1h30	gratuit	gratuit
1h30 ≤ durée < 1h45	gratuit	gratuit
1h45 ≤ durée < 2h	gratuit	gratuit
2h ≤ durée < 2h15	gratuit	gratuit
2h15 ≤ durée < 2h30	gratuit	gratuit
2h30 ≤ durée < 2h45	0,90	0,90
2h45 ≤ durée < 3h	1,70	1,70
3h ≤ durée < 3h15	2,50	2,50
3h15 ≤ durée < 3h30	3,30	3,30
3h30 ≤ durée < 3h45	4,10	4,10
3h45 ≤ durée < 4h	4,30	4,30
4h ≤ durée < 4h15	4,40	4,40
4h15 ≤ durée < 4h30	4,50	4,50
4h30 ≤ durée < 4h45	4,60	4,60
4h45 ≤ durée < 5h	4,70	4,70
5h ≤ durée < 5h15	4,80	4,80
5h15 ≤ durée < 5h30	4,90	4,90
5h30 ≤ durée < 5h45	5,00	5,00
5h45 ≤ durée < 6h	5,10	5,10
6h ≤ durée < 6h15	5,30	5,30
6h15 ≤ durée < 6h30	5,50	5,50
6h30 ≤ durée < 6h45	5,70	5,70
6h45 ≤ durée < 7h	5,90	5,90
7h ≤ durée < 7h15	6,20	6,20
7h15 ≤ durée < 7h30	6,50	6,50
7h30 ≤ durée < 7h45	6,80	6,80
7h45 ≤ durée < 8h	7,10	7,10
8h ≤ durée < 8h15	7,40	7,40
8h15 ≤ durée < 8h30	7,70	7,70
8h30 ≤ durée < 8h45	8,00	8,00
8h45 ≤ durée < 9h	8,30	8,30
9h ≤ durée < 9h15	8,60	8,60
9h15 ≤ durée < 9h30	8,90	8,90
9h30 ≤ durée < 9h45	9,20	9,20
9h45 ≤ durée < 10h	9,50	9,50
10h ≤ durée < 10h15	9,80	9,80
10h15 ≤ durée < 10h30	10,10	10,10
10h30 ≤ durée < 10h45	10,40	10,40
10h45 ≤ durée < 11h	10,70	10,70
11h ≤ durée < 11h15	11,00	11,00
11h15 ≤ durée < 11h30	11,30	11,30
11h30 ≤ durée < 11h45	11,60	11,60
11h45 ≤ durée < 12h	11,90	11,90
Au-delà de 12 h, le quart d'heure	0,40	0,40

DROITS DE STATIONNEMENT		
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
DROITS DE STATIONNEMENT	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
15 min ≤ durée < 30 min	gratuit	gratuit
30 min ≤ durée < 45 min	gratuit	gratuit
45 min ≤ durée < 1h	gratuit	gratuit
1h ≤ durée < 1h15	gratuit	gratuit
1h15 ≤ durée < 1h30	gratuit	gratuit
1h30 ≤ durée < 1h45	gratuit	gratuit
1h45 ≤ durée < 2h	gratuit	gratuit
2h ≤ durée < 2h15	0,20	0,20
2h15 ≤ durée < 2h30	0,40	0,40
2h30 ≤ durée < 2h45	0,60	0,60
2h45 ≤ durée < 3h	0,80	0,80
3h ≤ durée < 3h15	1,00	1,00
3h15 ≤ durée < 3h30	1,20	1,20
3h30 ≤ durée < 3h45	1,40	1,40
3h45 ≤ durée < 4h	1,60	1,60
4h ≤ durée < 4h15	1,80	1,80
4h15 ≤ durée < 4h30	2,00	2,00
4h30 ≤ durée < 4h45	2,20	2,20
4h45 ≤ durée < 5h	2,40	2,40
5h ≤ durée < 5h15	2,60	2,60
5h15 ≤ durée < 5h30	2,80	2,80
5h30 ≤ durée < 5h45	3,00	3,00
5h45 ≤ durée < 6h	3,20	3,20
6h ≤ durée < 6h15	3,40	3,40
6h15 ≤ durée < 6h30	3,60	3,60
6h30 ≤ durée < 6h45	3,80	3,80
6h45 ≤ durée < 7h	4,00	4,00
7h ≤ durée < 7h15	4,20	4,20
7h15 ≤ durée < 7h30	4,40	4,40
7h30 ≤ durée < 7h45	4,60	4,60
7h45 ≤ durée < 8h	4,80	4,80
8h ≤ durée < 8h15	5,00	5,00
8h15 ≤ durée < 8h30	5,20	5,20
8h30 ≤ durée < 8h45	5,40	5,40
8h45 ≤ durée < 9h	5,60	5,60
9h ≤ durée < 9h15	5,80	5,80
9h15 ≤ durée < 9h30	6,00	6,00
9h30 ≤ durée < 9h45	6,20	6,20
9h45 ≤ durée < 10h	6,40	6,40
10h ≤ durée < 10h15	6,60	6,60
10h15 ≤ durée < 10h30	6,80	6,80
10h30 ≤ durée < 10h45	7,00	7,00
10h45 ≤ durée < 11h	7,20	7,20
11h ≤ durée < 11h15	7,40	7,40
11h15 ≤ durée < 11h30	7,60	7,60
11h30 ≤ durée < 11h45	7,80	7,80
11h45 ≤ durée < 12h	8,00	8,00
Au-delà de 12 h, le quart d'heure	0,20	0,20
Tarifs forfait, par tranches de 24 heures, période de gratuité comprise :		
Forfait 1 jour (24 heures)	7,00	7,00
Forfait 2 jours (48 heures)	11,00	11,00
Forfait 3 jours (72 heures)	14,00	14,00
Forfait 4 jours (96 heures)	16,00	16,00
Au-delà de 4 jours et à concurrence de 14 jours consécutifs au total (soit 10 jours de plus)		
la journée supplémentaire :	2,00	2,00
Au-delà de la durée forfaitaire acquittée, le quart d'heure (sans application des 2 heures gratuites)	0,20	0,20

DROITS DE STATIONNEMENT		
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
DROITS DE STATIONNEMENT	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
100 jetons valeur 0,60 € l'unité - Produit réservé aux professionnels (K bis à produire)	30,00	30,00
Tous les parcs en ouvrage et en enclos		
Achat carte d'abonnement (unité) manifestation exceptionnelles aux environs des parkings en ouvrages ou en enclos sauf 3 abonnements dans un parc enclos ou ouvrage	-	10,00
	5,00	5,00
	2,00	2,00
Ticket Pass Parking - une sortie - réservé au détenteurs de 20 abonnements tous parcs {1} Chèque parking d'une durée de 15 à 120 minutes par tranche de 15 minutes, sauf parc des 3 Seine et J. Guesde, vendu par 25. Valable jusqu'au 1 an de date à date quelle que soit la date d'achat. Les tickets périmés ne sont ni échangés, ni remboursés. Abonnement ville de 60% Ticket perdu	1,00	1,00
	40% du tarif correspondant à la durée sur la parc concerné	40% du tarif correspondant à la durée sur la parc concerné
	30,00	30,00
Tarifs "grande quantité"		
Abonnements pour l'ensemble des parkings sauf le parking Danton à partir du 201ème contrat pris par la même personne morale ou physique	25% de remise sur la totalité des abonnements	25% de remise sur la totalité des abonnements
Abonnements pour le parking Danton à partir du 51ème contrat pris par la même personne morale ou physique	25% de remise sur la totalité des abonnements	25% de remise sur la totalité des abonnements
Abonnement trimestriel 7 jours/7 pour le parking Michel Lacroix		
Prix par abonnement et par trimestre à partir du 20ème contrat pris par la même personne morale et pour son propre compte	99,00	99,00
Résiliation d'un abonnement: - pour les abonnés trimestriels => Au prorata 1 ou 2 mois de remboursés au plus, obligatoirement au-delà du 1er trimestre contractuel valant engagement incompressible - pour les abonnés annuels => Au prorata avec carence minimum de 6 mois + les mois consommés + le mois entamé dû		

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

DROITS DE STATIONNEMENT														
Désignation des tarifs			Tarifs en vigueur						Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026					
PARKING	SUPPORTS	QUANTITE (Face)	EUROS HT SELON DUREE (de date à date)						EUROS HT SELON DUREE (de date à date)					
			Événement 1 semaine	Événement 2 semaines	1 mois	3 mois	6 mois	12 mois	Événement 1 semaine	Événement 2 semaines	1 mois	3 mois	6 mois	12 mois
HALLES	<u>PANNEAUX 120x180</u>													
	Bas de rampe entrée	1			100,00	200,00	400,00	800,00			100,00	200,00	400,00	800,00
	Bas de rampe sortie	1			100,00	200,00	400,00	800,00			100,00	200,00	400,00	800,00
	Entrée après contrôle d'accès (-1)	7			100,00	200,00	400,00	800,00			100,00	200,00	400,00	800,00
	Sortie après contrôle d'accès (-2)	1			100,00	200,00	400,00	800,00			100,00	200,00	400,00	800,00
	Début rampe -2 vers -3	1			100,00	200,00	400,00	800,00			100,00	200,00	400,00	800,00
	Sas ascenseurs Couloir (-2)	1			100,00	200,00	400,00	800,00			100,00	200,00	400,00	800,00
	Sas ascenseurs Espace d'attente (-2)	1			100,00	200,00	400,00	800,00			100,00	200,00	400,00	800,00
	<u>PLAN DE PROXIMITE 594x420</u>		Sur effacement		Effacement compris (15j max.)				Sur effacement		Effacement compris (15j max.)			
	Hall caisses RdC	1	50,00	100,00	50,00	100,00	200,00	400,00	50,00	100,00	50,00	100,00	200,00	400,00
	Ascenseur panoramique G	1	50,00	100,00	50,00	100,00	200,00	400,00	50,00	100,00	50,00	100,00	200,00	400,00
	Ascenseur panoramique D	1	50,00	100,00	50,00	100,00	200,00	400,00	50,00	100,00	50,00	100,00	200,00	400,00
	Ascenseur St Rémy	1	50,00	100,00	50,00	100,00	200,00	400,00	50,00	100,00	50,00	100,00	200,00	400,00
	Sas ascenseurs centraux -2 à -4	3	50,00	100,00	50,00	100,00	200,00	400,00	50,00	100,00	50,00	100,00	200,00	400,00
	Sas ascenseur St Rémy -2 à -4	3	50,00	100,00	50,00	100,00	200,00	400,00	50,00	100,00	50,00	100,00	200,00	400,00
HOTEL DE VILLE	<u>PANNEAUX 120x180</u>													
	Entrée	1			100,00	200,00	400,00	800,00						
	<u>PLAN DE PROXIMITE 594x420</u>		Sur effacement		Effacement compris (15j max.)				Sur effacement		Effacement compris (15j max.)			
	Sas ascenseurs RdC à -4	5	50,00	100,00	50,00	100,00	200,00	400,00	50,00	100,00	50,00	100,00	200,00	400,00
CATHEDRALE	<u>PANNEAUX 120x180</u>													
	Entrée auto après barrières (-1)	1			100,00	200,00	400,00	800,00			100,00	200,00	400,00	800,00
	Sortie piétons avant barrières (-1)	1			100,00	200,00	400,00	800,00			100,00	200,00	400,00	800,00
	<u>PLAN DE PROXIMITE 594x420</u>		Sur effacement		Effacement compris (15j max.)				Sur effacement		Effacement compris (15j max.)			
	Sas ascenseurs RdC à -7	8	50,00	100,00	50,00	100,00	200,00	400,00	50,00	100,00	50,00	100,00	200,00	400,00
LANGEVIN	<u>PLAN DE PROXIMITE 594x420</u>		Sur effacement		Effacement compris (15j max.)				Sur effacement		Effacement compris (15j max.)			
	Hall caisses RdC	1	50,00	100,00	60,00	100,00	200,00	400,00	50,00	100,00	60,00	100,00	200,00	400,00
VITROPHANIES	<u>HALLES, HOTEL DE VILLE, CATHEDRALE, LANGEVIN</u>													
	Halles	1			100,00	200,00	400,00	800,00			100,00	200,00	400,00	800,00
	Hôtel de Ville (coût pour une face)	2			100,00	200,00	400,00	800,00			100,00	200,00	400,00	800,00
	Cathédrale	1			100,00	200,00	400,00	800,00			100,00	200,00	400,00	800,00
	Langevin	1			100,00	200,00	400,00	800,00			100,00	200,00	400,00	800,00
RADIO TPA	<u>HALLES, HOTEL DE VILLE, CATHEDRALE</u>		Sur effacement		Effacement compris (15j max.)				Sur effacement		Effacement compris (15j max.)			
	Spot 20" aux heures d'affluence 7h,8h,9h,12h,13h,14h,17h,18h,19h,20h	10/j	100,00	200,00	300,00	700,00			100,00	200,00	300,00	700,00		
	Spot 20" aux heures creuses 10h,11h,15h,16h, de 21h à 6h	14/j	75,00	150,00	200,00	500,00			75,00	150,00	200,00	500,00		
	Dédicace 1/4 d'heure musical identique (3")	24/j	150,00	300,00	400,00	1000,00			150,00	300,00	400,00	1000,00		
Les périodes événementielles sont en semaine entière :														
Soldes d'hiver, Saint Valentin, Fête des mères, Fête des pères, Fête de la musique, Soldes d'été, Nuits de Champagne, Noël, Jour de l'an														

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

LOCATION DE LOGEMENTS MUNICIPAUX						
Site	Adresse	Ville	Situation	Type	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
					loyer €/m²/mois	loyer €/m²/mois
Ecole Elémentaire Kléber	2 bis, boulevard Henri Barbusse	Troyes	1er étage - Appart 02	F 4	8,98	8,98
Ecole Elémentaire Kléber	2 bis, boulevard Henri Barbusse	Troyes	RDC - Appart 01	F 3	7,86	7,86
Ecole Maternelle Arnaud	3, rue Charles Fichot	Troyes	1er étage - Appart 01	F 4	7,06	6,90
Ecole Maternelle Arnaud	3, rue Charles Fichot	Troyes	2ème étage - Appart 02	F 4	7,94	7,94
Grs. Auguste Millard	39, cours Jacquin	Troyes	1er étage - Appart 03	F 3	6,47	6,47
Grs. Auguste Millard	39, cours Jacquin	Troyes	1er étage - Appart 01	F 4	7,06	7,06
Grs. Auguste Millard élém	39, cours Jacquin	Troyes	1er étage - Appart 02	F 3	7,56	7,56
Grs. Auguste Millard élém	1, avenue du 1er Mai	Troyes	1er étage - Appart 01	F 5	9,41	9,41
Grs. Charles Chevalier	35 rue des Marais	Troyes	Pavillon	F 4	7,64	7,64
Grs. Diderot	9, rue Sainte Jule	Troyes	2ème étage - Appart 02	F 3	9,52	9,52
Grs. Diderot	9, rue Sainte Jule	Troyes	1er étage - Appart 01	F 4	9,01	9,01
Grs. Diderot	10, rue Sainte Jule	Troyes	1er étage - Appart 01	F 4	10,02	10,02
Grs. Diderot	12, rue Sainte Jule	Troyes	1er étage - Appart 01	F 2	7,06	10,02
Grs. Diderot	12, rue Sainte Jule	Troyes	1er étage - Appart 02	F 3	8,51	8,51
Grs. Jacques De Letin	12, rue Boucherat	Troyes	RDC - Appart 01	F 4	8,51	8,51
Grs. Jacques De Letin	12, rue Boucherat	Troyes	1er étage - Appart 02	F 4	8,98	8,98
Grs. Jacques-Yves Cousteau	77, avenue Edouard Herriot	Troyes	1er étage Ec. Mat.- Appart 01	F 3	6,47	6,47
Grs. Jean Macé - BAT B	19, place Jean Macé	Troyes	rdc - Appart 01	F 3	8,41	8,41
Grs. Jean Macé - BAT B	19, place Jean Macé	Troyes	1er étage - droite - Appart 02	F 4	7,64	7,64
Grs. Jean Macé - BAT C	19, place Jean Macé	Troyes	rdc + 1er étage - Appart 01	F 8	7,64	7,64
Grs. Jean Macé - BAT A	19, place Jean Macé	Troyes	RDC - Appart 01	F 3	7,58	7,58
Grs. Jean Macé - BAT A	19, place Jean Macé	Troyes	1er étage - droite - Appart 02	F 3	7,64	7,64

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

LOCATION DE LOGEMENTS MUNICIPAUX						
Site	Adresse	Ville	Situation	Type	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
					loyer €/m²/mois	loyer €/m²/mois
Grs. Jules Ferry	4 Impasse de la Cloche	Troyes	RDC - Appart 01	F 3	7,06	7,06
Grs. Jules Ferry	4 Impasse de la Cloche	Troyes	1er étage - Appart 02	F 4	7,06	7,06
Grs. Jules Ferry	5, rue du Lieutenant Pierre Murard	Troyes	1er étage - gauche - Appart 02	F 3	8,00	8,08
Grs. Jules Ferry	5, rue du Lieutenant Pierre Murard	Troyes	1er étage - droite - Appart 01	F 3	8,00	8,08
Grs. Jules Ferry	5, rue du Lieutenant Pierre Murard	Troyes	2ème étage - gauche - Appart 03	F 3	6,47	6,47
Grs. Jules Ferry	5, rue du Lieutenant Pierre Murard	Troyes	2ème étage - droite - Appart 04	F 3	6,47	6,47
Grs. Jules Ferry	7, rue du Lieutenant Pierre Murard	Troyes	rdc - apt 1 bis (2 apt)	F 5	7,06	7,13
Grs. Jules Ferry	7, rue du Lieutenant Pierre Murard	Troyes	1er étage - gauche - Appart 03	F 3	7,06	7,06
Grs. Jules Ferry	7, rue du LP Murard	Troyes	1er étage - droite - Appart 04	F 3	7,56	7,56
Grs. Jules Ferry	7, rue du Lieutenant Pierre Murard	Troyes	2ème étage - gauche - Appart 05	F 3	7,06	7,06
Grs. Jules Ferry	7, rue du Lieutenant Pierre Murard	Troyes	2ème étage - droite - Appart 06	F 3	7,56	7,56
Complexe Henri Terré	Rue raymond Burgard	Troyes	2ème étage - Appart 02	F 4	7,33	7,33
Grs. Louis Dumont	135, rue Etienne Pédrion	Troyes	1er étage - droite - Appart 01	F 4	6,47	6,47
Grs. Louis Dumont	135, rue Etienne Pédrion	Troyes	1er étage - gauche - Appart 02	F 4	6,91	6,91
Grs. Paul Bert - BAT C	5, rue Edouard Vaillant	Troyes	rdc - Appart 01	F 5	7,06	7,06
Grs. Paul Bert - BAT C	5, rue Edouard Vaillant	Troyes	1er étage - droite - Appart 02	F 3	7,06	7,06
Grs. Paul Bert - BAT C	5, rue Edouard Vaillant	Troyes	1er étage - gauche - Appart 03	F 2	7,89	7,89
Grs. Paul Bert - BAT C	5, rue Edouard Vaillant	Troyes	1er étage - gauche - Appart 04	F 3	7,06	7,06
Grs. Paul Bert - BAT A	5, rue Edouard Vaillant	Troyes	rdc - Appart 01	F 5	7,06	7,06
Grs. Paul Bert - BAT A	5, rue Edouard Vaillant	Troyes	1er étage - Appart 02	F 3	8,75	8,75
Grs. Paul Bert - BAT A	5, rue Edouard Vaillant	Troyes	1er étage - droite - Appart 03	F 3	8,75	7,06
Grs. Paul Bert - BAT A	5, rue Edouard Vaillant	Troyes	1er étage - gauche - Appart 04	F 3	9,01	9,01
Grs. Paul Bert - BAT B	5, rue Edouard Vaillant	Troyes	1er étage - gauche - Appart 01	F 3	7,06	7,06
Grs. Paul Bert - BAT B	5, rue Edouard Vaillant	Troyes	1er étage - droite - Appart 02	F 3	8,50	8,50
Grs. Paul Bert - BAT B	5, rue Edouard Vaillant	Troyes	1er étage - droite - Appart 03	F 3	7,06	7,06
Grs. Preize	151, rue de Preize	Troyes	Cour de l'école élémentaire RDC + étage - Appart 03	F 7	6,47	6,47
Grs. Preize	151, rue de Preize	Troyes	Cour de l'école élémentaire RDC - Appart 02	F 2	8,23	8,23
Grs. Preize	151, rue de Preize	Troyes	Cour de l'école élémentaire 1er étage - Appart 03	F 3	8,23	8,23
Grs. Tauxelles	48, rue Etienne Pédrion	Troyes	1er étage - Appart 01	F 4	7,06	7,06
Grs. Tauxelles	48, rue Etienne Pédrion	Troyes	1er étage - Appart 02	F 2	7,56	7,64
Grs. Tauxelles	48, rue Etienne Pédrion	Troyes	2ème étage - Appart 03	F 3	7,06	7,06
Grs. Tauxelles	47, rue Etienne Pédrion	Troyes	rdc - Appart 01	F 3	7,06	7,13
Grs. Tauxelles	47, rue Etienne Pédrion	Troyes	1er + 2ème étage - Appart 02	F 3	7,06	7,06
Grs. Tauxelles	47, rue Etienne Pédrion	Troyes	1er étage - Appart 03	F 3	7,56	7,56

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

LOCATION DE LOGEMENTS MUNICIPAUX						
Site	Adresse	Ville	Situation	Type	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
					loyer €/m²/mois	loyer €/m²/mois
Hôtel du Petit Louvre	1 rue Linard Gonthier	Troyes		Studio	10,02	10,02
Divers	1, rue Joseph Claude Habert	Troyes	-	F 4	8,23	8,23
Divers	11, Ruelle des Chats	Troyes	-	F 2	7,74	7,74
Divers	86, avenue Chomedey	Troyes	-	F 4	9,02	9,02
Divers	12, rue Surgale	Troyes	-	F 4	7,64	7,64
Divers	49, rue Etienne Pédron	Troyes	-	F 4	6,43	6,52
CONCESSION DE LOGEMENT POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE						
Complexe sportif de Foicy	Saint parres aux tertres	5 rue Jules Pochinot	F 4	116	5,25	5,25
MAA Schuman	22 rue Albert Boivin	Troyes	RDC	F4	7,59	7,59
Complexe sportif Henri Terré	Troyes	5 rue Raymond Burgard	F 4	85	6,73	6,73
Salle Omnisports	Troyes	124 Avenue Robert Schuman	F 2	57	8,40	8,40
Conservatoire Marcel Landowski	Troyes	9 rue des Filles Dieu	F 4	111	5,25	6,26
COSEC des Terrasses	Troyes	30 D Boulevard Jules Guesde	F4	80	5,25	5,25
Complexe sportif Henri Terré	Troyes	5 rue Raymond Burgard	F 4	74	10,02	10,02
Musée d'Art Moderne	Troyes	1 Place Saint Pierre	F 3 bis	110	8,40	8,40
Complexe sportif J.Hoppenot	Troyes	15 rue Sommerard	F 4	85	7,86	7,86
Maison des Maraîchers	Troyes	5 A rue Guillaume le Bé	F3	54	9,50	9,50
CONCESSION D'OCCUPATION PRECAIRE AVEC ASTREINTE						
Maison Associative Robert Schuman	Troyes	22 rue Albert Boivin - BAT F - 1er Etage	f4	65	8,50	8,50

Ville de Troyes - Tarifs 2026
applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

LOCATION DE LOGEMENTS MUNICIPAUX								
Site	Adresse	Ville	Situation	Superficie en m²	Tarifs en vigueur		Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026	
					redevance totale sans travaux de rénovation €/mois	redevance totale avec travaux de rénovation €/mois	redevance totale sans travaux de rénovation €/mois	redevance totale avec travaux de rénovation €/mois
Résidence au sein d'un atelier du Centre d'art								
Centre d'art	9 rue Jeanne d'Arc	Troyes	ENTREE 1 - 2ème ETAGE	55,00	110,00	137,50	110,00	137,50
Centre d'art	9 rue Jeanne d'Arc	Troyes	ENTREE 2 - 2ème ETAGE	28,00	56,00	70,00	56,00	70,00
Centre d'art	9 rue Jeanne d'Arc	Troyes	ENTREE 2 - 1er ETAGE	30,00	60,00	75,00	60,00	75,00
Centre d'art	9 rue Jeanne d'Arc	Troyes	ENTREE 2 - RDC	30,00	60,00	75,00	60,00	75,00
Centre d'art	9 rue Jeanne d'Arc	Troyes	ENTREE 1 et 2 - 2ème ETAGE	50,00	100,00	125,00	100,00	125,00
Centre d'art	9 rue Jeanne d'Arc	Troyes	ENTREE 1 et 2 - 1er ETAGE	52,00	104,00	130,00	104,00	130,00
Centre d'art	9 rue Jeanne d'Arc	Troyes	ENTREE 1 et 2 - RDC	46,00	92,00	115,00	92,00	115,00
Centre d'art	9 rue Jeanne d'Arc	Troyes	ENTREE 1 - 1er ETAGE	58,00	116,00	145,00	116,00	145,00
Centre d'art	9 rue Jeanne d'Arc	Troyes	ENTREE 1 - RDC	56,00	112,00	140,00	112,00	140,00
Centre d'art	9 rue Jeanne d'Arc	Troyes	VERRIERE - COUR ARRIERE	46,00	92,00	115,00	92,00	115,00
Les nouveaux tarifs sont applicables à chaque nouveau contrat								
Autres locaux					Tarifs en vigueur		Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026	
Résidence	9 rue Jeanne d'Arc	Troyes			187,00		187,00	
Occupant supplémentaire			/mois		50,00		50,00	

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

LOCATION D'EQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Mise à disposition de salles : un tarif réduit peut s'appliquer aux associations et à tout autre organisme à but non lucratif dont l'objet de la manifestation est désintéressée et présente un intérêt évident pour la ville de Troyes. Un coefficient de 0,50 s'appliquera alors sur le tarif plein pour obtenir le tarif réduit. Par ailleurs, afin de garantir le maintien en bon état des installations municipales, un système de caution juridique "caution personnelle et solidaire" est instauré pour l'ensemble des salles municipales. La gratuité peut être accordée pour les réunions statutaires, politiques, ainsi que pour les manifestations d'intérêt caritatif, culturel, économique ou promotionnel pour la ville de Troyes.

A l'occasion des campagnes électorales, durant les 6 mois qui précèdent l'échéance électorale et pendant la durée de la campagne, des réunions publiques à caractère politique peuvent se dérouler dans des locaux municipaux. Les conditions d'occupation sont fixées par l'arrêté n°2018/3755 du 12 septembre 2018 portant règlement intérieur desdits locaux. Les salles, avec leur équipement d'origine, sont mises gracieusement à la disposition des utilisateurs. Toutefois, toute demande d'aide logistique complémentaire nécessitant l'intervention de personnel municipal (sonorisation, montage de gradins, d'estrades, de chaises, revêtement de dalles moquette, etc...) fait l'objet d'une facturation. Des frais de nettoyage peuvent être également facturés en cas de restitution de locaux non conformes à leur état initial.

Période 1	Entre 8 heures et minuit du lundi au vendredi et le samedi de 0h à 3h						Entre 8 heures et minuit du lundi au vendredi et le samedi de 0h à 3h					
Période 2	Jour de semaine et jour férié de 8h à 3h (hors 24/12 ,25/12, 31/12 et 01/01)						Jour de semaine et jour férié de 8h à 3h (hors 24/12 ,25/12, 31/12 et 01/01)					
Période 3	EPSJ, SMAMLF	Week end du samedi 8h au lundi 3h ainsi que les 24/12, 25/12, 31/12 et 01/01)					EPSJ, SMAMLF	Week end du samedi 8h au lundi 3h ainsi que les 24/12, 25/12, 31/12 et 01/01)				
	MQC, Peltier, MQM	Week-end du samedi 10h15 au lundi 3h ainsi que les 24/12, 25/12, 31/12 et 01/01					MQC, Peltier, MQM	Week-end du samedi 10h15 au lundi 3h ainsi que les 24/12, 25/12, 31/12 et 01/01				
Désignation des équipements	Tarifs en vigueur						Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026					
	tarif plein Troyens			tarif plein non Troyens			tarif plein Troyens			tarif plein non Troyens		
nature de la salle	Période 1	Période 2	Période 3	Période 1	Période 2	Période 3	Période 1	Période 2	Période 3	Période 1	Période 2	Période 3
	à l'heure	par jour	par week end	à l'heure	par jour	par week end	à l'heure	par jour	par week end	à l'heure	par jour	par week end
MAISON DE QUARTIER DES CHARTREUX CENTRE RENE PELTIER												
MAISON DE QUARTIER CHARTREUX (MQC)												
Salle polyvalente 1	10,15	115,00	172,00	15,50	175,00	263,00	10,15	115,00	172,00	15,50	175,00	263,00
Salle polyvalente 2	10,15	115,00	172,00	15,50	175,00	263,00	10,15	115,00	172,00	15,50	175,00	263,00
Cuisine		42,00	62,00		63,00	95,00		42,00	62,00		63,00	95,00
Salle 3	6,10	60,00	94,00	9,25	92,00	141,00	6,10	60,00	94,00	9,25	92,00	141,00
Bureau partagé	3,05			5,15			3,05			5,20		
Autres Espaces	1,55€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)			2,05€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)			1,55€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)			2,05€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)		

Désignation des équipements	Tarifs en vigueur						Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026					
	tarif plein Troyens			tarif plein non Troyens			tarif plein Troyens			tarif plein non Troyens		
nature de la salle	Période 1	Période 2	Période 3	Période 1	Période 2	Période 3	Période 1	Période 2	Période 3	Période 1	Période 2	Période 3
	à l'heure	par jour	par week end	à l'heure	par jour	par week end	à l'heure	par jour	par week end	à l'heure	par jour	par week end
CENTRE RENE PELTIER (PELTIER)												
Salle polyvalente 1 René Peltier + scène	12,20	173,00	260,00	18,50	263,00	394,00	12,20	173,00	260,00	18,50	263,00	394,00
Salle polyvalente 2 René Peltier	12,20	152,00	228,00	18,50	231,00	347,00	12,20	152,00	228,00	18,50	231,00	347,00
Salles N°4, 5, 6 Tarif unitaire/salle	10,15	115,00	172,00	15,50	175,00	263,00	10,15	115,00	172,00	15,50	175,00	263,00
Salles N° 3 et 9 Tarif unitaire/salle	12,20	152,00	228,00	18,50	231,00	347,00	12,20	152,00	228,00	18,50	231,00	347,00
Autres Espaces	1,55€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)			2,05€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)			1,55€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)			2,05€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)		
MAISON DE QUARTIER DES MAROTS (MQM)												
Salle Jacques Le Tartrier	10,15	115,00	172,00	15,50	175,00	261,00	10,15	115,00	172,00	15,50	175,00	261,00
Salle Odard Denys	10,15	115,00	172,00	15,50	175,00	261,00	10,15	115,00	172,00	15,50	175,00	261,00
Salle polyvalente Les Maraoux de Pouilly	51,00	338,00	506,00	77,00	513,00	769,00	51,00	338,00	506,00	77,00	513,00	769,00
Cuisine		42,00	62,00		63,00	95,00		42,00	62,00		63,00	95,00
Bureau partagé	3,05			5,20			3,05			5,20		
Autres Espaces	1,55€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)			2,05€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)			1,55€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)			2,05€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)		

Désignation des équipements	Tarifs en vigueur						Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026					
	tarif plein Troyens			tarif plein non Troyens			tarif plein Troyens			tarif plein non Troyens		
nature de la salle	Période 1	Période 2	Période 3	Période 1	Période 2	Période 3	Période 1	Période 2	Période 3	Période 1	Période 2	Période 3
	à l'heure	par jour	par week end	à l'heure	par jour	par week end	à l'heure	par jour	par week end	à l'heure	par jour	par week end
MAISON DE QUARTIER POINT DU JOUR - ESPACE DE LA PORTE SAINT JACQUES (EPSJ)												
Salle polyvalente 1 Salle polyvalente 2 Salle polyvalente 3 Cuisine Salle Mésanges (étage 1) Tarif unitaire/salle Salle Colibris (étage 1) Bureau partagé Gradins salle polyvalente Autres Espaces	12,20	121,00	182,50	18,50	185,00	278,00	12,20	122,00	182,50	18,50	185,00	278,00
	23,50	152,00	228,00	37,00	231,00	347,00	23,50	152,00	228,00	37,00	231,00	347,00
	12,20	122,00	182,50	18,50	185,00	278,00	12,20	122,00	182,50	18,50	185,00	278,00
		42,00	62,00		63,00	95,00		42,00	62,00		63,00	95,00
	12,20	122,00	182,50	18,50	185,00	278,00	12,20	122,00	182,50	18,50	185,00	278,00
	23,50	152,00	228,00	37,00	231,00	347,00	23,50	152,00	228,00	37,00	231,00	347,00
	3,05			5,20			3,05			5,20		
	104,00			136,00			104,00			136,00		
	1,55€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)			2,05€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)			1,55€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)			2,05€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)		
MAISON DE QUARTIER DES SENARDES (MQS)												
Bureau partagé	3,05			5,15			3,05			5,20		
SALLE MULTI-ACTIVITES MARIE-LOUISE FAUTSCH (SMAMLF)												
Salle polyvalente 1 + bar Salle polyvalente 2 Cuisine Bureau partagé Autres espaces	23,50	173,00	260,00				23,50	173,00	260,00			
	23,50	173,00	260,00				23,50	173,00	260,00			
		42,00	62,00					42,00	62,00			
	3,05						3,05					
	1,55€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)						1,55€ par m² et par demi journée d'utilisation (8h/14h ou 14h/20h)					

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

LOCATION D'EQUIPEMENTS MUNICIPAUX										
Désignation des équipements			Tarifs en vigueur				Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026			
1/2 journée d'occupation correspond à une durée d'occupation comprise entre 2h et 4h										
MAISON DES ASSOCIATIONS PASTEUR			m²/mois				m²/mois			
Tarifs applicables pour les bureaux aux associations résidentes										
Utilisation de local à usage permanent et exclusif m²/mois Utilisation partagée de local par associations ou comités redevance au prorata du temps d'utilisation m²/mois					3,85				3,85	
					3,85				3,85	
Tarifs applicables pour les bureaux aux associations non résidentes			tarif plein		tarif réduit		tarif plein		tarif réduit	
			journée	1/2 journée	journée	1/2 journée	journée	1/2 journée	journée	1/2 journée
Local de 4 à 8 personnes (< 20 m²) forfait 1 occupation forfait 10 occupations** utilisation ponctuelle par heure										
			27,00 13,50		9,00 4,50		27,00 13,50		9,00 4,50	
Salles de 14 à 55 personnes (20 m² à 50 m²) forfait 1 occupation forfait 10 occupations** utilisation poncutelle par période de deux heures forfait 10 occupations de deux heures					35,50				35,50	
					2,00				2,00	
Amphithéâtre - Salle de 200 personnes + salle cocktail Forfait vente livres sur 2m² Abonnement annuel boîte aux lettres pour domiciliation Forfait nettoyage			52,00 26,00		17,50 9,00		52,00 26,00		17,50 9,00	
					57,00				57,00	
			13,50		4,50		13,50		4,50	
					35,50				35,50	
			390,00 195,00		130,00 65,00		390,00 195,00		130,00 65,00	
			6,00				6,00			
					35,00				35,00	
			70,00				70,00			
MAISON DES ACTIVITES ASSOCIATIVES SCHUMAN			tarif plein		tarif réduit		tarif plein		tarif réduit	
			journée	1/2 journée	journée	1/2 journée	journée	1/2 journée	journée	1/2 journée
Utilisation de local à usage permanent et exclusif m²/mois Unité de stockage permanent et exclusif ou partagée m²/mois Salles de 55 m² et 73 m²					2,00				2,00	
					1,00				1,00	
forfait 1 occupation forfait 10 occupations**			52,50 26,00		17,50 9,00		52,50 26,00		17,50 9,00	
					57,00				57,00	
Grande salle de 111 m² forfait 1 occupation										
			174,00 104,00		58,00 35,00		174,00 104,00		58,00 35,00	
Forfait nettoyage			70,00				70,00			

Désignation des équipements	Tarifs en vigueur			Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026		
1/2 journée d'occupation correspond à une durée d'occupation comprise entre 2h et 4h						
AUTRES LOCAUX	loyer €/m²/mois	Particip aux charges €/m²/mois	redevance totale €/m²/mois	loyer €/m²/mois	Particip aux charges €/m²/mois	redevance totale €/m²/mois
Maison des syndicats et de la vie citoyenne						
Syndicats	1,00	1,00*	2,00	1,00	1,00*	2,00
Associations			2,00			2,00
Local des Acacias, 2 Boulevard H Barbusse - usage de bureaux			2,00			2,00
Local des Acacias, 2 Boulevard H Barbusse - usage de stockage			1,00			1,00
Immeuble 7 rue André Mutter - usage de stockage			1,00			1,00
Local 23 rue Paillot de Montabert - usage de bureaux			2,00			2,00
Local 23 rue Paillot de Montabert - usage de stockage			1,00			1,00
AUTRES LOCAUX			redevance totale			redevance totale
Ateliers 9 rue Jeanne d'Arc			90,00			90,00
Résidence 9 rue Jeanne d'Arc			185,00			
Résidence 9 rue Jeanne d'Arc - loyer par occupant supplémentaire (dès le 2ème occupant)			90,00			90,00
	€/ Heure			€/ Heure		
Gymnase des Blossières	1,50			1,50		
Gymnase Jean Macé	1,50			1,50		
* plafond, dans la limite des dépenses réelles *** Le forfait 10 occupations deux heures est utilisable uniquement sur le site de la MDA dans le respect des capacités d'accueil annoncées et selon la disponibilité des salles à la période souhaitée, pendant une durée de 2 ans à compter de la date d'acquisition. ** Les forfaits 10 occupations MDA ou MAA peuvent être utilisés indifféremment sur les deux sites dans le respect des capacités d'accueil annoncées pour chaque site et selon la disponibilité des salles à la période souhaitée, pendant une durée de 2 ans à compter de la date d'acquisition. Les associations dont le siège social est à Troyes, bénéficient de la mise à disposition gracieuse d'une salle de réunion et d'un espace convivial, par année civile, pour la tenue de leur assemblée générale ordinaire et extraordinaire. (Ces droits sont étendus à compter du 1er janvier 2012 à chaque section des associations omnisports troyennes). Pour les associations disposant d'un bureau à usage permanent sur Pasteur ou Schuman : le tarif appliqué comprend la mise à disposition : - d'un local à usage exclusif et d'une boîte aux lettres, - de 30 occupations de salles de réunions d'une durée d'1/2 journée, à titre gracieux indifféremment sur la MDA Pasteur et/ou la MAA Schuman (utilisation limitée aux seules salles de réunion d'une surface ≤ à 73 m²), qui s'ajoutent à celle octroyée à toute association troyenne pour la tenue de son assemblée générale ordinaire et/ou extraordinaire. Toute période d'occupation commencée sera décomptée du forfait ou facturée. Le tarif réduit peut s'appliquer aux associations domiciliées à Troyes et/ou dont l'activité présente un intérêt indubitable pour la collectivité et à tout autre organisme à objet désintéressé présentant un intérêt évident pour la ville de Troyes. Ce tarif est calculé sur la base du tarif plein divisé par 3, • Le tarif appliqué pour l'abonnement annuel à une boîte aux lettres à des fins de domiciliation comprend la mise à disposition de 6 occupations de salles de réunions d'une durée ≤ à 4 heures (réalisées sur les deux sites Maison des Association ou Maison des Activités Associatives selon la disponibilité des salles à la période souhaitée), à titre gracieux, qui s'ajoutent à celles octroyées à toute association troyenne pour la tenue de son assemblée générale ordinaire et/ou extraordinaire, toute année commencée est due. Les occupations pourront être réalisées, selon les disponibilités, indifféremment sur la MDA Pasteur et/ou la MAA Schuman (utilisation limitée aux seules salles de réunion d'une surface ≤ à 73 m²), • La mise à disposition de l'amphithéâtre (ou d'une salle de 20m² à 50m²) associée à l'espace cocktail est réservée en priorité à la tenue des assemblées générales des associations. L'utilisation simultanée de l'amphithéâtre et de l'espace cocktail est strictement réservée pour la tenue de réceptions, son utilisation exclusive est conditionnée à la non occupation en simultanée des autres salles de réunion du						

Ville de Troyes - Tarifs 2026
applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

LOCATION D'EQUIPEMENTS MUNICIPAUX				
LOCATION D'EQUIPEMENTS MUNICIPAUX	Tarifs en vigueur		Tarifs 2026	
			applicables à partir du 1er janvier 2026	
	journée	1/2 journée	journée	1/2 journée
FOYER JEUNES TRAVAILLEURS				
Loyer chambre				
Loyer au mois	360,00		363,00	
Loyer à la journée	22,00		22,00	
Caution	60,00		60,00	
PISCINE DES CHARTREUX ET LUCIEN-ZINS				
Espace d'accueil	110,00		110,00	
STADE GASTON ARBOUIN				
Coefficient à appliquer au tarif de base pour :				
Tarif 1 Occupation sans activité commerciale et sans intérêt local	-	-	1,00	1,00
Tarif 2 Occupation sans activité commerciale mais avec intérêt local	-	-	0,50	0,50
Tarif 3 Occupation avec activité commerciale	-	-	2,00	2,00
Salle de réception VIP - Tarif de base	-	-	536,00	268,00
Cuisine - Tarif de base	-	-	42,00	21,00
Stade de motoball de 6500m² (hors consommation de fluides) + salle de réception VIP + cuisine - Tarif de base	-	-	1072,00	536,00
Occupation lucrative pour stationnement ou circulation de véhicule terrestre à moteur - forfait par jour	115,00		115,00	
CONSERVATOIRE				
Hall du conservatoire	258,00	207,00	258,00	207,00
Salle Nivard	410,00	258,00	410,00	258,00
Salles diverses - au m²	2,85	1,62	2,85	1,62
HARMONIE MUNICIPALE				
Salles de répétition - au m²	2,85	1,60	2,85	1,60
Salle d'harmonie	410,00	258,00	410,00	258,00
ECOLE BEAUX-ARTS				
Salles d'atelier - au m²	2,80	1,80	2,80	1,80
KIOSQUE DU JARDIN DU ROCHER				
Occupation - Tarif horaire	10,50		10,50	
Occupation - Tarif journalier	42,00		42,00	
HÔTEL DE VILLE ET HÔTEL DU PETIT LOUVRE				
Coefficient à appliquer au tarif de base pour :				
Tarif 1 Occupation sans activité commerciale et sans intérêt local	1,00		1,00	
Tarif 2 Occupation sans activité commerciale mais avec intérêt local	0,50		0,50	
Salle d'attente des mariages - Tarif de base	250,00		250,00	
Amphithéâtre Petit Louvre - Tarif de base	248,00		248,00	
* Un coefficient de 1,20 sera appliqué sur le tarif 1 ou 2, pour les animations comportant un repas, un cocktail				
Coefficient à appliquer au tarif de base pour :				
Tarif 1 Occupation sans activité commerciale et sans intérêt local	1,00		1,00	
Tarif 2 Occupation sans activité commerciale mais avec intérêt local	0,50		0,50	
Tarif 3 Occupation avec activité commerciale	2,00		2,00	
* Un coefficient de 1,20 sera appliqué sur le tarif 1 ou 2, pour les animations comportant un repas, un cocktail				
Petit Salon - Tarif de base	340,00		340,00	
Salle du Conseil - Tarif de base	640,00		640,00	
Salle des Fêtes - Tarif de base	800,00		800,00	
Salle de réunion Petit Louvre - tarif de base	186,00		186,00	
Forfait relais traiteur (toutes salles Hôtel de Ville)	124,00		124,00	
Frais de remise en état :				
Salle des Fêtes - Tarif de base	259,00		259,00	
Salle du Conseil - Tarif de base	206,00		206,00	
Petit Salon - Tarif de base	104,00		104,00	
Salle d'attente des mariages - Tarif de base	104,00		104,00	
Frais de remise en état : selon le bien détérioré, un coût de réfection (sur présentation de facture) sera transmis à l'organisateur ou à son assureur pour la remise en état du bien endommagé				

Ville de Troyes - Tarifs 2026
applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

MAISON DES MARAICHERS

Désignation du tarif	Tarifs en vigueur								Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026							
	Du lundi au vendredi				Samedi Dimanche et jours fériés				Du lundi au vendredi				Samedi Dimanche et jours fériés			
	Matinée ou Après-midi ou Soirée		Journée		Matinée ou Après-midi		Journée ou Soirée		Matinée ou Après-midi ou Soirée		Journée		Matinée ou Après-midi		Journée ou Soirée	
Période de location (plages horaires précisées en bas du tableau)	Tarifs pour 1 occupation	Tarifs pour 10 occupations	Tarifs pour 1 occupation	Tarifs pour 10 occupations	Tarifs pour 1 occupation	Tarifs pour 10 occupations	Tarifs pour 1 occupation	Tarifs pour 10 occupations	Tarifs pour 1 occupation	Tarifs pour 10 occupations	Tarifs pour 1 occupation	Tarifs pour 10 occupations	Tarifs pour 1 occupation	Tarifs pour 10 occupations	Tarifs pour 1 occupation	Tarifs pour 10 occupations
Forfaits grande salle (41 m² + accès salle ressource et sanitaires)																
Tarifs pour les associations loi 1901 à but non lucratif proposant une activité d'intérêt local																
Tarif 1 : occupation pour une animation gratuite grand public (atelier, conférence, projection...)	5,70	51,50	10,30	92,50	10,30	92,50	14,00	56,50	5,70	51,50	10,30	92,50	10,30	92,50	14,00	56,50
Tarif 2 : occupation pour un usage privé sans perception de recette (réunion, formation interne, assemblée générale)	22,60	205,50	41,00	370,00	41,00	370,00	54,70	226,00	22,60	205,50	41,00	370,00	41,00	370,00	54,70	226,00
Tarif 3 : occupation pour une animation payante ouverte au public (atelier, conférence...)	113,00	1026,00	206,00	1847,00	205,00	1847,00	271,50	1129,00	113,00	1026,00	206,00	1847,00	205,00	1847,00	271,50	1129,00
Tarifs pour toutes les autres personnes morales																
Tarif 1 : animation gratuite grand public (atelier, conférence, projection...)	11,30	102,60	20,60	184,70	20,50	184,70	27,70	113,00	11,30	102,60	20,60	184,70	20,50	184,70	27,70	113,00
Tarif 2 : occupation pour un usage privé sans perception de recette (réunion, formation interne, assemblée générale)	56,40	513,00	102,60	923,00	102,60	923,00	135,50	564,00	56,40	513,00	102,60	923,00	102,60	923,00	135,50	564,00
Tarif 3 : occupation pour un usage privé avec perception de recette (formation, conférence payante...)	113,00	1026,00	205,00	1847,00	205,00	1847,00	271,50	1129,00	113,00	1026,00	205,00	1847,00	205,00	1847,00	271,50	1129,00
Forfaits 3 salles (ensemble du rez-de-chaussée dont sanitaires sauf bureau du gardien)																
Tarifs pour les associations loi 1901 à but non lucratif proposant une activité d'intérêt local																
Tarif 1 : occupation pour une animation gratuite grand public (atelier, conférence, projection...)	9,20	82,00	17,40	154,00	17,40	154,00	22,60	169,00	9,20	82,00	17,40	154,00	17,40	154,00	22,60	169,00
Tarif 2 : occupation pour un usage privé sans perception de recette (réunion, formation interne, assemblée générale)	35,90	324,00	67,80	609,00	67,80	609,00	90,50	677,00	35,90	324,00	67,80	609,00	67,80	609,00	90,50	677,00
Tarif 3 : occupation pour une animation payante ouverte au public (atelier, conférence...)	185,00	1626,00	338,00	3079,00	338,00	3079,00	451,50	3386,00	185,00	1626,00	338,00	3079,00	338,00	3079,00	451,50	3386,00
Tarifs pour toutes les autres personnes morales																
Tarif 1 : animation gratuite grand public (atelier, conférence, projection...)	18,40	164,00	33,90	308,00	33,90	308,00	45,20	338,00	18,40	164,00	33,90	308,00	33,90	308,00	45,20	338,00
Tarif 2 : occupation pour un usage privé sans perception de recette (réunion, formation interne, assemblée générale)	71,80	652,00	169,00	1539,00	169,00	1539,00	226,00	1690,00	71,80	652,00	169,00	1539,00	169,00	1539,00	226,00	1690,00
Tarif 3 : occupation pour un usage privé avec perception de recette (formation, conférence payante...)	184,00	1626,00	338,00	3079,00	338,00	3079,00	452,00	3380,00	184,00	1626,00	338,00	3079,00	338,00	3079,00	452,00	3380,00
Tarif pour toutes les personnes physiques																
Tarif unique : occupation pour un usage privé sans perception de recette dans le cadre d'un moment convivial (goûter, anniversaire,...) - valable uniquement le mercredi, samedi ou dimanche de 14h à 20h	133,50				133,50				133,50				133,50			

Les tarifs s'appliqueront pour toute demande d'occupation hors partenariat avec la Ville de Troyes (programme d'animations porté par la Ville) :
- Toute demande sera examinée par les services municipaux qui se réservent le droit de refuser l'autorisation d'occuper les locaux conformément au règlement de l'établissement.
- Toute occupation fera l'objet d'un arrêté d'occupation du domaine public.
- Toute proposition d'animation gratuite pour les enfants des écoles et centres de loisirs de Troyes fera l'objet d'un partenariat avec la Ville de Troyes (convention). Dans ce cas précis, les locaux seront mis à disposition gracieusement.

Détails des plages horaires :
Occupation matinée ou après midi ou soirée : du lundi au vendredi de 8h-14h ou de 14h - 20h ou 18h - 22h
Occupation journée : du lundi au vendredi de 8h - 20h

Occupation demi-journée samedi ou dimanche ou jours fériés : 8h - 12h00 ou 14h - 18h
Occupation journée samedi ou dimanche ou jours fériés : 8h - 18h
Occupation soirée samedi : 18h - 22h

Ville de Troyes - Tarifs 2026
applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

LOCATION D'EQUIPEMENTS MUNICIPAUX								
LOCATION D'EQUIPEMENTS MUNICIPAUX	Tarifs en vigueur				Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026			
	journée	1/2 journée	Soirée (19h=>1h)	Journée ou soirée (19h=>1h) (jour de fermeture)	journée 9h-19h	1/2 journée 9h-14h ou 14h-19h	Soirée (19h=>1h)	Journée ou soirée (19h=>1h) (jour de fermeture)
Equipements des musées								
Coefficient à appliquer au tarif de base pour :								
Tarif 1 Occupation sans activité commerciale et sans intérêt local	1,00				1,00			
Tarif 2 Occupation sans activité commerciale mais avec intérêt local	0,50				0,50			
Tarif 3 Occupation avec activité commerciale	2,00				2,00			
Auditorium Musée Art Moderne	730,00	415,00	708,00	870,00	730,00	415,00	708,00	870,00
Salle de réception Musée Art Moderne	466,00	263,00	455,00	615,00	466,00	263,00	455,00	615,00
Jardin Musée Art Moderne			1 010,00	1 230,00			1 010,00	1 230,00
Cour d'honneur Musée Art Moderne			1 010,00	1 230,00			1 010,00	1 230,00
Salle XIX ^{ème} siècle Musée Art Moderne			1 212,00	1 535,00			1 212,00	1 535,00
Jardin Musée Saint-Loup			1 010,00	1 280,00			1 010,00	1 280,00
Salles diverses - au m²	5,60	4,55	6,10	6,10	5,60	4,55	6,10	6,10
Frais de nettoyage	155,00				155,00			
Location Vidéoprojecteur	100,00				100,00			

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

LOCATION D'EQUIPEMENTS MUNICIPAUX				
LOCATION D'EQUIPEMENTS MUNICIPAUX	Pour mémoire, tarifs en vigueur		Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026	
	journée	1/2 journée	journée	1/2 journée
ESPACE ARGENCE				
<u>Salles annexes</u>				
Salles annexes (tarif au m²)	3,42	1,76	3,42	1,76
Forfait fluides salles annexes (tarif au m²)	0,50	0,32	0,50	0,32
Forfait chauffage salles annexes (tarif au m²)	1,34	0,85	1,34	0,85
Hall d'accueil de l'Espace Argence	324,00	164,00	324,00	164,00
Vestiaire (salle + portants + cintres + banque d'accueil)	186,00		186,00	
Forfait relais traiteur Argence (mise à disposition uniquement de la salle)	398,00	200,00	398,00	200,00
Forfait préparation traiteur (salle + 3 étuves + 1 chambre froide 600L + 2 chambres froides 1 200L + 4 tables de préparation inox + 1 congélateur 1 200L)	475,00		475,00	
Forfait Office traiteur Argence (1er étage)	112,00	57,00	112,00	57,00
<u>Amphithéâtre</u>				
Forfait Amphithéâtre (comprenant vidéoprojecteur + écrans + son/micro)	430,00	268,00	430,00	268,00
Forfait fluides Amphithéâtre	60,00	38,00	60,00	38,00
Forfait chauffage Amphithéâtre	162,00	100,00	162,00	100,00
<u>Salle annexe et/ou amphithéâtre</u>				
Forfait montage salle annexe et/ou amphithéâtre - max 3 salles	144,00		144,00	
Forfait démontage salle annexe et/ou amphithéâtre - max 3 salles	144,00		144,00	
Forfait nettoyage salle annexe et/ou amphithéâtre - max 3 salles	122,00		122,00	
<u>Salle de diffusion - Grande salle Argence</u>				
Salle de diffusion - Grande salle Argence	2 900,00		2 900,00	
Occupation tiers de la Salle de diffusion - Grande salle Argence	1 065,00		1 065,00	
Immobilisation tiers de la Salle de diffusion - Grande salle Argence	223,00		223,00	
Forfait montage - salle de diffusion Argence	555,00		555,00	
Forfait démontage - salle de diffusion Argence	555,00		555,00	
Forfait nettoyage - salle de diffusion Argence	465,00		465,00	
Forfait défilage moquette salle de diffusion (800m²)	132,00		132,00	
Forfait fluides salle de diffusion Argence	830,00	440,00	830,00	440,00
Forfait chauffage salle de diffusion Argence	995,00	645,00	995,00	645,00
Forfait pose/dépose 2 x kakémonos sur mâts	41,00		41,00	
Forfait pose/dépose bâche de communication en façade	36,00		36,00	
<u>Autres</u>				
Forfait ménage intermédiaire (pendant manifestation)	235,00		235,00	
Forfait permanence technique d'un agent polyvalent	32,00		32,00	
Régisseur technique régie SON	425,00		425,00	
Régisseur technique régie LUMIERE	425,00		425,00	
Occupation Pavillon 1	50,00		50,00	
Occupation Pavillon 2	50,00		50,00	

COURS D'ARGENCE			
Occupation d'un commerçant ambulant alimentaire occasionnel (par véhicule)	67,00		67,00
Occupation exposition publicitaire à vocation commerciale (par véhicule)	67,00		67,00
Privatisation 1ère cour Argence	215,00	125,00	215,00 125,00
Occupation 2ème cour Argence (par véhicule)	3,00		3,00
Occupation animation/événement 2ème cour Argence (au m² / jour) - minimum 100 m² / jour*	2,00		2,00
*Coefficient appliqué au tarif de base pour :	0,50		0,50
Critère 1 - occupation à but non lucratif	1,00		1,00
Critère 2 - occupation à vocation commerciale	91,00		91,00
Forfait de mise à disposition d'armoire de distribution électrique (par jour) Intègre le coût d'amenée, d'installation et de démontage			
Forfait raccordement électrique (consommation comprise) :			
Prise électrique monophasée + T1 6A ou T32A	36,50		36,50
Prise électrique tétrapolaire + T1 6A ou T32A	48,60		48,60
Prise électrique tétrapolaire + T63A	122,00		122,00
CHAPELLE ARGENCE			
Occupations supérieures à 8 par an (prix par occupation)	350,00		350,00
Salle Chapelle Argence pour une durée maximum de 3 jours	1 000,00		1 000,00
Bar Chapelle Argence (Puissance 16A, 1 chambre froide 600L, évier + eau/emplacement tireuse à bière)	157,00		157,00
Technicien par jour	284,00		284,00
Régisseur technique régie SON	425,00		425,00
Régisseur technique régie LUMIERE	425,00		425,00

Ville de Troyes - Tarifs 2026
applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

LOCATION D'EQUIPEMENTS MUNICIPAUX		
Désignation des équipements	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
PARC DES MOULINS		
MISE A DISPOSITION DE LOCAUX		
Occupation du parc de courte durée - 1 journée (l'occupation du parc dans son intégralité n'est pas autorisée)		
Occupation d'une partie du parc délimitée en accord avec la collectivité, bornée avec piquet, barrière ou tout autre matériel pour l'organisation d'une manifestation dans la limite d'une journée (montage et démontage compris, forfait par tranche de 50m²)		
Tarif 1 - Manifestation à but non lucratif organisée par une association loi 1901 et présentant un intérêt public local	gratuit	gratuit
Tarif 2 - Occupation sans lien direct avec la vie de la collectivité et sans perception de recette (entreprise, autres associations, administrations, etc.)	11,80	11,80
Tarif 3 - Recette tirée de l'activité économique exercée sur le parc	23,60	23,60
Commerce ambulant - forfait journée	58,50	58,50
Occupation d'une partie du parc pour l'organisation d'une manifestation pour une durée maximale de deux jours consécutifs (montage et démontage compris, forfait par tranche de 50m²)		
Tarif 1 - Manifestation à but non lucratif organisée par une association loi 1901 et présentant un intérêt public local	gratuit	gratuit
Tarif 2 - Occupation sans lien direct avec la vie de la collectivité et sans perception de recette (entreprise, autres associations, administrations, etc.)	18,50	18,50
Tarif 3 - Recette tirée de l'activité économique exercée sur le parc	35,90	35,90
Commerce ambulant - forfait journée	113,00	113,00
Occupation du parc de longue durée, période fixée par convention pour une durée d'un an reconductible trois fois maximum (hors occupation des bâtiments)		
Tarif 1 - Mise à disposition d'un espace pour jardin maraîcher - forfait annuel au m² dans la limite de 100m² Cette mise à disposition ne peut être autorisée en dehors du périmètre défini par la Ville de Troyes (se reporter au plan auprès des services municipaux)	1,16	1,16
Tarif 2 - Mise à disposition d'un espace sans installation ni commodité, délimité en accord avec la collectivité, borné avec piquet, barrière ou tout autre matériel - forfait annuel au m² dans la limite de 300m²	0,57	0,57
Mise à disposition d'électricité - forfait par jour Intègre le coût d'amenée, d'installation et de démantèlement ainsi que la consommation	77,00	77,00
Vente dans le cadre d'une manifestation organisée par la Ville de Troyes		
Superficie déterminée selon le contexte de la manifestation Commerçants non sédentaires : restauration, boissons, friandises - forfait journée	30,90	30,90
Superficie déterminée selon le contexte de la manifestation Commerçants non sédentaires : ventes de produits artisanaux/locaux - forfait journée	18,50	18,50
Bâtiment - Remise des Maraîchers		
Location de la pièce distribution de 16m² de la remise pour la distribution et la vente de fruits et légumes - forfait demi-journée	6,20	6,20
Location de la pièce de remisage de 14m² de la remise pour le stockage d'outils de jardins - forfait au mois/m²	2,30	2,30
Kiosque		
Forfait accès électricité - forfait demi journée de 4 heures	22,80	22,80
Forfait accès électricité - forfait journée	56,50	56,50

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

INTERVENTIONS TECHNIQUES

LOCATION DE MATERIEL : un tarif réduit peut s'appliquer aux associations et à tout autre organisme à but non lucratif dont l'objet de la manifestation est désintéressée et présente un intérêt évident pour la ville de Troyes. Un coefficient de 0,50 s'appliquera alors sur le tarif unitaire pour obtenir le tarif réduit. Pour la livraison du matériel, les tarifs s'entendent pour une durée maxi de 4 jours dans la ville de Troyes. Au delà de ces 4 jours, il faut ajouter le tarif figurant dans la colonne "mis à disposition". Pour toutes interventions hors Troyes (dans Troyes Champagne Métropole ou hors Troyes Champagne Métropole) et/ou en heures supplémentaires, un devis devra être spécialement établi.

INTERVENTIONS TECHNIQUES	Unité	Tarifs en vigueur				Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026			
		Mis à disposition par période de 4 jours	Mis à disposition + livré par période de 4 jours	Mis à disposition + livré installé par période de 4 jours	Mis à disposition par journée supplémentaire au-delà du forfait	Mis à disposition par période de 4 jours	Mis à disposition + livré par période de 4 jours	Mis à disposition + livré installé par période de 4 jours	Mis à disposition par journée supplémentaire au-delà du forfait
INSTALLATIONS ELECTRIQUES									
Petits matériels électriques divers	U	56,00	86,00	112,00	15,20	56,00	86,00	112,00	15,20
Armoire électrique jusqu'à 60A	U	131,00		183,00	35,46	131,00		183,00	35,46
Armoire électrique jusqu'à 125A	U	171,00		224,00	45,59	171,00		224,00	45,59
Armoire électrique jusqu'à 250A	U	230,00		292,00	60,78	230,00		292,00	60,78

Ville de Troyes - Tarifs 2026
applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

INTERVENTIONS TECHNIQUES

LOCATION DE MATERIEL : un tarif réduit peut s'appliquer aux associations et à tout autre organisme à but non lucratif dont l'objet de la manifestation est désintéressée et présente un intérêt évident pour la ville de Troyes. Un coefficient de 0,50 s'appliquera alors sur le tarif unitaire pour obtenir le tarif réduit. Pour la livraison du matériel, les tarifs s'entendent pour une durée maxi de 4 jours dans la ville de Troyes.
Au delà de ces 4 jours il faut ajouter le tarif figurant dans la colonne "mis à disposition". Pour toutes interventions hors Troyes (dans Troyes Champagne Métropole ou hors Troyes Champagne Métropole) et/ou en heures supplémentaires, un devis devra être spécialement établi.

INTERVENTIONS TECHNIQUES	Unité	Tarifs en vigueur				Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026			
		Mis à disposition par période de 4 jours	Mis à disposition + installation	Mis à disposition + livré installé par période de 4 jours	Mis à disposition + livré par période de 4 jours	Mis à disposition par période de 4 jours	Mis à disposition + installation	Mis à disposition + livré installé par période de 4 jours	Mis à disposition + livré par période de 4 jours
FRAIS DE DOSSIER (charges fixes systématiquement facturées en sus des prestations décrites ci-dessous)									
Frais de gestion	dossier	27,70	128,00	129,00	128,00	27,70	128,00	129,00	128,00
PRÊT DE MATERIEL									
Chaises coquilles	U	0,31	0,81	1,44	0,93	0,31	0,81	1,44	0,93
Bancs pliants	U	1,00	2,75	5,62	4,00	1,00	2,75	5,62	4,00
Podiums simples modulables	M²	4,30		11,70		4,30		11,70	
Podium bâché sur remorque - 25 m²	U	258,00		477,00		258,00		477,00	
Podium bâché sur remorque - 35 m²	U	362,00		668,00		362,00		668,00	
Planchers	M²	3,40		11,65	5,67	3,40		11,65	5,67
Table rectangulaire	U	11,65	13,78	17,23	15,05	11,65	13,78	17,23	15,05
Table ronde	U	11,85	14,06	17,60	15,30	11,85	14,06	17,60	15,30
Table d'examen	U	2,05	5,62	6,48	6,08	2,05	5,62	6,48	6,08
Mange debout	U	11,85		16,97	14,70	11,85		16,97	14,70
Barrières métalliques	ML	0,37		2,28	1,52	0,37		2,28	1,52
Panneau	U	3,75		15,30	11,65	3,75		15,30	11,65
Panneau éléction	U	2,58		7,10	6,08	2,58		7,10	6,08
Plantes vertes : kentias/lauriers	U	15,40			22,10	15,40			22,10
Grilles d'exposition	U	5,02		18,75	13,75	5,02		18,75	13,75
Stands toile	U	21,60		75,48	37,70	21,60		75,48	37,70
Stands cloison aluminium (par bloc de 3 mètres linéaires)	U	5,82		25,20	21,70	5,82		25,20	21,70
Drapeaux	U	1,19	4,30		4,92	1,19	4,30		4,92
Dalles moquette (2m x 1m)	U	1,06		2,13	1,62	1,06		2,13	1,62
Urnes	U	22,20		27,75	25,80	22,20		27,75	25,80
Isoloir	U	30,90		49,55	43,10	30,90		49,55	43,10
Pupitre	U	23,70			32,32	23,70			32,32
Chapiteau avec plancher (surfaces disponibles : 96 m²)	M²			17,25				17,25	
Container	forfait				131,00				131,00
Plots ruban	U	3,24	3,44		3,85	3,24	3,44		3,85
Ecran + tablette	forfait/jour	53,90				53,90			
Vidéoprojecteur	forfait/jour	53,90				53,90			
Tente de réception pour une capacité inférieure ou égale à 40 personnes	forfait			431,00				431,00	
Tente de réception pour une capacité inférieure ou égale à 40 personnes - journée supplémentaire	forfait/jour	74,25				74,25			
Tente de réception pour une capacité supérieure à 40 personnes + matériel électrique et matériel de sécurité obligatoire pour l'accueil de plus de 40 personnes	forfait			514,00				514,00	
Tente de réception pour une capacité supérieure à 40 personnes + matériel électrique et matériel de sécurité obligatoire pour l'accueil de plus de 40 personnes - journée supplémentaire	forfait/jour	95,00				95,00			

Ville de Troyes - Tarifs 2026
applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

INTERVENTIONS TECHNIQUES

LOCATION DE MATERIEL : un tarif réduit peut s'appliquer aux associations et à tout autre organisme à but non lucratif dont l'objet de la manifestation est désintéressée et présente un intérêt évident pour la ville de Troyes. Un coefficient de 0,50 s'appliquera alors sur le tarif unitaire pour obtenir le tarif réduit. Pour la livraison du matériel, les tarifs s'entendent pour une durée maxi de 4 jours dans la ville de Troyes.
Au delà de ces 4 jours il faut ajouter le tarif figurant dans la colonne "mis à disposition". Pour toutes interventions hors Troyes (dans Troyes Champagne Métropole ou hors Troyes Champagne Métropole) et/ou en heures supplémentaires, un devis devra être spécialement établi.

INTERVENTIONS TECHNIQUES	Unité	Tarifs en vigueur				Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026			
		Mis à disposition par période de 4 jours	Mis à disposition + installation	Mis à disposition + livré installé par période de 4 jours	Mis à disposition + livré par période de 4 jours	Mis à disposition par période de 4 jours	Mis à disposition + installation	Mis à disposition + livré installé par période de 4 jours	Mis à disposition + livré par période de 4 jours
PRÊT DE MATERIEL - SPORT									
Table de massage	U	34,49		87,28	76,50	34,49		87,28	76,50
Grande arche (arrivée)	U	113,15		263,98	220,88	113,15		263,98	220,88
Petite arche (arrivée)	U	30,17		181,01	140,07	30,17		181,01	140,07
Piquets bois	U	0,12		1,25	1,07	0,12		1,25	1,07
Rotonde	U	86,21		323,25	188,56	86,21		323,25	188,56
Traçage platre	ML	0,27		0,33	0,31	0,27		0,33	0,31
Cônes de lubek	U	0,22		0,86	0,76	0,22		0,86	0,76
Poubelle de 100 L noire	U	0,55		6,80	4,85	0,55		6,80	4,85
Grand podium (premier, deuxième, troisième)	U	14,01		88,35	77,58	14,01		88,35	77,58
PROPRETE	Unité	Tarifs en vigueur				Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026			
Fourgon avec équipements tags	H			-				29,16	
Peinture acrylique	L			-				8,94	
Peinture satinée	L			-				8,20	
Peinture fer	L			-				23,34	
Colorants	50ml			-				4,16	
DPS (produit chimique)	L			-				15,54	
DPS Gel (produit chimique)	L			-				48,20	
Silice	Kg			-				1,22	
Spray décolle affiche	L			-				4,57	
VG4 (produit chimique)	L			-				18,06	
Décapant gel (produit chimique)	L			-				21,51	
Spray anti-graffitis (coût réel)	500ml			-				4,38	
PRESTATIONS									
Nettoyage parquet bois	M²		0,27				0,27		
Nettoyage sol moquette	M²		0,53				0,53		
Skid gom (enlèvement des tags)	H		53,35				53,35		
Nettoyeur HP (mobiliers urbains)	H		47,32				47,32		
Balayage mécanique	H		65,45				65,45		
Lavage mécanique	H		92,23				92,23		
Soufflette	H		32,36				32,36		
SONORISATION									
Sonorisation intérieure	forfait	130,00		185,00		130,00		185,00	
Sonorisation extérieure	forfait	173,00		227,00		173,00		227,00	
Sonorisation braderie	forfait	406,00		450,00		406,00		450,00	

Ville de Troyes - Tarifs 2026
applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

INTERVENTIONS TECHNIQUES											
LOCATION DE MATERIEL : un tarif réduit peut s'appliquer aux associations et à tout autre organisme à but non lucratif dont l'objet de la manifestation est désintéressée et présente un intérêt évident pour la ville de Troyes. Un coefficient de 0,50 s'appliquera alors sur le tarif unitaire pour obtenir le tarif réduit. Pour la livraison du matériel, les tarifs s'entendent pour une durée maxi de 4 jours dans la ville de Troyes. Au delà de ces 4 jours il faut ajouter le tarif figurant dans la colonne "mis à disposition". Pour toutes interventions hors Troyes (dans Troyes Champagne Métropole ou hors Troyes Champagne Métropole) et/ou en heures supplémentaires, un devis devra être spécialement établi.											
INTERVENTIONS TECHNIQUES	Unité	Tarifs en vigueur				Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026					
		Mis à disposition par période de 4 jours	Mis à disposition + installation	Mis à disposition + livré installé par période de 4 jours	Mis à disposition + livré par période de 4 jours	Mis à disposition par période de 4 jours	Mis à disposition + installation	Mis à disposition + livré installé par période de 4 jours	Mis à disposition + livré par période de 4 jours		
ESPACES VERTS											
Palmier - tarif applicable du 1er au 4 ^{ème} jour	U			101,00				101,00			
Palmier - tarif applicable à partir du 5 ^{ème} jour	U/jour	20,11				20,11					
VOIRIE											
Potelet ou barrière amovible dépose ou repose	U			44,10				44,10			
Potelet ou barrière fixe dépose ou repose	U		298,00				298,00				
Potelet support de vélo	U		360,00				360,00				
Borne en pierre blanc dépose ou repose	U		148,00				148,00				
Clôture de chantier (type heras 3,50 x 2,00 M + 1 plot béton)	U/jour	2,35		3,20	2,60	2,35		3,20	2,60		
Plot béton - fourniture + transport	forfait			42,00				42,00			
Plot béton	U/jour			2,06				2,06			
Enrobé	/tonne			117,00				117,00			
Balisable de voirie	U	1,64			2,16	1,64			2,16		
INTERVENTIONS TECHNIQUES	Unité	Tarifs en vigueur				Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026					
		Mis à disposition	Livraison Installation	Reprise matériel		Mis à disposition	Livraison Installation	Reprise matériel			
VOIRIE											
Mise à disposition de Glissière en Béton Adhérent (GBA)	U/mois	41,60				41,60					
Mise à disposition de Glissière en Béton Adhérent (GBA) au-delà de 30 jours	U/j supplémentaire	2,08				2,08					
Transport dans la limite de 8 Glissières en Béton Adhérent (GBA)	forfait			78,90	78,90			78,90	78,90		
Transport par Glissière en Béton Adhérent (GBA) supplémentaire	U			9,35	9,35			9,35	9,35		
Autres services techniques											
Signalisation Lumineuse Tricolore - mise à disposition de feux provisoire	U/jour	0,32				0,32					
BARRIERAGES DES PERILS	Unité	Tarifs en vigueur				Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026					
		Le 1er mois	le 2ème et 3ème mois	du 4ème au 6ème mois	3ème trimestre	4ème trimestre	Le 1er mois	le 2ème et 3ème mois	du 4ème au 6ème mois	3ème trimestre	4ème trimestre
Occupation domaine public	Le m²/jour	0,50	0,60	0,75	0,90	1,20	0,50	0,60	0,75	0,90	1,20
Requisition de barrières	la barrière / jour			2,20					2,20		
Forfait logistique (transport, pose et dépose)	Forfait			115,00					115,00		

Ville de Troyes - Tarifs 2026
applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

INTERVENTIONS TECHNIQUES

LOCATION DE MATERIEL : un tarif réduit peut s'appliquer aux associations et à tout autre organisme à but non lucratif dont l'objet de la manifestation est désintéressée et présente un intérêt évident pour la ville de Troyes. Un coefficient de 0,50 s'appliquera alors sur le tarif unitaire pour obtenir le tarif réduit. Pour la livraison du matériel, les tarifs s'entendent pour une durée maxi de 4 jours dans la ville de Troyes.
Au delà de ces 4 jours il faut ajouter le tarif figurant dans la colonne "mis à disposition". Pour toutes interventions hors Troyes (dans Troyes Champagne Métropole ou hors Troyes Champagne Métropole) et/ou en heures supplémentaires, un devis devra être spécialement établi.

INTERVENTIONS TECHNIQUES	Unité	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
TAUX HORAIRE MAIN D'ŒUVRE			
Les taux horaires de main d'œuvre comprennent, le cas échéant, une quote-part d'amortissement du matériel et de frais généraux.			
Coefficient / 1ère à 14ème heure supplémentaire		1,28	1,25
Coefficient / 15ème à 25ème heure supplémentaire		1,30	1,27
Coefficient / heures de nuit		2,55	2,50
Coefficient / heures de dimanche et jours férié		2,12	2,08
Animation sportive	H	29,87	29,87
Atelier mécanique	H	50,50	50,50
Entretien des locaux	H	27,12	27,12
Infographie - PAO	H	31,20	31,20
Reprographie	H	33,20	33,20
Reprographie	1/2 H	16,60	16,60
Police municipale	H	33,77	33,77
Manutention - Transports	H	41,30	41,30
Régie Voirie - Technique	H	45,43	45,43
Régie Ateliers Bâtiments	H	39,39	39,39
Signalisation Horizontale et Verticale	H	41,66	41,66
Signalisation Lumineuse tricolore	H	33,36	33,36
Direction des systèmes d'information	H	40,71	40,71
Propreté	H	27,31	27,31
Espaces paysagers	H	26,48	26,48
Argence	H	39,90	39,90
Autres	H	30,12	30,12
PC Sécurité	H	-	32,58
Régie propreté	H	-	32,43

Ville de Troyes - Tarifs 2026
applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

INTERVENTIONS TECHNIQUES

LOCATION DE MATERIEL : un tarif réduit peut s'appliquer aux associations et à tout autre organisme à but non lucratif dont l'objet de la manifestation est désintéressée et présente un intérêt évident pour la ville de Troyes. Un coefficient de 0,50 s'appliquera alors sur le tarif unitaire pour obtenir le tarif réduit. Pour la livraison du matériel, les tarifs s'entendent pour une durée maxi de 4 jours dans la ville de Troyes.
Au delà de ces 4 jours il faut ajouter le tarif figurant dans la colonne "mis à disposition". Pour toutes interventions hors Troyes (dans Troyes Champagne Métropole ou hors Troyes Champagne Métropole) et/ou en heures supplémentaires, un devis devra être spécialement établi.

TAUX HORAIRE MAIN D'ŒUVRE	Unité	Tarifs en vigueur		Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026	
		Forfait mise à disposition pour toute prestation inférieure ou égale à 4h	Heure supplémentaire entamée	Forfait mise à disposition pour toute prestation inférieure ou égale à 4h	Heure supplémentaire entamée
Coordinateur de sécurité Jour	H		31,65		31,95
Coordinateur de sécurité de nuit	H		34,80		35,15
Coordinateur de sécurité Dimanche de Jour	H		34,80		35,15
Coordinateur de sécurité Dimanche de nuit	H		37,95		38,35
Coordinateur de sécurité Jour Férié de jour	H		63,25		63,90
Coordinateur de sécurité Jour Férié de nuit	H		69,55		70,30
Coordinateur de sécurité Dimanche Férié de jour	H		69,55		70,30
Coordinateur de sécurité Dimanche Férié de nuit	H		76,49		77,30
Agent de sécurité en journée	H		25,60		25,85
Agent de sécurité de nuit ou dimanche en journée	H		28,15		28,45
Agent de sécurité dimanche de nuit	H		30,70		31,10
Agent de sécurité jour férié de jour	H		51,15		51,70
Agent de sécurité jour férié de nuit	H		56,30		56,90
Agent de sécurité dimanche férié de jour	H		56,30		56,90
Agent de sécurité dimanche férié de nuit	H		61,90		62,60
SSIAP 1* en journée	F/H	105,20	26,30	106,40	26,60
SSIAP 1* de nuit	F/H	115,80	28,95	117,00	29,25
SSIAP 1* dimanche en journée	F/H	115,80	28,95	117,00	29,25
SSIAP 1* dimanche de nuit	H		31,60		31,90
SSIAP 1* jour férié de jour	H		52,65		53,15
SSIAP 1* jour férié de nuit	H		57,90		58,50
SSIAP 1* dimanche férié de jour	H		57,90		58,50
SSIAP 1* dimanche férié de nuit	H		63,65		64,40
SSIAP 2* en journée	F/H	115,40	28,85	116,40	29,10
SSIAP 2* de nuit	F/H	126,80	31,70	128,00	32,00
SSIAP 2* dimanche en journée	F/H	126,80	31,70	128,00	32,00
SSIAP 2* dimanche de nuit	H		34,60		34,95
SSIAP 2* jour férié de jour	H		57,60		58,20
SSIAP 2* jour férié de nuit	H		63,40		64,10
SSIAP 2* dimanche férié de jour	H		63,40		64,10
SSIAP 2* dimanche férié de nuit	H		69,70		70,45

*SSIAP 1 : Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes - Agent de sécurité incendie

SSIAP 2 : Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes - Chef d'équipe de sécurité incendie

Pour les SSIAP et les agents de sécurité : Horaires de journée : 6h à 21h - Horaires de nuit : 21h à 6h

Ville de Troyes - Tarifs 2026
applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

INTERVENTIONS TECHNIQUES

LOCATION DE MATERIEL : un tarif réduit peut s'appliquer aux associations et à tout autre organisme à but non lucratif dont l'objet de la manifestation est désintéressée et présente un intérêt évident pour la ville de Troyes. Un coefficient de 0,50 s'appliquera alors sur le tarif unitaire pour obtenir le tarif réduit. Pour la livraison du matériel, les tarifs s'entendent pour une durée maxi de 4 jours dans la ville de Troyes.
Au delà de ces 4 jours il faut ajouter le tarif figurant dans la colonne "mis à disposition". Pour toutes interventions hors Troyes (dans Troyes Champagne Métropole ou hors Troyes Champagne Métropole) et/ou en heures supplémentaires, un devis devra être spécialement établi.

Désignation des tarifs	Unité	Tarifs en vigueur		Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026	
MAGASIN ASSOCIATIF					
adhésion annuelle	forfait	76,00		76,00	
TRAVAUX DE REPROGRAPHIE - TOUS SERVICES MUNICIPAUX					
photocopies - à l'unité		noir & blanc	couleur	noir & blanc	couleur
format A4	U	0,18	0,72	0,18	0,72
format A3	U	0,36	1,44	0,36	1,44
Mise à disposition au format numérique		gratuit		gratuit	
ENVIRONNEMENT					
POLICE					
Ivresse publique manifeste	Unité	Tarifs en vigueur		Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026	
Frais kilométriques - Distance parcourue par la police dès la prise en charge de l'usager	km	0,95		0,95	
Forfait Horaire - Agent de la Police Municipale (toute heure entamée sera due)	H/agent	25,62		25,62	
Fourrière automobile					
Immobilisation Matérielle		7,60		7,60	
Opérations préalables (déplacement du fourniériste sans lavage du véhicule)		15,20		15,20	
Frais de garde journalière		6,75		6,75	
Enlèvement véhicule y compris opération de lavage seule avec restitution du véhicule sur place		127,65		127,65	

Ville de Troyes - Tarifs 2026
applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

INTERVENTIONS TECHNIQUES				
INTERVENTIONS TECHNIQUES	Tarifs en vigueur		Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026	
	Forfait demi-journée de 8h à 11h30 ou de 13h45 à 17h30	Forfait journée de 8h à 17h30	Forfait demi-journée de 8h à 11h30 ou de 13h45 à 17h30	Forfait journée de 8h à 17h30
VEHICULES				
VP	32,62	65,23	32,62	65,23
FOURGONNETTE	32,75	65,50	32,75	65,50
FOURGON/PICK UP BENNE OU PLATEAU	51,16	102,32	51,16	102,32
VEHICULE UTILITAIRE FOURGON NACELLE	324,49	648,97	324,49	648,97
LAVEUSE + BALAYEUSE	195,31	390,62	195,31	390,62
ENGIN DE TP	169,65	339,29	169,65	339,29
MINI-TRACTEUR	187,24	374,47	187,24	374,47
TRACTEUR AGRICOLE	383,64	767,29	383,64	767,29
SCOOTER	53,40	106,79	53,40	106,79
POIDS LOURDS	190,85	381,70	190,85	381,70

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

INTERVENTIONS TECHNIQUES

LOCATION DE MATERIEL : un tarif réduit peut s'appliquer aux associations et à tout autre organisme à but non lucratif dont l'objet de la manifestation est désintéressée et présente un intérêt évident pour la ville de Troyes. Un coefficient de 0,50 s'appliquera alors sur le tarif unitaire pour obtenir le tarif réduit. Pour la livraison du matériel, les tarifs s'entendent pour une durée maxi de 4 jours dans la ville de Troyes.
Au delà de ces 4 jours, il faut ajouter le tarif figurant dans la colonne "mis à disposition". Pour toutes interventions hors Troyes (dans Troyes Champagne Métropole ou hors Troyes Champagne Métropole) et/ou en heures supplémentaires, un devis devra être spécialement établi.

INTERVENTIONS TECHNIQUES	Unité	Pour mémoire, tarifs en vigueur				Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026			
		Mis à disposition par période de 4 jours	Mis à disposition + installation	Mis à disposition + livré installé	Mis à disposition + livré	Mis à disposition par période de 4 jours	Mis à disposition + installation	Mis à disposition + livré installé	Mis à disposition + livré
LOCATION DE MATERIEL ARGENCE									
<u>Matériel audiovisuel, son et lumière</u>									
Console lumière Grand MA on PC	U		218,00				218,00		
Console lumière Grand MA 3	U		350,00				350,00		
Console Son Yamaha QL1	U		152,00				152,00		
Console Son TF-1	U		90,00				90,00		
Stage box RIO 3224 Yamaha	U		100,00				100,00		
Stage box TIO 1608 Yamaha	U		50,00				50,00		
Multipaire régie 4 x AES/EBU 80m	U		30,00				30,00		
DI Boîtier de direct Radial Pro48	U		5,00				5,00		
Forfait éclairage lèche-mur (x62) LED PALADIN CUBE RGBW	U		450,00				450,00		
Forfait éclairage lèche-mur (x10) LED SIXBAR 500 RGBAW 6x12W	U		250,00				250,00		
Eclairage panneaux 4 m x 3 m	U		17,00				17,00		
Enceinte amplifiée	U		33,50				33,50		
Enceinte D&B E6	U		35,00				35,00		
Enceinte D&B E8	U		45,00				45,00		
Enceinte retour D&B MAX	U		40,00				40,00		
Enceinte D&B B6 SUB	U		50,00				50,00		
Kit sonorisation/micro HF (1 console + 2 enceintes + 2 enceintes façade + 1 retour + 1 micro pupitre + 2 micros HF sans fil)- prestation	U		565,00				565,00		
Micro dynamique filaire	U		10,00				10,00		
Micro dynamique sans fil	U		20,00				20,00		
Micro dynamique HF AXIENT SHURE	U		90,00				90,00		
Micro dynamique SM58 HF + liaison émetteur/récepteur Shure BLX24E SM58	U		46,00				46,00		
Micro-conférence Bosch	U		21,00				21,00		
Centrale conférence Bosch	U		53,00				53,00		
Amplificateur D6	U		53,00				53,00		
Amplificateur D12	U		65,00				65,00		
Ecran TV 65 pouces sur support	U		38,00				38,00		
Ecran TV 55 pouces sur support	U		28,00				28,00		
Ordinateur pour source vidéo	U		58,00				58,00		
Pied de micro - Grand	U		10,00				10,00		
Pied de micro - Petit	U		5,50				5,50		
Projecteur PALADIN BRICK LED 24x15W	U		65,00				65,00		
Projecteur PALADIN LED 24x40W	U		85,00				85,00		
Projecteur LED ADJ	U		30,00				30,00		
Projecteur LED DTW Z19 blanc 19x15W	U		70,00				70,00		
Projecteur CAMEO HYDRABEAM 4000 RGB	U		40,00				40,00		
Projecteur LYRE LED SERVO COLOR 4K	U		70,00				70,00		
Projecteur LYRE LED FUZE	U		120,00				120,00		
Projecteur LYRE LED FUZE WASH 500	U		120,00				120,00		
Projecteur SIXBAR 500 RGBAW 6x12W	U		40,00				40,00		
Machine à fumée THERME TOUR 800	U		122,00				122,00		
Kit Sonorisation avec 2 micros HF sans fil (discours)	U		225,00				225,00		
Console Yamaha CL3	U		218,00				218,00		
Table de projection	U		4,00				4,00		
Console vidéo ATEM1	U		40,00				40,00		

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

INTERVENTIONS TECHNIQUES

LOCATION DE MATERIEL : un tarif réduit peut s'appliquer aux associations et à tout autre organisme à but non lucratif dont l'objet de la manifestation est désintéressée et présente un intérêt évident pour la ville de Troyes. Un coefficient de 0,50 s'appliquera alors sur le tarif unitaire pour obtenir le tarif réduit. Pour la livraison du matériel, les tarifs s'entendent pour une durée maxi de 4 jours dans la ville de Troyes. Au delà de ces 4 jours, il faut ajouter le tarif figurant dans la colonne "mis à disposition". Pour toutes interventions hors Troyes (dans Troyes Champagne Métropole ou hors Troyes Champagne Métropole) et/ou en heures supplémentaires, un devis devra être spécialement établi.

INTERVENTIONS TECHNIQUES	Unité	Pour mémoire, tarifs en vigueur				Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026			
		Mis à disposition par période de 4 jours	Mis à disposition + installation	Mis à disposition + livré installé	Mis à disposition + livré	Mis à disposition par période de 4 jours	Mis à disposition + installation	Mis à disposition + livré installé	Mis à disposition + livré
LOCATION DE MATERIEL ARGENCE									
Vidéoprojecteur	U		59,00				59,00		
Vidéoprojecteur 5 400 lumen	U	167,00	267,00			167,00	267,00		
Vidéoprojecteur 20 000 lumen	U		1900,00				1900,00		
Pack vidéoprojecteur, écran, sonorisation, 2 micro HF PAUSE 2	U		160,00				160,00		
Ecran de projection L.4,88xH.2,75m	U		100,00				100,00		
Ecran de projection sur pied base 2m	U		21,00				21,00		
Mobilier									
Tabouret haut	U		11,15				11,15		
Canapé	U		66,00				66,00		
Table basse	U		22,30				22,30		
Fauteuil noir	U		12,20				12,20		
Chaise confort	U	0,97	2,00		3,00	0,97	2,00		3,00
Chaise coquille	U	0,36	0,90		2,00	0,36	0,90		2,00
Chaise haute Inox	U		6,60				6,60		
Mange debout	U	2,75	9,10		10,50	2,75	9,10		10,50
Paper board	U	0,51	3,80			0,51	3,80		
Table de classe pliante 70x50cm	U		6,10				6,10		
Table d'examen 120x60cm/guéridon	U	2,02	5,75			2,02	5,75		
Table rectangulaire	U	5,05	9,10		10,50	5,05	9,10		10,50
Table ronde diam.180cm	U		6,10	12,50			6,10	12,50	
Matériel technique									
Dalles moquette	M²		1,22				1,22		
Moteur 1T + cablage + kit ancrage et sécurité	U		69,00				69,00		
Moteur 250kg	U		23,40				23,40		
Kit d'accroche (exemple luminaire, décoration, signalétique...)	U		91,00				91,00		
Praticable 2x1m	U		16,20				16,20		
Rideau de fond de scène NOIR	U		319,00				319,00		
Scène stacco	M²		10,20				10,20		
Structure aluminium	ml		19,20				19,20		
Structure aluminium noir	ml		12,20				12,20		
Embase lourde ronde	U		20,20				20,20		
Embase légère carré	U		10,10				10,10		
Structure angle 2D	U		19,00				19,00		
Structure linéaire 10 m + 2 moteurs + cablage + kit ancrage et sécurité	U		137,00				137,00		
Structure linéaire 15 m + 3 moteurs + cablage + kit ancrage et sécurité	U		203,00				203,00		
Structure linéaire 15 m + 4 moteurs + cablage + kit ancrage et sécurité	U		315,00				315,00		
Structure fermée 12m x 6 m + 4 moteurs + cablage + kit ancrage et sécurité	U		385,00				385,00		
Arche en structure métallique pour signalétique	U		810,00				810,00		
Matériel divers									
Banque d'accueil haute	U		47,50				47,50		
Barrière métallique (Vauban/Héras)	U		2,23				2,23		
Chevalet	U		12,65				12,65		
Comptoir	U		36,50				36,50		
Cube blanc	U		2,53				2,53		
Extension arrière de scène	U		10,00				10,00		
Grille d'exposition (Caddie)	U		13,20				13,20		

Ville de Troyes - Tarifs 2026
applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

INTERVENTIONS TECHNIQUES

<i>LOCATION DE MATERIEL : un tarif réduit peut s'appliquer aux associations et à tout autre organisme à but non lucratif dont l'objet de la manifestation est désintéressée et présente un intérêt évident pour la ville de Troyes. Un coefficient de 0,50 s'appliquera alors sur le tarif unitaire pour obtenir le tarif réduit. Pour la livraison du matériel, les tarifs s'entendent pour une durée maxi de 4 jours dans la ville de Troyes. Au delà de ces 4 jours, il faut ajouter le tarif figurant dans la colonne "mis à disposition". Pour toutes interventions hors Troyes (dans Troyes Champagne Métropole ou hors Troyes Champagne Métropole) et/ou en heures supplémentaires, un devis devra être spécialement établi.</i>									
INTERVENTIONS TECHNIQUES	Unité	Pour mémoire, tarifs en vigueur				Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026			
LOCATION DE MATERIEL ARGENCE		Mis à disposition par période de 4 jours	Mis à disposition + installation	Mis à disposition + livré installé	Mis à disposition + livré	Mis à disposition par période de 4 jours	Mis à disposition + installation	Mis à disposition + livré installé	Mis à disposition + livré
Panneau 4 m x 3 m	U		14,10				14,10		
Panneau d'affichage	U		3,85				3,85		
Paravent	U		6,25				6,25		
Plots ruban	U		3,35				3,35		
Portant et 25 cintres	U		26,50				26,50		
Pupitre transparent avec micro col de cygne	U		23,30				23,30		
Stands barnum 3x3m	U		71,00				71,00		
Plantes vertes diverses	U		15,00				15,00		
Tableau blanc	U		5,22				5,22		
Panneau d'exposition 360° blanc H.2,25m x l.1,00m	U		45,00				45,00		
Kit d'accroche en fil perlon L.1,50m poids max 15kg (composition : 1 crochet blanc + 1 fil perlon transparent avec œillet + 1 crochet autobloquant alu)	U		9,00				9,00		
Spot LED pour panneau d'exposition 360°	U		25,00				25,00		
<u>Matériel traiteur</u>									
Chambre froide 600L	U		64,00				64,00		
Chambre froide 1200L	U		128,00				128,00		
Desserte	U		16,20				16,20		
Etuve 3 grilles	U		74,00				74,00		
Eco-gobelet Chapelle Argence	U		0,06				0,06		
Eco-flûtes à champagne Chapelle Argence	U		0,08				0,08		
Forfait 216 éco-gobelets Chapelle Argence (donnés propres, rendus sales)	Forfait		12,50				12,50		
Forfait 196 éco-flûtes à champagne Chapelle Argence (donnés propres, rendus sales)	Forfait		15,50				15,50		
Non restitution d'un éco-gobelet Chapelle Argence	U		1,00				1,00		
Non restitution d'une éco-flûte à champagne Chapelle Argence	U		1,00				1,00		
Table traiteur	U		12,20				12,20		
Vitrine réfrigérée L.1,42 x l.0,55m	U		68,50				68,50		
<u>Connexion</u>									
WiFi	U		24,30				24,30		

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

Fourrière animale	
Gestion chats errants	
Les tarifs suivants sont en lien avec un marché public, ils sont révisés chaque mois :	Tarif du 01 au 31/01/2026
Prix journalier de garde	
par chat (mâle ou femelle)	13,09
Frais de déplacements chats	
fourrière/ lieu d'origine /km	0,60
fourrière/refuge Aller/Retour	10,07
fourrière/vétérinaire Aller/Retour	15,11
Forfait pris en charge d'un chaton	
Sevré	256,79
Non sevré	180,25
Frais vétérinaires pour les chat(te)s	
Identification (tatouage)	50,35
Identification (puce électronique)	66,46
Test FIV (soumis à l'avis du vétérinaire)	38,27
Stérilisation par castration	166,16
Stérilisationpar ovariectomie	258,80
Stérilisation de femelle gestante	300,09
Traitement anthelminthique (vermifuge)	15,11
Vaccins transfert refuge	77,54
Anesthésie seule	27,19
Euthanasie (frais d'équarrissage compris)	103,72
Coryza	60,42
Astreintes hors horaires ouverture fourrière (uniquement pour chats blessés)	
Astreinte de 18h à 21h	50,35
Astreinte de 21h à 8h	100,70
Astreinte jours fériés	30,21
Forfait de prise en charge un(e) chat(te)) Facturé au propriétaire	70,00
Forfait de prise en charge dès le 2ème passage en fourrière animale un/un(e) chat(te) dans l'année civile Facturé au propriétaire	100,00

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

DEMOGRAPHIE		
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
REPRISE DE CAVEAU		
Case	345,00	345,00
Caveautin	200,00	200,00
CONCESSIONS FUNERAIRES A DUREE LIMITEE		
CONCESSIONS SIMPLES		
15 ans	290,00	290,00
30 ans	490,00	490,00
50 ans	870,00	870,00
CONCESSIONS DOUBLES		
15 ans	690,00	690,00
30 ans	1 150,00	1 150,00
50 ans	2 120,00	2 120,00
CONCESSIONS CINERAIRES A DUREE LIMITEE		
COLUMBARIUM case extérieur granit		
15 ans	415,00	415,00
30 ans	750,00	750,00
COLUMBARIUM case intérieur bois (plaque funéraire incluse)		
15 ans	800,00	800,00
30 ans	1 440,00	1 440,00
CAVURNE (l'emplacement)		
15 ans	180,00	180,00
30 ans	290,00	290,00
VACATION FUNERAIRE		
l'unité	23,00	23,00

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

TRAVAUX DE REPRODUCTION DE DOCUMENTS ET MULTIMEDIA		
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
TRAVAUX SPECIFIQUES MUSEES		
travaux photographies photos numériques support courriel		
haute définition (300 dpi) - l'unité	5,20	5,20
travaux photographies photos numériques support cd rom		
basse définition (75 dpi) - l'unité	5,20	5,20
haute définition (300 dpi) - l'unité	8,35	8,35
ektachrome (loués pour une durée de 6 mois)	35,80	35,80
droits de reproduction par objet		
pour le 1er achat	51,20	51,20
pour les achats suivant par unité	41,10	41,10

Ville de Troyes - Tarifs 2026
applicables à compter du 1er janvier 2026 (sauf dispositions particulières)

CRECHES ET HALTES-GARDERIES		
Désignation des tarifs	Tarifs en vigueur	Tarifs 2026 applicables à partir du 1er janvier 2026
Accueil exceptionnel		
pour une heure de garde	1,54	1,54
Accueil régulier et occasionnel pour les moins de 4 ans - Prestation Service Unique *		
Tarif par enfant par heure - Familles Troyennes	Tarif obtenu en appliquant le coefficient ci-dessous aux ressources mensuelles des familles**	
Accueil collectif	famille avec 1 enfant	0,0619%
	famille avec 2 enfants	0,0516%
	famille avec 3 enfants	0,0413%
	famille avec 4 à 7 enfants	0,0310%
	famille avec 8 enfants et +	0,0206%
Accueil familial	famille avec 1 enfant	0,0516%
	famille avec 2 enfants	0,0413%
	famille avec 3 enfants	0,0310%
	famille avec 4 à 5 enfants	0,0310%
	famille avec 6 enfants et +	0,0206%
Enfant handicapé	Taux immédiatement inférieur à celui dont il dépend	Taux immédiatement inférieur à celui dont il dépend
Tarif par enfant par heure - Familles Non Troyennes	Tarif obtenu en appliquant le coefficient ci-dessous aux ressources mensuelles des familles**	
Accueil collectif	famille avec 1 enfant	0,0929%
	famille avec 2 enfants	0,0774%
	famille avec 3 enfants	0,0620%
	famille avec 4 à 7 enfants	0,0465%
	famille avec 8 enfants et +	0,0309%
Accueil familial	famille avec 1 enfant	0,0774%
	famille avec 2 enfants	0,0620%
	famille avec 3 enfants	0,0465%
	famille avec 4 à 5 enfants	0,0465%
	famille avec 6 enfants et +	0,0309%
Enfant handicapé	Taux immédiatement inférieur à celui dont il dépend	Taux immédiatement inférieur à celui dont il dépend
Tarif par enfant par heure - Familles accueillies dans le cadre de la convention avec le CHT	Tarif obtenu en appliquant le coefficient ci-dessous aux ressources mensuelles des familles**	
Accueil collectif	famille avec 1 enfant	0,0774%
	famille avec 2 enfants	0,0645%
	famille avec 3 enfants	0,0516%
	famille avec 4 à 7 enfants	0,0388%
	famille avec 8 enfants et +	0,0258%
Enfant handicapé	Taux immédiatement inférieur à celui dont il dépend	Taux immédiatement inférieur à celui dont il dépend
*Les règles de mises en place de ce système, imposé par la CAF, sont décrites dans la délibération n°22 du 24 juin 2004 **Le calcul des tarifs est borné par un plancher et un plafond de ressources fixés par la CAF, pour information Plancher mensuel et plafond mensuel 2026 indiqués sur le site internet de la CAF		

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter pour l'année scolaire 2026-2027 (sauf dispositions particulières)

ACCUEILS DE LOISIRS 3 à 12 ans						
Désignation des tarifs			Tarifs en vigueur		Tarifs applicables pour l'année scolaire 2026-2027 (sauf dispositions particulières)	
			Troyens	Non Troyens	Troyens	Non Troyens
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée avec repas						
Quotient familial						
0 €	à	300 €	5,60	6,10	5,60	6,10
301 €	à	500 €	6,70	7,30	6,70	7,30
501 €	à	700 €	8,00	8,75	8,00	8,75
701 €	à	900 €	10,45	11,45	10,45	11,45
901 €	à	1 100 €	15,60	17,05	15,60	17,05
1 101 €	et	plus	18,75	20,40	18,75	20,40
3 à 12 ans - Vacances scolaires - Journée sans repas						
Quotient familial						
0 €	à	300 €	4,15	4,60	4,15	4,60
301 €	à	500 €	5,05	5,50	5,05	5,50
501 €	à	700 €	6,00	6,50	6,00	6,50
701 €	à	900 €	7,80	8,55	7,80	8,55
901 €	à	1 100 €	10,05	10,95	10,05	10,95
1 101 €	et	plus	12,30	13,40	12,30	13,40
3 à 12 ans - Mercredis journée complète avec repas						
Quotient familial						
0 €	à	300 €	5,60	6,10	5,60	6,10
301 €	à	500 €	6,70	7,30	6,70	7,30
501 €	à	700 €	8,00	8,75	8,00	8,75
701 €	à	900 €	10,45	11,45	10,45	11,45
901 €	à	1 100 €	15,60	17,05	15,60	17,05
1 101 €	et	plus	18,75	20,40	18,75	20,40
3 à 12 ans - Mercredis journée complète sans repas						
Quotient familial						
0 €	à	300 €	4,15	4,60	4,15	4,60
301 €	à	500 €	5,05	5,50	5,05	5,50
501 €	à	700 €	6,00	6,50	6,00	6,50
701 €	à	900 €	7,80	8,55	7,80	8,55
901 €	à	1 100 €	10,05	10,95	10,05	10,95
1 101 €	et	plus	12,30	13,40	12,30	13,40
3 à 12 ans - Mercredis - en 1/2 journée sans repas						
Quotient familial						
0 €	à	300 €	2,25	2,45	2,25	2,45
301 €	à	500 €	2,65	2,95	2,65	2,95
501 €	à	700 €	3,35	3,65	3,35	3,65
701 €	à	900 €	4,50	4,90	4,50	4,90
901 €	à	1 100 €	5,35	5,80	5,35	5,80
1 101 €	et	plus	6,70	7,30	6,70	7,30

Ville de Troyes - Tarifs 2026

applicables à compter pour l'année scolaire 2026-2027 (sauf dispositions particulières)

ESPACES INTERGENERATIONNELS

Désignation des tarifs	Pour mémoire Tarifs en vigueur du 1er septembre 2025 au 31 août 2026 Année scolaire 2025-2026	Pour mémoire Tarifs en vigueur du 1er septembre 2026 au 31 août 2027 Année scolaire 2026-2027
------------------------	--	--

ADHESIONS ANNUELLES	Troyens	Non troyens	Troyens	Non troyens
Adulte	13,40	45,40	13,40	45,40
Enfants jusqu'à 17 ans révolus	6,70	45,40	6,70	45,40
Famille	30,90		30,90	
ACTIVITES	Adhérent troyen	Adhérent non troyen	Adhérent troyen	Adhérent non troyen
Activités Loisirs & Convivialité	Compris dans l'adhésion	Compris dans l'adhésion	Compris dans l'adhésion	Compris dans l'adhésion
Activités réservées aux adhérents :				
Activités annuelles				
1ère activité	36,10	58,30	36,10	58,30
2ème activité	21,70	58,30	21,70	58,30
3ème activité et suivantes	10,40	58,30	10,40	58,30
Activité trimestrielle	12,20	20,30	12,20	20,30
Stages de courte durée	par stage			
	17,60	39,20	17,60	39,20
Activités organisées	Spectacle	13,40	13,40	
	Thé dansant	5,20	10,40	5,20
	Repas des aînés	17,00		
Forfait activités par famille vacances estivales		6,70	6,70	
Sorties encadrées Troyes et agglomération (hors transport)		3,10	3,10	3,60
Activité ados payante (jusqu'à 17 ans révolus)		2,10	2,10	4,10
Ateliers "cuisine et repas partage"				
Forfait denrées alimentaires	Type 1	3,20	3,20	
	Type 2	5,20	5,20	
	Type 3	7,20	7,20	